



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : Agrégation externe

Section : Sciences économiques et sociales

Rapport de jury présenté par :

Christophe LAVIALLE,

Administrateur de l'Etat, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Doyen du groupe spécialisé permanent « Sciences économiques et sociales », Président du jury

Sommaire

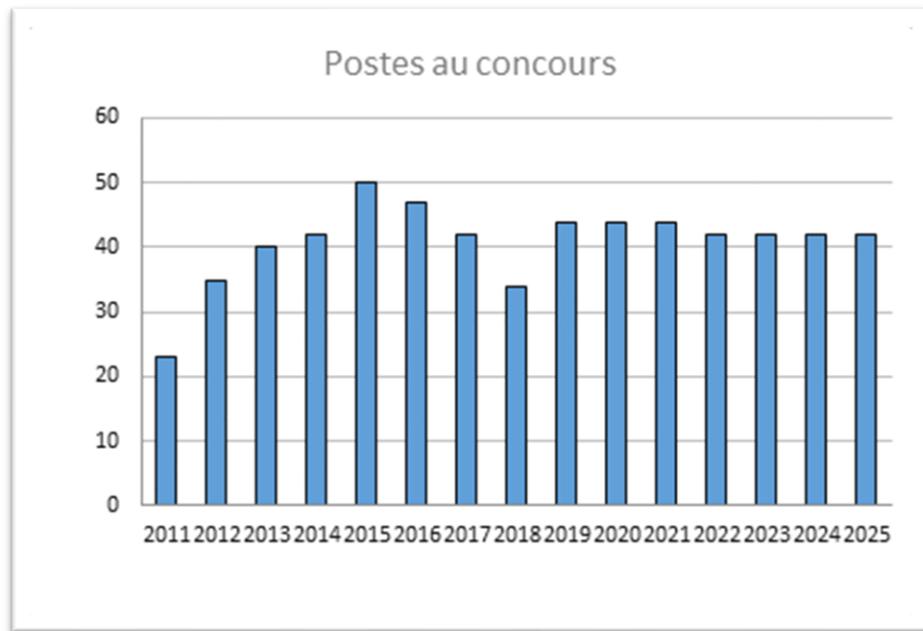
| | |
|--|-----------|
| I - INTRODUCTION GENERALE | 4 |
| 1.1 STATISTIQUES GENERALES | 4 |
| 1.2. DESCRIPTION DES EPREUVES | 6 |
| A) <i>Epreuves écrites d'admissibilité</i> | 6 |
| B) <i>Epreuves orales d'admission</i> | 9 |
| 1.3. BILANS DE L'ADMISSIBILITE ET DE L'ADMISSION | 10 |
| A) <i>Bilan de l'admissibilité</i> | 10 |
| B) <i>Bilan de l'admission</i> | 13 |
| 1.4. TENDANCES D'ENSEMBLE | 16 |
| 1.6. REMERCIEMENTS | 16 |
| II - EPREUVE DE COMPOSITION DE SCIENCES ECONOMIQUES..... | 17 |
| 2.1 LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES | 17 |
| 2.2 COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATES ET CANDIDATS | 17 |
| 2.3. PROPOSITION DE CORRIGE..... | 21 |
| 2.4. EXEMPLE DE BONNE COPIE | 26 |
| III - EPREUVE DE COMPOSITION DE SOCIOLOGIE..... | 26 |
| 3.1. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES | 26 |
| 3.2. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATES ET CANDIDATS..... | 27 |
| 3.3. PROPOSITION DE CORRIGE..... | 29 |
| 3.4. EXEMPLE DE BONNES COPIES..... | 35 |
| IV - EPREUVE OPTIONNELLE DE DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE | 35 |
| 4.1. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES | 35 |
| 4.2. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATES ET CANDIDATS..... | 35 |
| 4.3. PROPOSITION DE CORRIGE..... | 39 |
| 4.4. EXEMPLE DE BONNES COPIES..... | 42 |
| V - EPREUVE OPTIONNELLE D'HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU MONDE CONTEMPORAIN..... | 42 |
| 5.1. LES RESULTATS | 42 |
| 5.2. COMMENTAIRES GENERAUX..... | 43 |
| 5.3. PROPOSITION DE CORRIGE..... | 45 |
| 5.4. EXEMPLE DE BONNE COPIE | 49 |
| VI - EPREUVE ORALE DE LEÇON | 49 |
| 6.1. NATURE ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE..... | 49 |
| 6.2. LES RESULTATS | 50 |
| 6.3. EXEMPLES DE SUJETS..... | 50 |
| 6.4. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS | 52 |
| VII - ÉPREUVE ORALE DE COMMENTAIRE D'UN DOSSIER | 56 |

| | |
|--|-----------|
| 7.1. NATURE ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE..... | 56 |
| 7.2. LES RESULTATS ET LA DISTRIBUTION DES NOTES | 57 |
| 7.3. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS | 57 |
| 7.4. CONSEILS AUX CANDIDATS ET CRITERES D'EVALUATION | 61 |
| 7.5. DOSSIERS TRAITES PAR LES CANDIDATS | 62 |
| VIII- RAPPORT SUR L'EPREUVE ORALE DE MATHEMATIQUES ET STATISTIQUES APPLIQUEES AUX SCIENCES SOCIALES | 64 |
| 8.1 DEROULEMENT ET OBJECTIFS DE L'EPREUVE | 64 |
| 8.2 RESUMES STATISTIQUES ET ANALYSE DE LA SERIE DES NOTES OBTENUES | 65 |
| 8.3 COMMENTAIRES DU JURY ET CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS ET CANDIDATES | 66 |
| 8.4 EXTRAITS DE SUJETS PROPOSES A LA SESSION 2025..... | 70 |
| ANNEXE 1 : MEILLEURES COPIES D'ADMISSIBILITE..... | 71 |
| SCIENCE ECONOMIQUE..... | 71 |
| SOCIOLOGIE..... | 72 |
| DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE | 74 |
| HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU MONDE CONTEMPORAIN..... | 76 |
| ANNEXE 2 : EXEMPLE DE SUJET A L'EPREUVE ORALE DE MATHEMATIQUES | 78 |

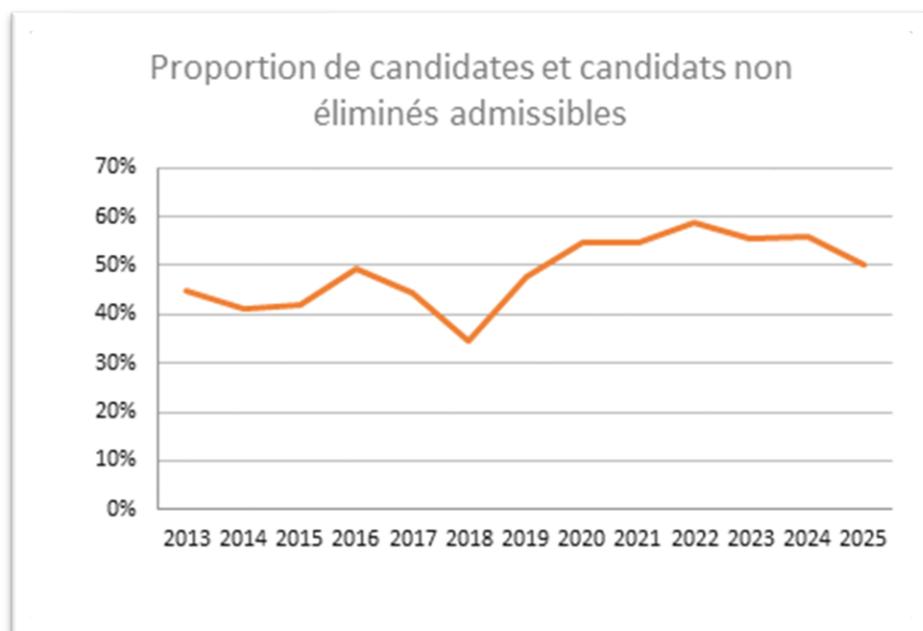
I - Introduction générale

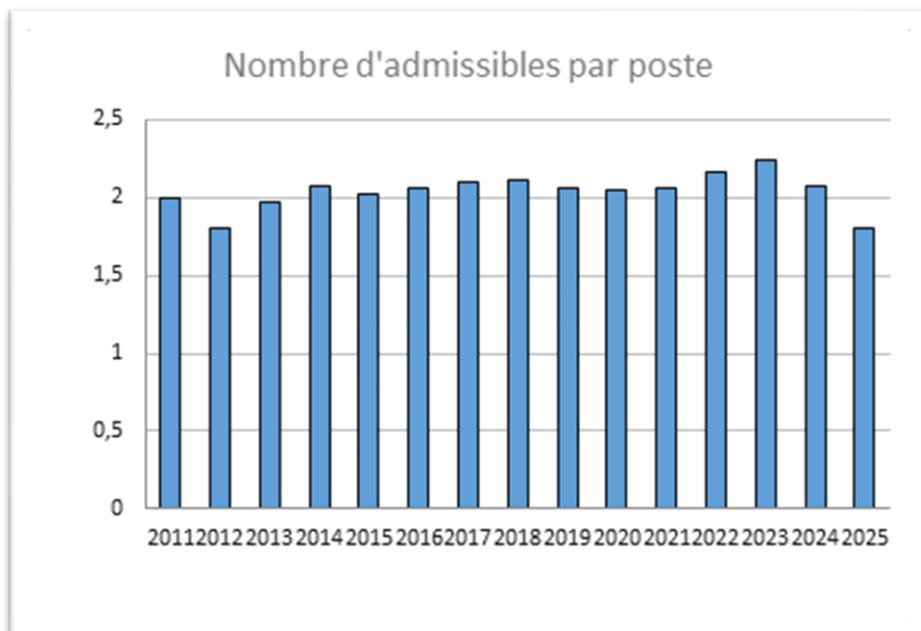
I.1 Statistiques générales

Le nombre de postes proposés au concours était, comme depuis 2022, de 42 postes. L'évolution sur les quinze dernières années est la suivante :

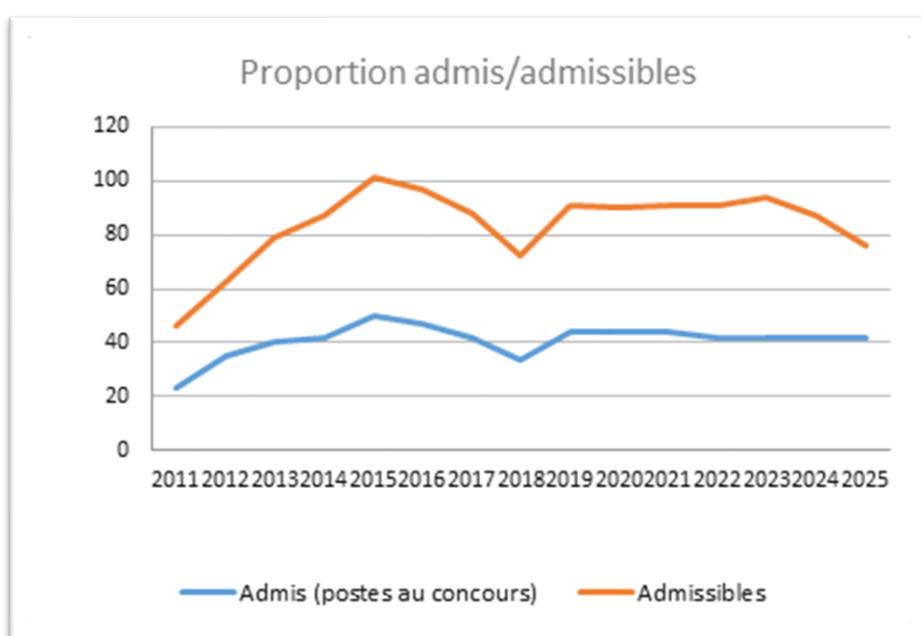


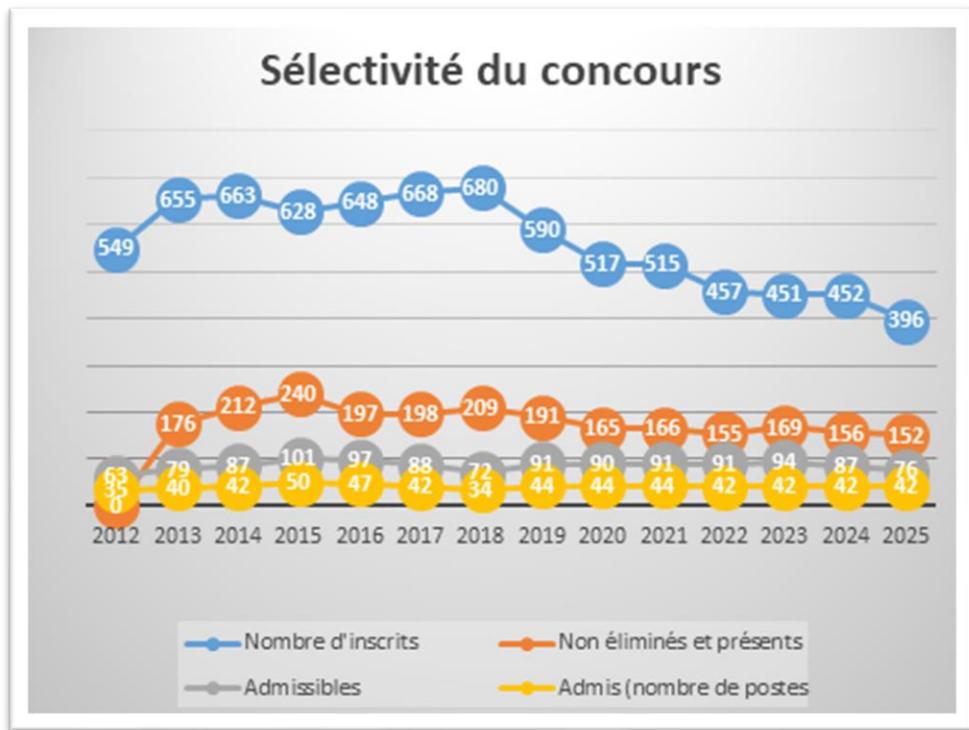
Le nombre de candidates et candidats inscrits était de 396, en légère baisse (452 en 2024, 451 en 2023), confirmant une dynamique baissière en moyenne période. Le nombre de candidates et candidats non éliminés est de 152 (156 en 2024, 169 en 2023). 76 candidates et candidats ont été déclarés admissibles (soit 50% des non-éliminés et ayant composé lors des trois épreuves).





42 candidates et candidats ont été déclarés admis: comme en 2024 tous les postes ont été pourvus.





1.2. Description des épreuves

A) Epreuves écrites d'admissibilité

Le texte de référence définissant les modalités des épreuves écrites du concours est l'arrêté du 6 janvier 2011 (L'arrêté du 22 mai 2018 ne modifie que les modalités des épreuves d'admission, voir *infra*) :

« A. - Epreuves écrites d'admissibilité

1° Composition de sciences économiques (durée : sept heures ; coefficient 4).

2° Composition de sociologie (durée : sept heures ; coefficient 4).

3° Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique (durée : cinq heures ; coefficient 2).

Chaque année sont publiés sur le site du ministère les programmes annuels des épreuves d'admissibilité, assortis d'une bibliographie indicative.

Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les ans. En 2025, les thèmes étaient les suivants :

- en sciences économiques : 1) Choix publics et économie du Politique (nouveau thème) ; Ethique et économie ; 2) Economie de l'éducation. **Ce dernier thème laissera place, pour la session 2026, au thème « Protectionnisme et libre échange ».**

- en sociologie : 1) Le travail aujourd'hui (nouveau thème) ; 2) Sociologie de l'environnement ; 3) La dimension spatiale des rapports sociaux. **Ce dernier thème laissera place, pour la session 2026, au thème « Diversité des origines : inégalités et méthodes d'enquête ».**

L'épreuve optionnelle comporte deux thèmes au choix :

- en histoire et géographie du monde contemporain : 1) Pratiques corporelles et intimités (années 1880 – années 1970, France, territoires coloniaux et post-coloniaux) (nouveau thème) ; 2) La formation technique et professionnelle en France (années 1820 – 1988). **Ce dernier thème laissera place, pour la session 2026, au thème « Ouvriers et ouvrières dans la désindustrialisation en Europe occidentale (années 1960 – années 1990) ».**

- en droit public et science politique : 1) Science politique de l'Union européenne (nouveau thème); 2) Les idées politiques comme faits sociaux : terrains, méthodes d'enquête, analyse.

Ce dernier thème laissera place, pour la session 2026, au thème « Etat social et citoyenneté».

| | Science économique | Sociologie | Droit et science politique | Histoire et géographie du monde contemporain |
|------|--|--|---|--|
| 2021 | 1. Economie des inégalités (nouveau thème) 2. Monnaie et financement de l'économie 3. Concurrence et marchés | 1. Sociologie du risque (nouveau thème) 2. La socialisation 3. Objets et démarche de la sociologie | 1. Le vote : diversité des pratiques et circulation (nouveau thème) 2. Médias et politique | 1. Petite entreprise et artisanat en Europe occidentale du milieu du XIX ^e siècle aux années 1980 (nouveau thème) 2. Les syndicats en France (1864-1995) |
| 2022 | 1. Economie des comportements individuels (nouveau thème) 2. Economie des inégalités 3. Monnaie et financement de l'économie | 1. Sociologie des âges de la vie (nouveau thème) 2. Sociologie du risque 3. La socialisation | 1. Clivages politiques et offres partisanes : permanence et ruptures (nouveau thème) 2. Le vote : diversité des pratiques et circulation | 1. La pauvreté et sa prise en charge en France (1848-1988) (nouveau thème) 2. Petite entreprise et artisanat en Europe occidentale du milieu du XIX ^e siècle aux années 1980 |
| 2023 | 1. Economie de l'éducation (nouveau thème) 2. Economie des comportements individuels 3. Economie des inégalités | 1. La dimension spatiale des rapports sociaux (nouveau thème) 2. Sociologie des âges de la vie 3. Sociologie du risque | 1. Les crises politiques (nouveau thème) 2. Clivages politiques et offres partisanes : permanence et ruptures | 1. Consommation et budgets familiaux en Europe occidentale (milieu du XIX ^e siècle - années 1970) (nouveau thème) 2. La pauvreté et sa prise en charge |

| | | | | |
|------|---|--|---|---|
| | | | | en France (1848-1988) |
| 2024 | 1. Ethique et économie (nouveau thème) 2. Economie de l'éducation 3. Economie des comportements individuels | 1. Sociologie de l'environnement (nouveau thème) 2. La dimension spatiale des rapports sociaux 3. Sociologie des âges de la vie | 1. Les idées politiques comme faits sociaux : terrains, méthodes d'enquête, analyses. (Nouveau thème) 2. Les crises politiques | 1. La formation technique et professionnelle en France (années 1820-années 1980) (nouveau thème) 2. Consommation et budgets familiaux en Europe occidentale (milieu du XIXe siècle - années 1970) |
| 2025 | 1. Choix publics et économie du politique (nouveau thème) ; 2. Ethique et économie ; 3. Economie de l'éducation. | 1. Le travail aujourd'hui (nouveau thème) ; 2. Sociologie de l'environnement ; 3. La dimension spatiale des rapports sociaux. | 1. Science politique de l'Union Européenne (nouveau thème) ; 2. Les idées politiques comme faits sociaux : terrains, méthodes d'enquête, analyses. | 1. Pratiques corporelles et intimités (années 1880-années 1970, France, territoires coloniaux et postcoloniaux) (nouveau thème) ; 2. La formation technique et professionnelle en France (années 1820-années 1980). |
| 2026 | 1. Protectionnisme et libre-échange (nouveau thème) 2. Choix Publics et économie du Politique 3. Ethique et économie | 1. Diversité des origines : inégalités et méthodes d'enquête (nouveau thème) 2. Le travail aujourd'hui 3. Sociologie de l'environnement | 1. Etat Social et Citoyenneté (nouveau thème) 2. Science politique de l'Union Européenne | 1. Ouvriers et ouvrières dans la désindustrialisation en Europe occidentale (années 1960 - années 1990) (nouveau thème) 2. Pratiques corporelles et intimités (années 1880-années 1970, France, territoires coloniaux et postcoloniaux) |

B) Epreuves orales d'admission

Les textes de référence définissant les modalités des épreuves orales du concours sont l'arrêté du 6 janvier 2011, l'arrêté du 25 juillet 2014 et l'arrêté du 22 mai 2018 :

Arrêté du 22 mai 2018 : « Epreuves orales d'admission : 1^o Leçon suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 5).

Le programme de l'épreuve est constitué des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal, des programmes d'économie approfondie et d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain de la classe préparatoire économique et commerciale option économique (première et seconde années)¹ et du programme de sciences sociales de la classe préparatoire littéraire voie B/L (première et seconde années) ».

« 2^o Commentaire d'un dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum [commentaire : vingt-cinq minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 3). » Arrêté du 25 juillet 2014, modifié par l'arrêté du 22 mai 2018.

« 3^o Epreuve de mathématiques et statistique appliquées aux sciences sociales et économiques (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2) » Arrêté du 6 janvier 2011. **Le programme de cette épreuve** est publié sur le site du ministère avec les programmes des épreuves d'admissibilité. »

Arrêté du 25 juillet 2014 : « Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 »

¹ Désormais programme d'Economie, Sociologie, Histoire du Monde Contemporain de la classe d'ECG (première et seconde année).

1.3. Bilans de l'admissibilité et de l'admission

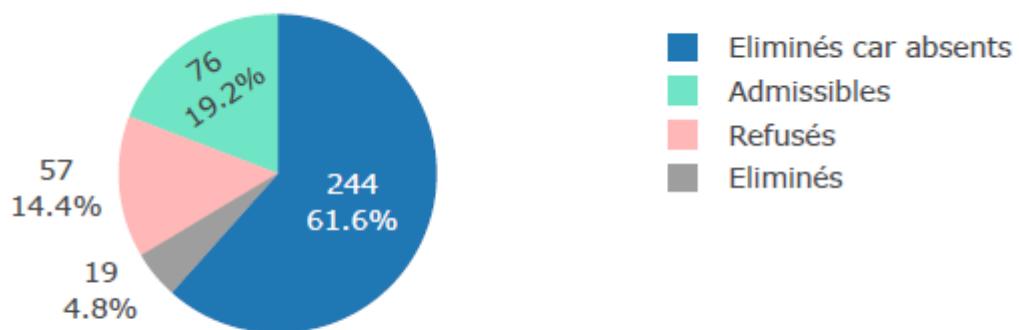
A) Bilan de l'admissibilité

Évolution du nombre des candidates et candidats présents aux trois épreuves écrites depuis 2014

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------|
| Sciences économiques | 262 | 218 | 216 | 222 | 202 | 179 | 176 | 168 | 169 | 156 | 152 |
| Sociologie | 248 | 209 | 207 | 217 | 202 | 170 | 171 | 166 | 161 | 156 | 152 |
| Histoire et géographie | 77 | 66 | 71 | 78 | 72 | 58 | 48 | 59 | 57 | 108 | 106 |
| Droit public et science politique | 167 | 135 | 131 | 131 | 124 | 108 | 123 | 103 | 103 | 48 | 46 |

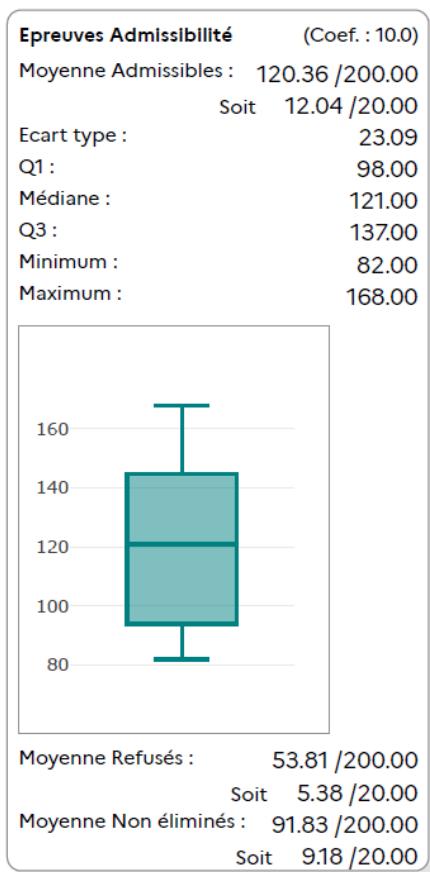
Statistiques de l'admissibilité

| | |
|-----------------------|------------------------------|
| Nb postes déclarés | 42 |
| Inscrits | 396 |
| Non éliminés | 133 (34% des inscrits) |
| Présents | 152 (38% des inscrits) |
| Éliminés car absents | 244 |
| Éliminés | 19 |
| Refusés | 57 |
| Admissibles | 76 (57.14% des non éliminés) |
| Admissibles Tunisiens | 0 |
| Admissibles Marocains | 0 |



La grille de notation de référence pour chacune des épreuves écrites a été la suivante :

| | |
|---|-------|
| Copies quasiment blanches ou ne traitant pas le sujet | 1 |
| Manque important de références de base, pas d'argumentation | 2-5 |
| Sujet mal traité (manque de rigueur dans la démonstration, manque de pertinence du plan, peu de références de base...) | 6-9 |
| Problématique et démonstration correctes, références de base maîtrisées, mais des maladresses (réponse partielle ou superficielle, des erreurs) | 10-13 |
| Problématique et démonstration solides, références bien maîtrisées | 14-16 |
| Très bonnes copies (très bonne maîtrise du sujet avec des connaissances particulièrement solides), voire copies remarquables | 17-20 |



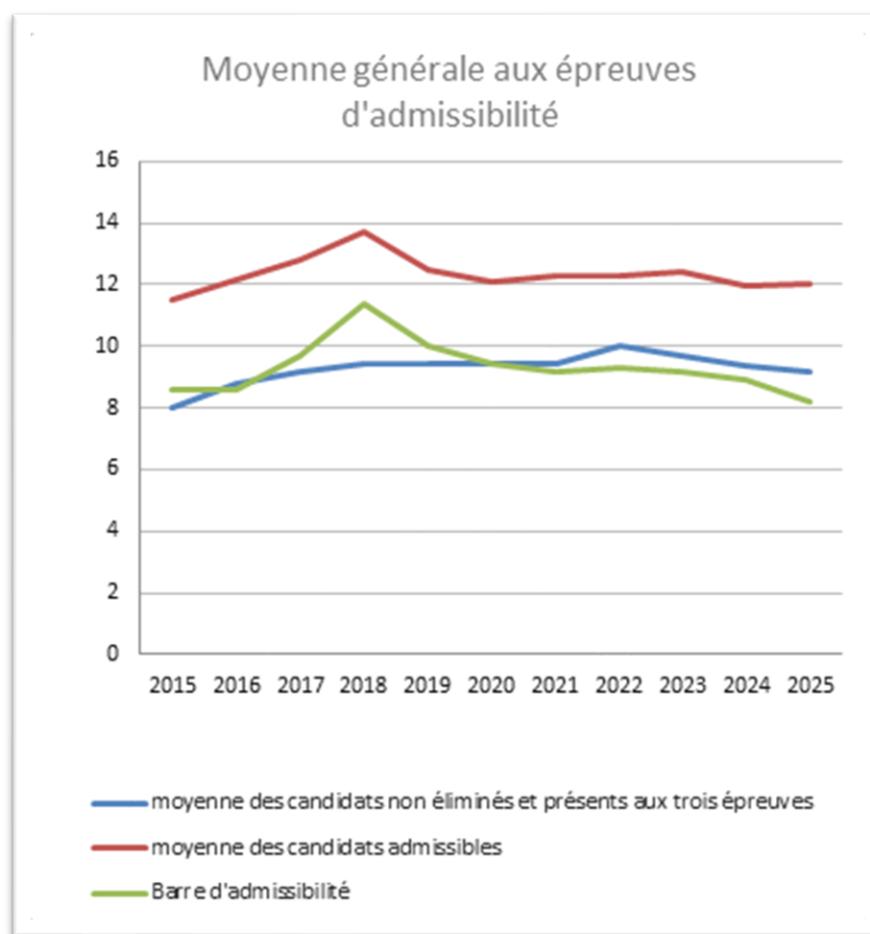
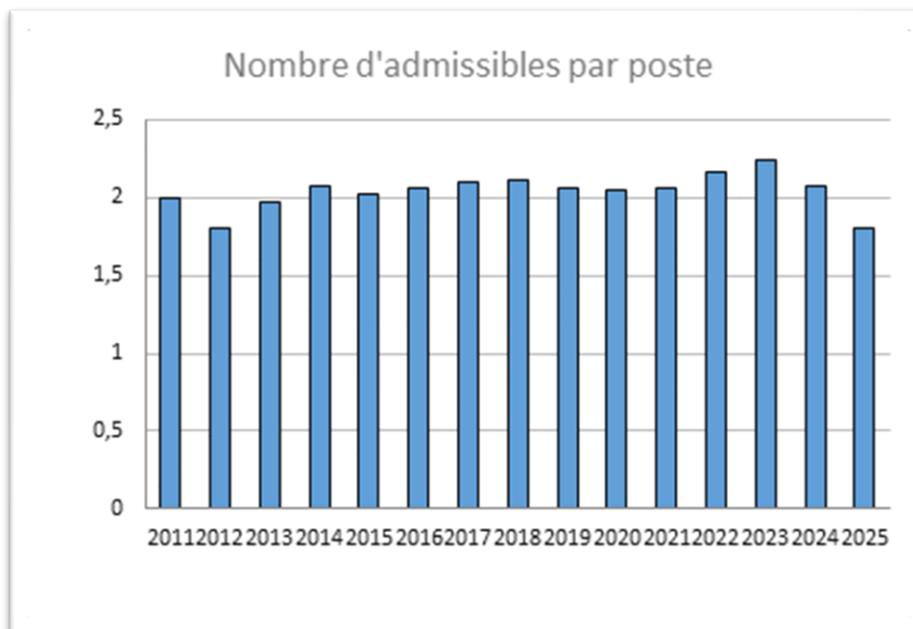
La moyenne générale des candidates et candidats non éliminés (présents aux trois épreuves d'admissibilité) est de 9,18/20 (contre 9,36/20 en 2024 et 9,67/20 en 2023). **Cette moyenne, qui est la plus basse depuis 2017, témoigne d'un léger infléchissement constaté depuis trois années, sans remettre encore en cause une tendance sur la longue période qui témoigne du bon niveau général des candidates et candidats non éliminés.**

La moyenne générale des seuls admissibles est de 12,04/20, en progression, elle par rapport à 2024 (11,97/20) et dans la lignée des années précédentes (12,40 en 2023 ; 12,28/20 en 2022, 12,27/20 en 2021 ; 12,06/20 en 2020).

En revanche **la barre d'admissibilité a encore chuté (8,2 contre 8,9 en 2024), mais conduit néanmoins à un nouvel, et cette année net, infléchissement du nombre d'admissibles par poste** : elle permet en effet de déclarer admissibles 76 candidates et candidats, contre 87 en 2024 (pour le même nombre, 42, de postes au concours), soit 1,8 admissibles par poste, contre 2,07 en 2024 et 2,24 en 2023).

Évolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| barre | 8,6 | 8,6 | 9,7 | 11,4 | 10 | 9,4 | 9,2 | 9,3 | 9,2 | 8,9 | 8,2 |
| nombre | 101 | 97 | 88 | 72 | 91 | 90 | 92 | 91 | 94 | 87 | 76 |

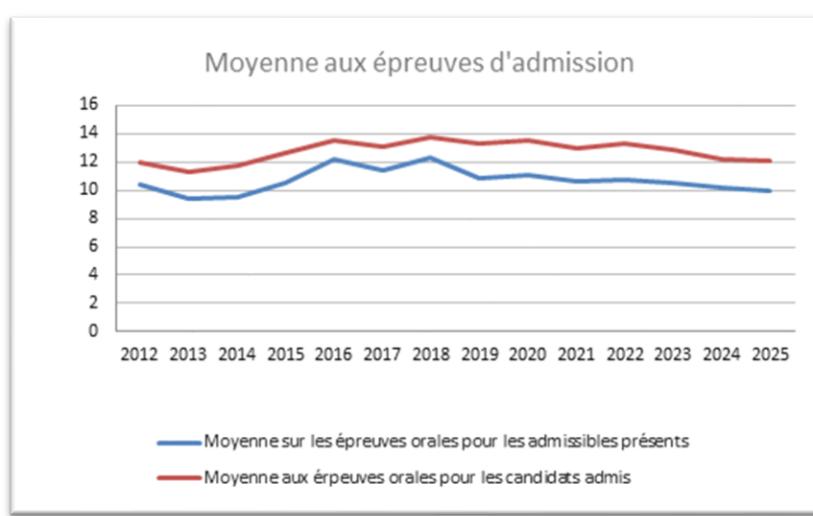


Les moyennes aux épreuves écrites d'admissibilité (copies blanches non comprises) sont dans la plupart des disciplines (exception faite de la composition de Droit et Science Politique) en repli assez marqué, sauf en Histoire et géographie du monde contemporain, où elle s'inscrit néanmoins à un niveau qui reste bas.

| Epreuve | Moyennes 2025 | Moyennes 2024 | Moyennes 2023 | Moyennes 2022 | Moyennes 2021 | Moyennes 2020 | Moyennes 2019 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Economie | 8,77 | 9,48 | 9,82 | 9,53 | 9,16 | 8,77 | 9,25 |
| Sociologie | 8,82 | 9,23 | 9,35 | 9,95 | 9,44 | 9,77 | 9,21 |
| Droit et science politique | 8,95 | 9,41 | 9,06 | 9,22 | 9,09 | 8,74 | 9,51 |
| Histoire et géo | 9,87 | 9,36 | 10,12 | 10,96 | 9,87 | 10,64 | 9,90 |

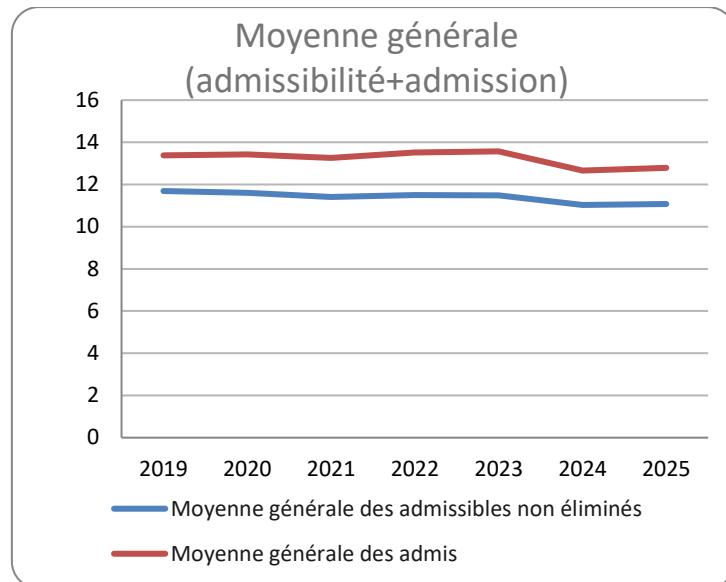
B) Bilan de l'admission

76 candidates et candidats ont donc été déclarés admissibles (39 femmes et 37 hommes). 69 candidates et candidats étaient présents aux épreuves d'admission (34 femmes et 35 hommes). La plupart des absences était liée au fait que des candidats admissibles avaient, dans l'intervalle, été déclarés lauréats du concours d'agrégation interne, et ont choisi en conséquence de ne pas se présenter aux oraux d'admission de l'agrégation externe (10 candidates et candidats étaient dans ce cas).



Pour les épreuves d'admission, la moyenne des notes des 69 candidates et candidats non éliminés aux épreuves d'admission s'élève à 9,99/20, contre 10,16/20 en 2024 (10,52/20 en 2023 ; 10,73/20 en 2022). La moyenne des candidates et candidats admis sur liste principale est de 12,04/20 (contre 12,20/20 en 2024 ; 12,83/20 en 2022 ; 13,35/20 en 2022).

La moyenne générale des 42 candidates et candidats (23 femmes et 19 hommes) admis sur liste principale est de 12,79/20 contre 12,66/20 en 2024 (13,57/20 en 2023 et 13,52/20 en 2022). La candidate classée rang 1 obtient une moyenne générale de 16,90/20 (son alter ego en 2024 avait obtenu 16,05/20) : 16,80 en moyenne sur les épreuves d'admissibilité ; 17/20 de moyenne aux épreuves d'admission. Le candidat classé rang 42 obtient une moyenne générale de 10,05/20 (10,5/20 pour la 42^e de 2024) : 13,8/20 de moyenne aux épreuves d'admissibilité, mais seulement 6,3/20 de moyenne aux épreuves d'admission.



Moyennes des candidates et candidats présents aux épreuves orales d'admission

| | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|-------------------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Leçon | 9,69 | 10,09 | 10,32 | 10,67 | 10,39 | 11,21 |
| Dossier | 11,48 | 11,22 | 11,53 | 11,01 | 11,56 | 11,24 |
| Mathématiques et statistiques | 8,47 | 8,73 | 9,53 | 10,26 | 9,56 | 10,56 |

Moyennes des candidates et candidats admis aux épreuves orales d'admission

| | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 |
|-------------------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|
| Leçon | 11,86 | 11,91 | 12,84 | 13,26 | 12,77 |
| Dossier | 13,37 | 13,28 | 13,15 | 13,36 | 13,84 |
| Mathématiques et statistiques | 10,49 | 11,31 | 12,36 | 13,57 | 12,25 |

La note maximale obtenue par un candidat est de 19/20 en leçon, de 19/20 en dossier et de 20/20 en mathématiques.

Répartition par académie des admissibles et admis depuis 2020

| Académie | Admis sibles 2025 | Admis 2025 | Admis sibles 2024 | Admis 2024 | Admissibles 2023 | Admis 2023 | Admissibles 2022 | Admis 2022 | Admissibles 2021 | Admis 2021 |
|------------------|-------------------|------------|-------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|
| Aix-Marseille | 2 | 1 | 1 | 0 | 5 | 2 | 2 | 1 | 4 | 0 |
| Amiens | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Besançon | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bordeaux | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Clermont-Ferrand | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Corse | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | | | | | |
|--------------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Dijon | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Grenoble | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 5 | 3 | 5 | 3 |
| Lille | 16 | 12 | 30 | 13 | 21 | 12 | 20 | 7 | 25 | 14 |
| Limoges | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Lyon | 2 | 1 | 5 | 0 | 6 | 2 | 3 | 0 | 12 | 8 |
| Montpellier | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Nancy-Metz | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Nantes | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Nice | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 |
| Normandie | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 |
| Orléans-Tours | 1 | 0 | 5 | 2 | 2 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Poitiers | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reims | 1 | 0 | 1 | 1 | 3 | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 |
| Rennes | 3 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 |
| Strasbourg | 0 | 0 | 3 | 0 | 6 | 2 | 2 | 1 | 2 | 0 |
| Toulouse | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| DOM | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Paris-Créteil-Versailles | 42 | 26 | 32 | 23 | 40 | 21 | 46 | 27 | 33 | 17 |

Résultats selon le sexe

| | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | TOTAL sur 11 ans (%) |
|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|----------------------|
| Femmes | 23 | 15 | 19 | 22 | 19 | 19 | 18 | 13 | 19 | 25 | 19 | 44,70% |
| Hommes | 19 | 27 | 23 | 20 | 25 | 25 | 26 | 21 | 23 | 21 | 31 | 55,30% |

Résultats selon l'âge

La structure par âge des admis confirme globalement la tendance des années précédentes, avec néanmoins une inflexion assez nette en faveur de candidats plus jeunes (36 des 42 admis ont moins de trente ans).

| Années de naissance | Admissibles | Admis |
|---------------------|-------------|-------|
| 1965-1990 | 14 | 3 |
| 1991-1995 | 10 | 3 |
| 1996-2000 | 20 | 14 |
| 2001 – 2002 | 32 | 22 |

Résultats selon l'origine ou l'activité des candidates et candidats

| | Admissibles 2025 | Admis 2025 | Admissibles 2024 | Admis 2024 | Admissibles 2023 | Admis 2023 | Admissibles 2022 | Admis 2022 | Admissibles 2021 | Admis 2021 |
|------------------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|
| ENS | 11 | 11 | 12 | 11 | 13 | 11 | 19 | 18 | 7 | 6 |
| Etudiants (hors INSPE) | 37 | 24 | 32 | 31 | 36 | 20 | 40 | 14 | 45 | 27 |
| INSPE | | | | | 1 | 0 | 1 | 1 | | 1 |
| Certifiés | 16 | 3 | 24 | 18 | 31 | 9 | 23 | 6 | 25 | 5 |

1.4. Tendances d'ensemble

La session 2025 confirme les tendances générales déjà observées lors des sessions précédentes :

- le bon niveau général des candidates et candidats en dépit d'une tendance baissière sur les résultats moyens à l'admissibilité ;
- l' excellente réussite des normaliens et des étudiants hors INSPE (avec ou sans préparation dédiée).
- la réussite des jeunes candidates et candidats.

1.6. Remerciements

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2025.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour l'ampleur et la qualité du travail de conception des sujets, de correction et d'interrogation effectué. Leur très grande disponibilité tout au long des épreuves, en dépit d'un calendrier souvent serré, leur exigence intellectuelle et leur implication remarquable doivent ici être salués.

Au nom de l'ensemble du jury, je tiens de la même façon à présenter à l'équipe des surveillants du concours nos remerciements les plus sincères : cette année encore, les surveillants ont fait preuve de qualités exceptionnelles – compétence, disponibilité et gentillesse – et fait en sorte que le concours se passe dans les meilleures conditions pour les candidates et candidats.

Le jury tient également à exprimer sa reconnaissance à l'administration de l'UFR SEGGAT de l'Université de Caen au sein de laquelle se sont tenus les oraux pour son accueil et l'ensemble des moyens mis à notre disposition.

Enfin, nous remercions les gestionnaires du concours au Ministère de l'Education nationale, dont l'aide et l'efficacité sont toujours précieuses.

Christophe Lavialle
Président du jury.

II - Epreuve de composition de sciences économiques

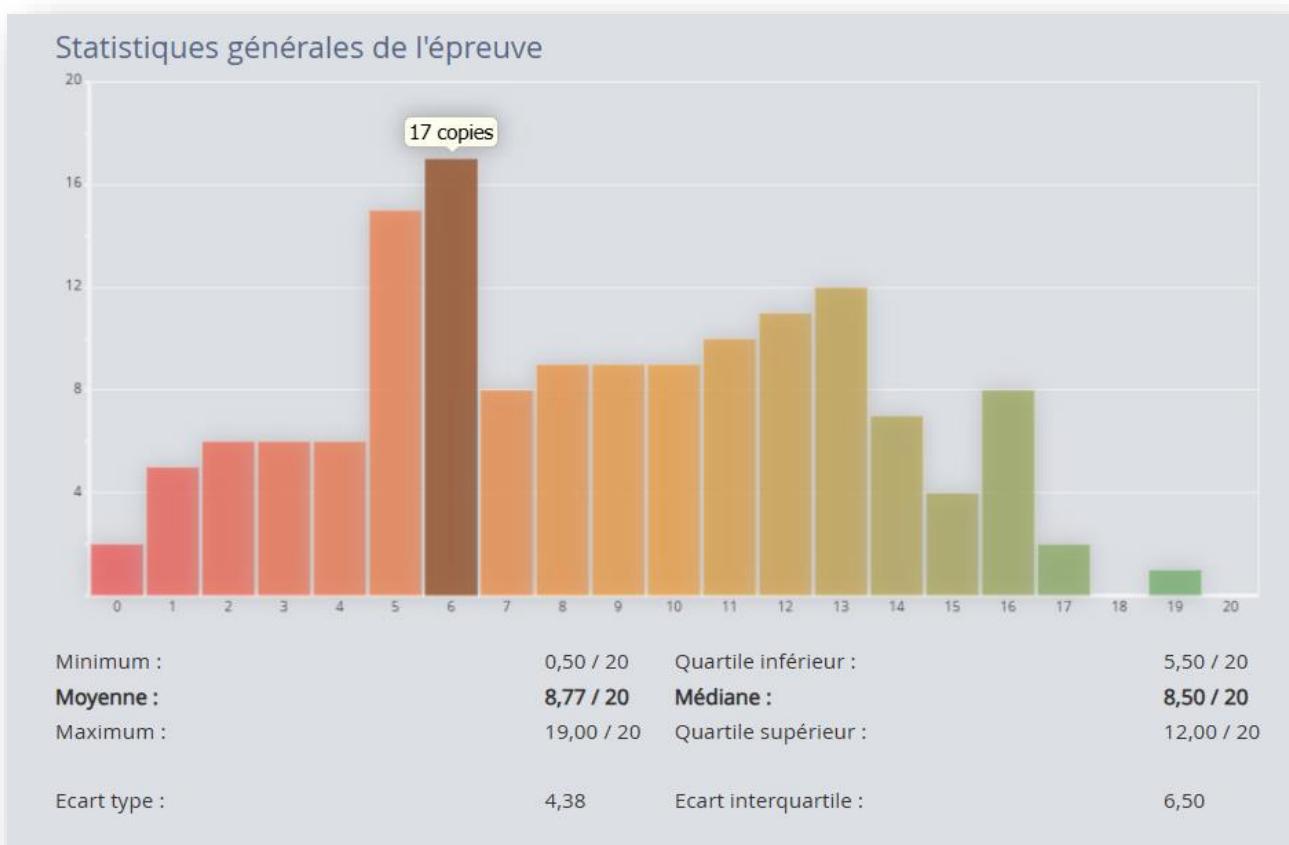
Jury : Louis Azan, Elley Bahrini, Marion Chéron, Vincent Cément Daniel Didier, Christophe Lavialle, Patrick Mardellat.

Rapporteur : Maxime Menuet.

Sujet : Un niveau optimal de dette publique est-il concevable

2.1 Les résultats : distribution des notes

151 candidates et candidats étaient présents. 4 copies blanches ont été écartées. La moyenne des notes des présents (hors copies blanches) est située à 8,77/20 (contre 9,48/20 en 2024 et 9,82/20 en 2023). Les notes sont comprises entre 0,5 et 19. La médiane des notes se situe à 9,5/20 (9/20 en 2024 et 10/20 en 2023). L'écart-type est de 4,38 (3,87 en 2024 ; 4,18 en 2023).



2.2 Commentaires généraux sur les prestations des candidates et candidats

Le niveau général des copies s'est révélé inférieur à celui de la précédente édition du concours, avec moins de très bonnes copies et une concentration plus marquée autour des notes de 5 à 7.

Le sujet, en lien avec le thème « choix publics et économie (du) politique », portait sur l'optimalité de l'endettement public. S'il pouvait paraître classique à première vue, il

exigeait en réalité une mobilisation de connaissances en finances publiques, en macroéconomie et en économie politique.

Dans de nombreux cas, les copies se sont contentées de juxtaposer des éléments issus de la bibliographie, sans réelle réflexion structurée ni problématisation approfondie. Peu de candidates et candidats sont parvenus à dépasser les références suggérées pour construire une analyse personnelle sur la dette publique.

Un point essentiel mérite d'être souligné : au-delà des lectures proposées, certains fondamentaux de la discipline doivent être maîtrisés sans avoir à être explicitement mentionnés. C'est le cas, notamment, de la contrainte budgétaire de l'État, des notions de soutenabilité, des principes de base de la finance de marché, ou encore de certains repères macroéconomiques et données empiriques récentes sur l'endettement. Or, ces éléments étaient souvent absents ou mal maîtrisés. Les définitions manquaient de rigueur, les dynamiques de dette étaient approximativement exposées, et les repères chiffrés sur les ratios de dette ou déficit (en % du PIB) faisaient défaut.

Enfin, beaucoup trop de copies se sont enfermées dans une lecture exclusivement centrée sur l'économie politique, sans articuler ce cadre avec les autres dimensions économiques du sujet. Ce déséquilibre a limité la portée analytique des copies.

Les principaux défauts et insuffisances rencontrés dans les copies sont les suivants :

- **Confusion entre dépense publique et mode de financement.** Le principal défaut observé dans les copies réside dans une confusion entre la dépense publique elle-même et les moyens de son financement. La majorité des candidates et candidats ont ainsi confondu la dette publique avec l'usage qui en est fait, mêlant les décisions relatives au montant des dépenses et celles portant sur leur financement. Pourtant, ces deux dimensions sont distinctes. Il est tout à fait possible d'analyser les effets économiques d'un choix de financement (impôt ou dette) indépendamment de l'impact des dépenses, et inversement. En règle générale, la théorie économique accorde une importance majeure au niveau des dépenses publiques. En revanche, elle ne propose pas de consensus clair sur les effets respectifs des différents modes de financement. La confusion est apparue de manière explicite dans les copies lorsque les candidates et candidats ont évoqué le multiplicateur keynésien pour justifier que la dette publique aurait un effet positif sur la production. Or cela conduit à deux erreurs majeures. D'une part, le mécanisme du multiplicateur est un principe conjoncturel, qui s'applique à court terme. La plupart des copies, en se concentrant sur les effets à long terme de la dette publique, introduisent une incohérence temporelle. D'autre part, le principe du multiplicateur ne porte pas en lui-même sur le mode de financement de la dépense. Il s'agit de l'effet de la dépense publique sur la demande globale, indépendamment du fait qu'elle soit financée par l'impôt ou par la dette. Un argument pertinent aurait été d'invoquer le résultat d'Haavelmo (1945), selon lequel le multiplicateur de dépense est supérieur au multiplicateur fiscal.
- **Confusion entre solvabilité de l'État et soutenabilité de la dette.** Un manque de compréhension des principes fondamentaux de la dynamique de la dette publique a été constaté dans la grande majorité des copies. En particulier, une confusion récurrente est apparue entre les notions de solvabilité et de soutenabilité de la dette,

deux concepts pourtant distincts. La **solvabilité** renvoie à la contrainte budgétaire intertemporelle de l'État. Elle ne fait pas débat en théorie économique. Un État est solvable si le niveau de sa dette à chaque période est couvert par la valeur actualisée de ses excédents budgétaires primaires futurs, ajustée de la valeur actualisée de sa dette de long terme. Cette condition de solvabilité peut s'interpréter comme une règle de non-Ponzi : la dette ne peut croître indéfiniment plus vite que le taux d'intérêt réel. Elle n'impose donc aucune limite sur le niveau absolu de la dette publique. À l'inverse, la **soutenabilité** de la dette fait l'objet d'un débat académique actif, car elle n'a pas de définition unique. Un point de passage obligé était ici la référence aux travaux fondateurs de Bohn (1998), selon lesquels une dette est soutenable si l'État réagit à une augmentation du ratio d'endettement par un accroissement de son excédent primaire. Cette approche a été prolongée par la littérature sur l'« espace budgétaire » (*fiscal space*), notamment Ghosh et al. (2013), qui introduisent l'idée de « **fatigue fiscale** » : la capacité d'un État à dégager un excédent primaire ne croît pas indéfiniment avec le niveau d'endettement. Ces travaux permettent une évaluation plus fine — et réaliste — de la soutenabilité.

- **Manque d'analyse du côté de la demande.** La plupart des candidates et candidats ont centré leur réflexion sur l'offre de dette publique, en analysant les avantages ou les inconvénients liés à son émission par l'État. Or, s'il existe une offre de dette, c'est qu'il existe en face une demande pour ces titres. L'omission de cette dimension traduit une tendance plus large que les membres du jury observent depuis plusieurs années : un manque de connaissances en finance. Pourtant, la dette publique joue un rôle central en tant qu'actif recherché par les investisseurs, fournissant à la fois de la liquidité et une réserve de valeur (voir, par exemple, Woodford, 1990). Elle occupe une place majeure dans les choix de portefeuille, les stratégies de couverture ou encore la stabilité des marchés financiers. À ce titre, très peu de copies ont abordé la question de la composition de la dette, qui est pourtant essentielle sur son optimalité : **qui détient la dette** ? Est-elle détenue par des investisseurs domestiques, étrangers, des institutions financières ou la banque centrale ? De même, peu de candidates et candidats ont évoqué la question de la monnaie d'émission, alors qu'elle est importante pour les pays en développement. Par exemple, la dette de nombreux pays africains est majoritairement libellée en dollars. Cela expose leur charge réelle à un double risque : celui des taux d'intérêt et celui des taux de change (notamment franc CFA/dollar).
- **Manque de connaissance sur la monétisation de la dette.** Un défaut important de compréhension a été constaté concernant le *policy mix* et l'articulation entre politique budgétaire et politique monétaire. De nombreuses copies ont totalement ignoré cette dimension pourtant centrale. Or, l'optimalité de l'endettement public ne peut être évaluée sans prendre en compte le régime monétaire dans lequel il s'inscrit. Dans une perspective monétariste, le financement des déficits par l'emprunt peut fragiliser la contrainte budgétaire de l'État, conduisant à des problèmes de soutenabilité, comme le suggère le modèle du « jeu de la poule mouillée » de Sargent et Wallace (1981). Les candidats auraient également pu mobiliser la *théorie fiscale du niveau des prix*, selon laquelle le niveau nominal des prix

dépend du stock nominal de dette publique en régime de domination fiscale. Peu de références ont également été faites aux politiques récentes de monétisation partielle des déficits par les banques centrales. Plus généralement, le jury s'inquiète d'un manque de recul historique sur ces questions macroéconomiques. Comme le rappellent Reinhart et Rogoff (2008), le défaut souverain est un phénomène récurrent dans l'histoire, et l'inflation a souvent constitué un outil privilégié pour résorber le poids de la dette.

- **Confusion entre répartition intragénérationnelle et intergénérationnelle.** Un dernier défaut récurrent concerne la confusion entre les dimensions intragénérationnelle et intergénérationnelle de la dette publique. Or, la question de son optimalité repose en grande partie sur son effet redistributif. L'émission de titres de dette constitue une opération de transfert pour beaucoup d'économistes : si elle représente un coût pour les contribuables, elle profite en parallèle aux détenteurs de cette dette. Ainsi, au niveau agrégé, l'impact macroéconomique peut être nul, comme le soutenait la majorité des auteurs préclassiques. Mais cette redistribution se fait au sein d'une même génération : les contribuables d'aujourd'hui financent les intérêts versés aux rentiers d'aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas d'un transfert entre générations, ce qui est une toute autre problématique. Nombre de copies ont mélangé ces deux logiques, sans distinguer les effets redistributifs dans le temps (intergénérationnels) et ceux entre agents contemporains (intragénérationnels), pourtant fondamentaux dans l'analyse économique de la dette.

Les bonnes copies présentaient, en moyenne, des qualités communes qu'il convient de rappeler ici :

- **Plusieurs copies ont su mobiliser avec justesse le critère de soutenabilité « $r - g$ », en référence à l'analyse de Blanchard (2019),** selon laquelle le taux d'intérêt réel sur les titres « sans risque » est, depuis une dizaine d'années, inférieur au taux de croissance dans la plupart des économies avancées. Cette configuration, déjà observée avant les années 1980, implique que la dette publique n'est aujourd'hui pas nécessairement coûteuse, remettant en cause certaines approches traditionnelles.
- **Les meilleures copies ont accordé une attention particulière à la définition du terme « *optimal* » présent dans l'intitulé du sujet.** Elles ont su clarifier leur cadre d'analyse, en s'appuyant soit sur la notion d'optimalité de Pareto, soit sur une lecture intertemporelle. Une discussion argumentée sur la dette dans une perspective intergénérationnelle a notamment été très appréciée.
- **Une analyse rigoureuse du terme « *concevable* » dans le contexte institutionnel actuel a été particulièrement appréciée.** Les meilleures copies ont su mobiliser le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union européenne, en soulignant à la fois ses vertus — comme la réduction du biais déficitaire, éclairée par une lecture d'économie politique — et ses limites, notamment le manque de flexibilité et l'incapacité à conduire des politiques budgétaires contracycliques. La richesse de la bibliographie sur les usages stratégiques et politiques de la dette a, dans ce cadre, été judicieusement exploitée.

- **Enfin, certaines copies se sont distinguées par la précision de leur introduction**, en rappelant les définitions comptables fondamentales : la dette publique comme variable de stock, le déficit comme variable de flux. Ce soin apporté à la rigueur conceptuelle constitue toujours un bon indicateur de la maîtrise du sujet.

2.3. Proposition de corrigé

Il existe différentes manières d'aborder ce sujet. La proposition qui suit n'est qu'un exemple parmi d'autres possibles.

L'introduction devait permettre d'entrer dans le sujet, de poser les termes du débat et de formuler une problématique claire, accompagnée d'une annonce de plan.

L'un des premiers enjeux était de définir précisément ce que l'on entend par « optimalité ». Plusieurs options pouvaient être envisagées par les candidates et candidats : s'agit-il d'une situation de bien-être social à un instant donné, ou d'un bien-être évalué sur plusieurs périodes ? L'optimalité pouvait ainsi être pensée à travers le prisme de l'efficacité de Pareto, ou, de manière plus simple, à travers la croissance économique de long terme — en rappelant que la majorité des grands indicateurs de bien-être (consommation, capital humain, institutions) y sont fortement corrélés. La formulation du sujet autour de la « conception » d'un niveau optimal de dette publique invitait à envisager une cible de long terme, et non une réponse conjoncturelle.

Il convenait également de rappeler d'emblée que cette notion de niveau optimal de dette reste floue dans la littérature économique. Les travaux théoriques ne permettent même pas de trancher sur la question de savoir s'il devrait être positif ou négatif. Certains auteurs ont tenté de justifier des seuils tels que celui des 60 % du PIB inscrit dans le traité de Maastricht (Aiyagari & McGrattan, 1998), mais ces travaux restent fragiles et leurs résultats très variables. Deux raisons principales expliquent cette incertitude. D'une part, un large consensus admet que le mode de financement (impôt ou dette) a peu d'impact macroéconomique (principe d'équivalence ricardienne). D'autre part, on observe fréquemment une confusion entre le montant de la dette publique et l'utilisation qui en est faite, c'est-à-dire entre la décision de dépenser et celle de financer cette dépense par emprunt ou par impôt.

Le sujet amenait donc à s'interroger sur l'existence d'une cible optimale de dette publique à long terme. Peut-on justifier le recours à l'endettement dans une optique de bien-être intergénérationnel ?

Trois axes d'analyse peuvent structurer le développement. Il apparaît difficile de concevoir une cible de dette publique à long terme du seul point de vue de la croissance économique (**1^{ère} partie**). Toutefois, la dette peut être envisagée comme un outil de lissage intertemporel, permettant de répartir dans le temps le financement des dépenses publiques — ce qui ouvre la voie à la définition d'un niveau de dette optimal au regard du bien-être intergénérationnel (**2^{ème} partie**). Enfin, en guise de synthèse, il est pertinent d'interroger le cadre institutionnel actuel, en particulier les règles budgétaires, et d'évaluer leur capacité à incarner une trajectoire de dette véritablement « optimale » (**3^{ème} partie**).

Partie I : Il n'est pas possible de concevoir une cible de dette publique optimale à long terme

Plusieurs arguments peuvent être avancés pour justifier l'impossibilité de fixer un niveau de dette publique optimal dans une perspective de long terme :

(1) Une neutralité redistributive de la dette à l'échelle macroéconomique

La dette publique ne constitue pas, en soi, un transfert intergénérationnel, mais un transfert intragénérationnel : des contribuables vers les détenteurs de titres publics. Ce raisonnement, partagé par les économistes préclassiques, soutient que la dette, bien qu'elle pèse sur les finances publiques, génère également un revenu pour les épargnants. Ainsi, en termes agrégés, son effet net est nul. Cependant, cette neutralité est valide dans une économie fermée. Dans une économie ouverte, la répartition des détenteurs de dette devient déterminante : si une part importante de la dette est détenue à l'étranger (environ 50 % pour la France aujourd'hui), alors une partie de la richesse nationale est transférée hors du pays, ce qui remet en cause la neutralité du mécanisme.

(2) Une neutralité intertemporelle selon l'équivalence ricardienne

Selon cette équivalence, la dette publique et l'impôt sont parfaitement substituables. Les titres de dette détenus par les ménages ne sont pas une richesse nette, mais une provision sur les impôts futurs à payer. Barro (1974) reprend cet argument dans un modèle où les ménages sont altruistes envers leurs descendants. La conséquence est que le « multiplicateur fiscal » (l'effet d'une baisse d'impôt sur le PIB) est nul (anti-keynésien). Toutefois, cette théorie repose sur des hypothèses strictes. Elle suppose que les agents connaissent parfaitement la contrainte budgétaire de l'État, ce qui leur confère une rationalité très forte. Elle tombe si les agents ont un horizon de vie fini (Blanchard, 1985), si les impôts ne sont pas forfaitaires ou s'il existe des contraintes de financement.

Deux principaux arguments remettent en cause la neutralité de la dette :

- D'une part, son application pratique est limitée : l'expérience moderne montre que les déficits publics ont des effets réels sur l'économie. Déjà dans les années 1960, les travaux keynésiens (Modigliani, 1961) soulignent qu'une baisse d'impôt financée par la dette stimule la demande, car l'épargne des ménages ne compense pas totalement la baisse initiale des prélèvements.
- D'autre part, de nombreuses études empiriques récentes montrent une relation en U inversé entre la dette et la croissance (Reinhart et Rogoff, 2010) à *long terme*. Toutefois, ces travaux peinent à identifier précisément le niveau de dette optimal pour la croissance, les estimations variant fortement selon les modèles, entre -10 % et 100 %.

(3) La dette comme outil de lissage intertemporel des distorsions fiscales

La neutralité de la dette disparaît lorsque les impôts sont distorsifs (Barro, 1979). Dans ce cas, la dette publique sert à « lisser » les taux d'imposition dans le temps. En s'appuyant sur Ramsey, où des taux d'impôt constants minimisent les pertes sèches (principe d'optimalité), la dette sert à absorber les fluctuations des dépenses publiques. Le gouvernement devrait accumuler les déficits budgétaires en périodes de dépenses publiques temporairement élevées (conflit, crise, pandémie, ...), et accumulerait des excédents en périodes de

croissance (le « trésor de guerre », Aiyagari et Gertler, 1985). L'implication est que pour minimiser les coûts liés à la distorsion fiscale, la dette est une pure marche aléatoire.

Le résultat repose sur plusieurs hypothèses strictes : (i) la dette est sans risque et non contingente, (ii) les besoins de dépenses sont exogènes et connus. Ce modèle ne détermine pas un niveau optimal de dette ! Il décrit simplement comment celle-ci fluctue en réponse aux chocs affectant les finances publiques. Empiriquement, le ratio dette/PIB a augmenté en moyenne entre 1970 et 2016, avec un déficit moyen de 2,5 % du PIB dans les pays de l'OCDE. Depuis quarante ans, aucun pays n'a suivi une politique à la Aiyagari et Gertler (1985), qui consisterait à accumuler des actifs en période faste pour constituer une réserve financière.

(4) La dette est un instrument politique

Il n'est pas possible de concevoir une cible de dette publique à long terme, car celle-ci constitue avant tout un instrument au service du pouvoir politique. On peut ici faire appel à plusieurs arguments

1 : Illusion fiscale et cycle politico-économique : Les citoyens peuvent avoir une « illusion fiscale ». Lorsqu'ils observent (surtout à l'approche des élections) des baisses d'impôts ou des hausses de dépenses, ils récompensent le gouvernement par des votes supplémentaires car ils ignorent les conséquences de ces politiques sur l'accumulation de la dette, et donc sur le montant d'impôt futur. Il en découle alors un mouvement cyclique du déficit public, qui augmente en période préélectorale et se réduit après l'élection (cycles politico-budgétaires). Dans ce contexte, *le niveau de dette sera excessif par rapport à l'optimum social*, en raison d'une certaine forme d'irrationalité ou d'ignorance de la part des électeurs.

2 : La dette comme variable stratégique. Les gouvernements ne maximisent pas le bien-être de la société mais leurs intérêts électoraux. La dette, en tant que variable de stock, permet de « relier » plusieurs gouvernements successifs. Si le gouvernement au pouvoir est incertain de sa réélection, il émettra de la dette afin de « lier les mains » de son successeur pour le forcer à « payer la facture » de la charge de la dette (Alesina et Tabellini, 1990). Dans cette logique, ce n'est pas l'information imparfaite ou un conflit de répartition, mais l'incertitude politique qui conduit à une émission excessive de dette publique.

3 : La dette comme résultat d'un conflit de répartition. Selon l'argument des guerres d'usure (Alesina et Drazen, 1991), l'accumulation excessive des dettes publiques ne provient pas d'une asymétrie d'information entre le décideur et les citoyens, mais d'un conflit au sein de la société au sujet de la répartition du coût de l'impôt nécessaire à la stabilisation de la dette.

(5) La dette n'est pas coûteuse

À la suite de Blanchard (2019), de nombreux auteurs ont mis en doute le fait que les dettes publiques puissent être coûteuses, puisque le taux d'intérêt réel sur les titres « sans risque » est devenu inférieur au taux de croissance depuis une dizaine d'années dans la plupart des économies avancées. Sur deux siècles de données, Mauro et Zhou (2021) montrent qu'un écart « $r - g$ » négatif est la norme plutôt que l'exception

En matière de dette publique, cette faiblesse du taux d'intérêt sur les obligations souveraines signifie que tant que la croissance lui est supérieure, les niveaux d'endettement par rapport au PIB finiront par se stabiliser ou diminuer, pourvu que le déficit primaire (en

pourcentage du PIB) n'explose pas: aucun problème de soutenabilité n'apparaît, et la question de la cible de long terme de la dette ne se pose simplement pas.

Partie 2 : Il est possible de trouver une cible optimale dans une perspective de bien-être intertemporel.

La dette est essentiellement un mécanisme permettant de reporter dans le temps la perception d'impôts pour financer les dépenses publiques. Il peut donc être concevable d'en trouver une cible optimale dans une perspective d'un bien-être intertemporel, pour plusieurs raisons :

(1) L'étalement du fardeau fiscal face à des chocs majeurs peut être optimal pour la société

L'endettement en temps de guerre ou de pandémie repose sur une logique d'étalement du fardeau fiscal dans le temps. Historiquement, les États ont principalement recours à l'emprunt pour financer les conflits, répartissant ainsi le poids financier des dépenses bien au-delà de la durée des hostilités. La taxation en temps de paix sert alors à rembourser la dette contractée en période de guerre. Ce lissage intertemporel peut être perçu comme optimal d'un point de vue intergénérationnel : il permet de faire supporter le coût des dépenses de guerre par les générations suivantes, évitant ainsi que celle qui subit directement le conflit ne doive en plus en assurer immédiatement le financement.

Le même raisonnement s'applique aux dépenses engagées pour soutenir la demande dans un contexte de crise. Par exemple, les politiques de relance, comme la désinflation compétitive des années 1980 ou la politique de relance post-Covid-19, visent à éviter qu'une génération déjà frappée par une crise ne soit en plus confrontée à une hausse de la fiscalité. L'utilisation contracyclique de la dette publique est ainsi défendue aussi bien dans une perspective keynésienne (Modigliani) que dans les approches fondées sur l'arbitrage intertemporel (Barro).

(2) La dette peut permettre la redistribution de richesse entre générations

Le recours à l'endettement public peut également se justifier par les difficultés liées aux échanges intergénérationnels. Comme les individus ont un horizon fini, personne ne souhaite prêter aux « vieux », qui ne pourront pas rembourser dans le futur. Or, ce sont les « jeunes » qui disposent de l'épargne issue de leur activité, tandis que les « vieux » ont besoin de désépargner. Sans intervention de l'État, l'équilibre « autarcique » est inefficace : les jeunes consomment l'intégralité de leur revenu et ne disposent d'aucune ressource pour subvenir à leurs besoins une fois « vieux ». Samuelson (1958) montre que la dette publique est un moyen efficace de corriger cette défaillance de marché. L'État, en tant qu'agent à horizon infini, permet de surmonter les limites liées à la durée de vie finie des individus. En émettant des titres de dette publique, il garantit aux jeunes qu'ils seront remboursés à l'avenir, tout en redistribuant aux retraités, sous forme de pensions, l'épargne collectée.

(3) La dette peut soutenir le développement à long-terme

La dette publique peut être justifiée par des considérations d'équité : elle permet de répartir la charge fiscale dans le temps pour financer des dépenses dont bénéficieront les

générations futures, comme les infrastructures, la recherche ou la santé. Ces dépenses sont nécessaires pour l'accumulation du capital humain et donc la croissance de long-terme (Lucas, Barro, Romer). Cette idée fonde la « règle d'or » des finances publiques (Musgrave), selon laquelle l'endettement devrait être réservé aux investissements et non aux dépenses courantes. Cet argument doit être nuancé pour deux raisons :

1. Un fardeau à long terme : À terme, le poids de la dette finit par dépasser ses bénéfices, car un État ne peut pas indéfiniment s'endetter sans respecter une condition de solvabilité (absence de jeu de Ponzi).
2. Un problème éthique : Selon Buchanan, les générations futures, qui ne participent pas aux décisions actuelles, devront pourtant en assumer les conséquences. Wagner parle ainsi d'une « *tragédie des biens communs fiscaux* », où la génération présente exploite les suivantes sans leur consentement.

Troisième partie – Est-il possible de concevoir une règle budgétaire « optimale » ?

Les règles budgétaires « fixes », qui imposent des seuils stricts pour le déficit ou la dette publique reposent sur deux arguments principaux. D'une part, une nécessité de discipline budgétaire : selon l'économie politique, ces règles visent à limiter le « biais en faveur du déficit » des gouvernements. D'autre part, un problème d'incohérence temporelle (Kydland et Prescott, 1977) : les citoyens rationnels anticipent que les gouvernements peuvent modifier leurs politiques budgétaires à l'avenir, ce qui nuit à leur crédibilité. Pour éviter cela, des règles strictes restreignent leur pouvoir discrétionnaire.

Ces justifications ont conduit à l'adoption de règles dites de « première génération », fixant notamment un ratio de dette à 60 % du PIB et un déficit limité à 3 %. Le consensus académique actuel met en évidence leurs effets négatifs. Elles limitent la relance en période de crise, ce qui explique leur suspension durant la pandémie de Covid, et elles freinent le développement à long terme, en contraignant l'investissement public, notamment dans les infrastructures et le capital humain.

La solution serait dans la recherche de règles plus flexibles, dites de « seconde génération ». Dans cette optique, la Commission européenne a engagé une réforme en 2018, proposant des règles ajustables selon la conjoncture. Par exemple, en période de récession, les seuils de déficit et de dette seraient temporairement assouplis pour permettre une hausse des dépenses publiques.

L'idée est qu'il ne faut pas définir un objectif optimal en matière de dette, mais plutôt une trajectoire optimale.

Références :

- Aiyagari, S. R., & Gertler, M. (1985). The backing of government bonds and monetarism. *Journal of Monetary Economics*, 16(1), 19-44.
- Aiyagari, S. R., & McGrattan, E. R. (1998). The optimum quantity of debt. *Journal of Monetary Economics*, 42(3), 447-469.
- Alesina, A., & Drazen, A. (1991). Why Are Stabilizations Delayed?. *American Economic Review*, 81(5), 1170-88.

- Alesina, A., & Tabellini, G. (1990). A positive theory of fiscal deficits and government debt. *The review of economic studies*, 57(3), 403-414.
- Barro, R. J. (1974). Are government bonds net wealth? *Journal of political economy*, 82(6), 1095-1117.
- Barro, R. J. (1979). On the determination of the public debt. *Journal of political Economy*, 87(5, Part 1), 940-971.
- Blanchard, O. (1985). Debt, deficits, and finite horizons. *Journal of political economy*, 93(2), 223-247.
- Blanchard, O. (2019). Public debt and low interest rates. *American Economic Review*, 109(4), 1197-1229.
- Bohn, H. (1998). The behavior of US public debt and deficits. *The Quarterly Journal of economics*, 113(3), 949-963.
- Ghosh, A. R., Kim, J. I., Mendoza, E. G., Ostry, J. D., & Qureshi, M. S. (2013). Fiscal fatigue, fiscal space and debt sustainability in advanced economies. *The Economic Journal*, 123(566), F4-F30.
- Haavelmo, T. (1945). Multiplier effects of a balanced budget. *Econometrica*, 13, 311-318.
- Kydland, F. E., & Prescott, E. C. (1977). Rules rather than discretion: The inconsistency of optimal plans. *Journal of political economy*, 85(3), 473-491.
- Mauro, P., & Zhou, J. (2021). $r-g < 0$: Can We Sleep More Soundly?. *IMF Economic Review*, 69(1), 197.
- Modigliani, F. (1961). Long-run implications of alternative fiscal policies and the burden of the national debt. *The Economic Journal*, 71(284), 730-755.
- Reinhart, C. M., & Rogoff, K. S. (2008). *This time is different: A panoramic view of eight centuries of financial crises* (No. w13882). National Bureau of Economic Research.
- Reinhart, C. M., & Rogoff, K. S. (2010). Growth in a Time of Debt. *American economic review*, 100(2), 573-578.
- Sargent, T. J., & Wallace, N. (1981). Some unpleasant monetarist arithmetic. *Federal Reserve Bank of minneapolis quarterly review*, 5(3), 1-17.
- Woodford, M. (1990). Public debt as private liquidity. *The American Economic Review*, 80(2), 382-388.

2.4. Exemple de bonne copie

Un exemple de très bonne copie est fourni en annexe.

III - Epreuve de composition de sociologie

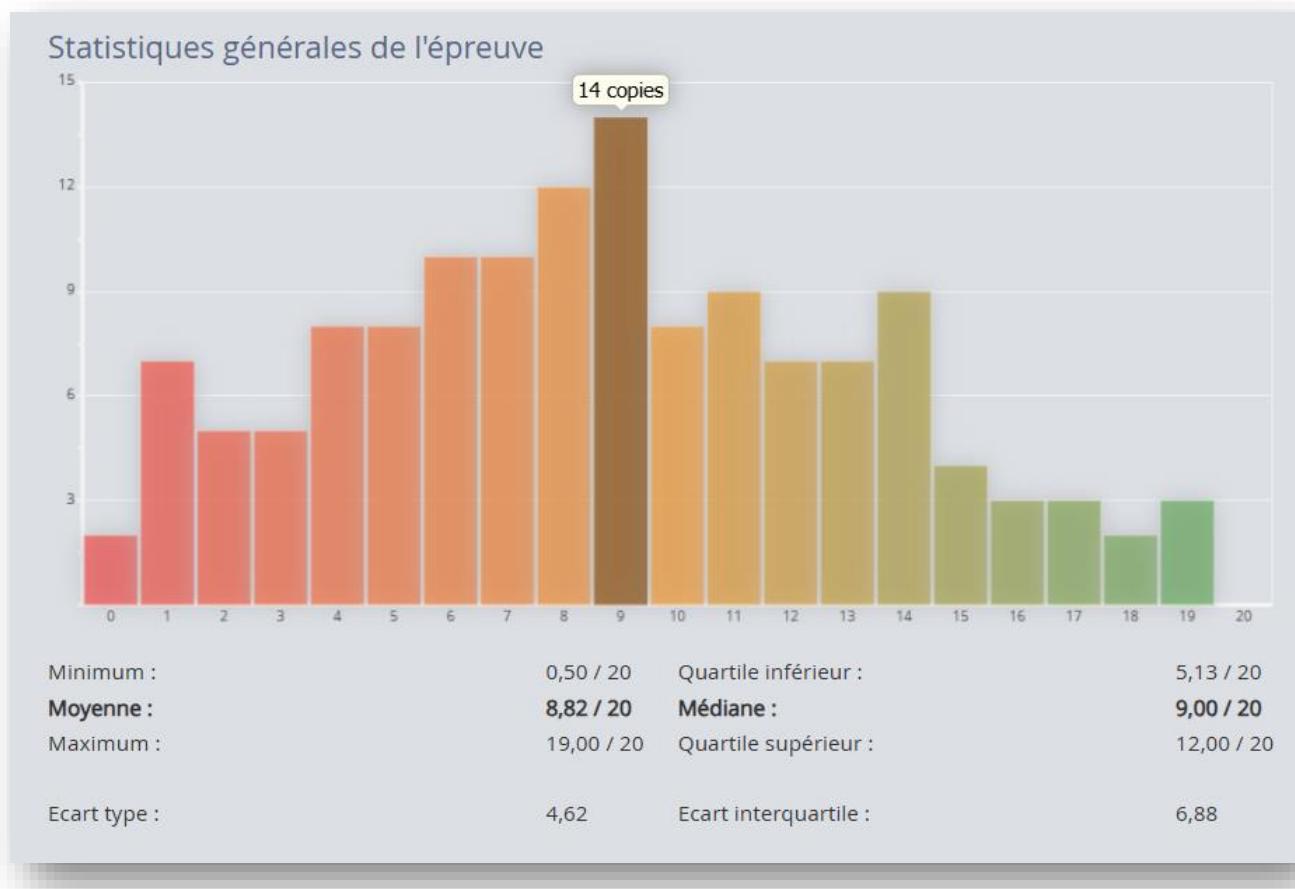
Jury : Emmanuel Buisson-Fenet, Marianne Blanchard, Patrick Cotelette, Laure Lacan, Antonello Lambertucci, Delphine Moraldo.

Rapporteuse : Marianne Blanchard.

Sujet : Les salariées sont-elles des salariés comme les autres ?

3.1. Les résultats : distribution des notes

139 candidates et candidats étaient présents (148 en 2024, 161 en 2023). 3 copies blanches ont été écartées. La moyenne générale des notes des présents (hors copie blanche) est de 8,82/20 (contre 9,22/20 en 2024 et 9,35/20 en 2023). Les notes sont comprises entre 0,5 et 19. La médiane se situe à 9/20 comme en 2024 et 2023. L'écart-type est de 4,62 (contre 4,26 en 2024 et 4,38 en 2023).



3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidates et candidats

Le jury a été surpris du nombre de copies qui n'ont pas traité, ou seulement très superficiellement, le sujet posé, qu'il s'agisse de candidates et/ou de candidats qui n'avaient pas travaillé le nouveau thème (« le travail aujourd'hui ») ou qui avaient visiblement anticipé un autre sujet. Cela a donné lieu à de bien trop longs « tunnels » hors-sujet, autour des travaux de Castel, de la montée du travail indépendant, voir sur la socialisation différentielle des filles et des garçons. Nous rappelons qu'il est hasardeux de faire des paris sur le thème et/ou le sujet qui pourrait tomber, et invitons les futurs candidates et candidats à considérer l'ensemble des thèmes au programme.

À nouveau, il faut insister sur l'importance du travail d'analyse du sujet en introduction. Ici, il était important de donner une définition du salariat, et éventuellement quelques éléments (succincts) pour situer les salariées par rapport aux salariés masculins, mais surtout d'analyser ce que signifiait « comme les autres » : s'agit-il d'avoir les mêmes revenus, les mêmes carrières, les mêmes conditions de travail, les mêmes métiers, etc ? En outre, cette formulation implique que les salariés constituent un groupe homogène, et constitue implicitement les salariés qui ne sont pas des salariées (donc les hommes) comme la norme. Par ailleurs, il était bienvenu d'interroger également dès l'introduction (sans rentrer dans la démonstration) l'homogénéité de la catégorie « salariée ».

Si ce travail de définition et d'analyse de **tous les termes du sujet** est fondamental en introduction, en revanche il n'est généralement pas nécessaire d'entrer dans des développements et de mobiliser trop d'auteurs à cette étape de la rédaction. Certains

candidates et/ou de candidats donnent beaucoup trop de références en introduction, ce qui est inversement proportionnel avec le temps pris pour poser les enjeux et une problématique.

Dans le développement, il est également important de définir de façon précise les concepts mobilisés. Certaines copies évoquent par exemple un « marxisme féministe » qui reste très superficiel, et assez incantatoire, sans réelle prise en compte du cadre marxiste, uniquement pour dire qu'il existe d'importantes inégalités au détriment des femmes. On peut tout à fait mobiliser ce cadre, mais en le prenant au sérieux, en s'appuyant par exemple sur la notion d'exploitation domestique selon Christine Delphy. De même, trop peu de copies s'appuient sur une analyse précise de la notion de domination, quand elles la mobilisent.

Le jury invite aussi à privilégier un nombre restreint de références correctement exploitées et reliées entre elles à l'accumulation de noms, la multiplication de références nuisant trop souvent à la clarté du propos.

Il faut aussi rappeler que le but de la dissertation de sociologie est de mettre en évidence sa capacité à construire une réflexion à partir de travaux sociologiques. Par conséquent, il ne s'agit pas de proposer des solutions (pour réduire les écarts de rémunération entre les hommes et femmes par exemple), et il importe de faire plus nettement la distinction entre des travaux de sociologie, avec une démarche empirique, et les essais ou les références philosophiques (Bell Hooks, Silvia Federici), qui peuvent être citées comme tels, mais n'ont pas le même statut.

Du point de vue du traitement du sujet, trop souvent la diversité du salariat est uniquement analysée à travers la diversité des rapports sociaux de genre, de race et de classe, c'est-à-dire dans une perspective « intersectionnelle » (terme trop souvent utilisé d'une façon très molle), sans s'attacher à la diversité de la condition salariale en elle-même parmi les salariées. Ainsi, la réflexion sur les différences entre salariat qualifié et peu qualifié est très souvent absente, donnant le sentiment que toutes les femmes occupent des positions subordonnées et précarisées aujourd'hui. Rappelons que si les femmes sont très majoritaires parmi les employés, elles représentent 43 % des cadres en 2022 et 55% des professions intermédiaires, elles ont donc une place croissante dans le salariat qualifié.

On peut d'ailleurs rappeler au passage l'importance de connaître quelques chiffres et ordres de grandeur en lien avec les thèmes du programme, ce qui permet d'étayer de façon précise les démonstrations.

Notons que le sujet portait spécifiquement sur le salariat (et non le travail), et ce afin de circonscrire le champ de réflexion et d'éviter notamment de trop centrer le questionnement sur le travail domestique. Cela ne signifie pas qu'il ne fallait pas en parler, cela était difficile étant donné les liens entre positions sur le marché du travail et situation domestique, toutefois consacrer une partie entière au travail domestique, sans l'articuler à la condition salariale, conduisait au hors sujet.

Attention aussi aux raisonnements qui associent mécaniquement socialisation genrée, orientation scolaire et position professionnelle. La ségrégation – horizontale et verticale – entre salariées et salariés est aussi le fait de mécanismes propres au marché du travail.

Enfin, il est vivement suggéré de ne pas utiliser le nom singulier « la femme » pour désigner les femmes, soit un groupe social hétérogène, traversé par de multiples lignes de différenciations.

3.3. Proposition de corrigé

Ces éléments de corrigé constituent une possibilité parmi d'autres de traitement du sujet et n'épuisent ni les aspects du sujet qui pouvaient être traités ni les références qui pouvaient être mobilisées. Par ailleurs, il faut rappeler qu'il n'a pas été rédigé dans les conditions du concours !

Dans son article « L'étoffe du travailleur » (2021), l'historien Jérémie Brucker montre qu'à la fin du XIXe siècle, les entrepreneurs et l'État n'habillent pas leurs salariées comme les salariés. Plus précisément, les habits endossés par les femmes sur les lieux du travail ne permettent pas de distinguer leur condition de femme de celle de travailleuse, la différenciation entre vêtements de travail et vêtements domestiques étant ténue. Toutefois, si le vêtement de travail est le « non-lieu d'une identité féminine au travail tout au long du XIXe siècle », J. Brucker rappelle en conclusion qu'a contrario il manifeste la conquête de droits professionnels par les femmes au XXe siècle, dès lors qu'elles parviennent à s'habiller comme leurs confrères.

À travers le cas du vêtement, cet exemple rappelle la place marginale qui a été historiquement conférée aux femmes sur le marché du travail, et notamment au sein du salariat, ainsi que sa lente évolution au cours du XXe siècle. De fait si, comme le rappelle S. Schweitzer, les femmes ont toujours travaillé, l'écart entre les taux d'activité des femmes et des hommes, qui était de 50 points en 1931, n'est plus que de dix points à la fin des années 2000. Aujourd'hui ce taux est de 71% pour les femmes de 15 à 64 ans et de 77% pour les hommes de la même tranche d'âge, et une majeure partie sont des salariés et salariées (environ 88%). Le salariat se caractérise par le fait de vendre sa force de travail à un employeur, auquel le salarié ou la salariée est lié par un lien de subordination, en échange d'une rémunération et du financement de droit sociaux (assurance maladie, assurance chômage et retraite). On peut y inclure les fonctionnaires, qui reçoivent un traitement de la part de l'Etat ou des collectivités territoriales qui les emploient. En théorie, il n'existe plus de barrière à l'embauche liée au sexe, et il est interdit de discriminer les salariés en fonction de leur sexe. Pour autant, peut-on dire que les salariées sont des salariés comme les autres ?

Se poser cette question implique que les salariés, autrement dit les hommes, constituent la norme (« comme les autres ») à l'aune de laquelle comparer le groupe des femmes. Mais à partir de quels critères définir cette norme ? Le niveau de revenu ? Les conditions de travail ou d'emploi ? La carrière ? Le secteur d'activité ? Difficile de trancher dans la mesure où le groupe des salariés masculins est loin d'être homogène sur ces différents aspects. Or la formulation du sujet presuppose également l'existence de deux groupes distincts (les salariées et les salariés), où l'appartenance de sexe induirait une relative similitude entre leurs membres respectifs. Ce présupposé doit aussi être questionné, notamment au prisme d'une approche prenant en compte d'autres dimensions, comme l'appartenance à une classe sociale ou les rapports sociaux de race.

On se demandera ainsi : dans quelle mesure les femmes s'écartent de ce qui est perçu comme la norme du travail salarié, dans la pluralité des dimensions que peut recouvrir cette norme. Dans une première partie (I), on montrera l'existence d'une différenciation forte sur le marché du travail, aussi bien en terme de situation d'emploi, de condition de travail que

de secteur d'activité. La seconde partie (II) analysera les différences genrées qui se dessinent dans les pratiques d'un même travail. Enfin, la dernière partie (III) reviendra sur les autres lignes de différenciations et de regroupement que l'on peut distinguer au sein du salariat.

I/ Une différenciation maintenue sur le marché du travail

Au cours des cinquante dernières décennies, les femmes ont renforcé leur position sur le marché du travail salarié, y compris parmi les cadres où leur proportion a doublé depuis les années 1980, passant de 21% à 42%. Toutefois, les salariées restent défavorisées par rapport aux salariés en termes de situation d'emploi (1), et la pénibilité de leurs conditions de travail n'est pas toujours reconnue (2). Ceci s'explique pour une large part par la ségrégation genrée des emplois (3).

1) Des salariées aux situations d'emplois défavorables

En premier lieu, on peut rappeler que dans le secteur privé, les salariées gagnent toujours environ un quart en moins que les hommes. Ceci s'explique d'abord par le fait qu'elles sont le plus souvent à temps partiel (elles occupent 80% des emplois à temps partiel), situation qui s'explique – en partie – par les fortes inégalités dans la répartition du travail domestique et reproductif. En effet, ce sont les mères d'enfant en bas âge qui sont le plus souvent à temps partiel (DARES). À temps équivalent, l'écart est de 14%, ce qui s'explique pour partie par le fait qu'hommes et femmes ne travaillent pas dans le même secteur d'activité, nous y reviendrons.

Les femmes travaillent aussi un peu plus souvent que les hommes en contrat court, même si l'écart tend à se resserrer.

L'écart de salaire s'explique aussi par les inégalités de carrières, les femmes ayant moins de chances d'accéder à des positions de pouvoir que les hommes (le fameux « plafond de verre »). Ainsi dans la fonction publique, les femmes constituent 61% des cadres A, mais seulement 38% des fonctionnaires A+, comme l'ont montré C. Marry et ses collègues dans *Le plafond de verre et l'Etat* (2017).

2) Une pénibilité de condition de travail pas toujours reconnue

Les enquêtes de la DARES montrent que les hommes sont plus exposés aux sollicitations physiques, tandis que les femmes sont plus exposées aux risques psychosociaux. Toutefois, comme le rappellent P. Marichalar et C. Avril dans leur article « Quand la pénibilité du travail s'invite à la maison » (2016), les risques au travail et leurs conséquences sur la santé bénéficient d'une visibilité différentielle selon le genre. Les institutions de prévention mettent l'accent sur les accidents physiques ponctuels qui concernent d'abord les hommes, plutôt que sur la mise en visibilité des maladies chroniques d'origine professionnelle, qui affectent d'abord les femmes.

Même lorsqu'ils et elles sont soumis à des risques de même nature, la prévention peut être plus difficile à mettre en œuvre dans les métiers plus féminisés, ce que met en évidence Z. Rollin dans « Sous les vernis des ongles et des capots » (2023). En comparant la situation d'apprentis en filière automobile (carrosserie-peinture) et en filière métiers de la beauté (esthétique et coiffure), elle met en évidence une proximité des risques au travail : cadences rapides, trouves musculo-squelettiques et une commune exposition au risque chimique. Elle

montre que dans les métiers de l'esthétique, les contraintes relationnelles d'un travail en permanence au contact des clients renforcent les coûts corporels de l'impératif d'endurance.

Enfin, on peut noter, comme l'a montré l'enquête Virage, que les violences sexuelles au travail touchent plus souvent les femmes.

3) Une forte ségrégation genrée des emplois

La différence dans les conditions d'emploi et de travail s'explique pour une majeure partie par le fait que salariées et salariés ne se retrouvent pas dans les mêmes secteurs d'activités.

Comme le rappelle une étude de la DARES (2019), les femmes salariées se répartissent sur un nombre plus limité de métiers que les hommes. Un cinquième de l'emploi des femmes se concentre sur les métiers d'agents d'entretien, d'enseignants et d'aides-soignants. Les métiers à prédominance féminine sont surtout des métiers exercés par des employés et des professions intermédiaires, et lié au secteur tertiaire, tandis que ceux à prédominance masculine présentent plus grande diversité en termes de groupes socioprofessionnels, même si la moitié d'entre eux sont des métiers d'ouvriers, dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

Cette ségrégation trouve une partie de son origine dans les formations différencierées que suivent les filles et les garçons, visible aussi bien dans les formations professionnelles courtes (CAP, baccalauréat professionnel) que dans les études longues (les femmes sont sous-représentées dans les études d'ingénieur, et sur-représentées dans celles de médecine). Mais elle se construit aussi dans des dynamiques propres au marché du travail.

Cette différenciation des métiers masculinisés et féminisés participe de la position dominée de la plupart de ces derniers. En effet, dès 1966, Madeline Guilbert a mis en évidence la déqualification dont souffre les métiers occupés majoritairement par des femmes dans la production industrielle, censés reposer sur des compétences « naturelles », comme la minutie, ou la capacité à effectuer plusieurs tâches à la fois. De même, on peut citer l'article de J. Pinto « Une relation enchantée. La secrétaire et son patron » (1990) montrant que la secrétaire, métier majoritairement féminin, se doit de faire preuve d'effacement et de vertus « féminines » (gentillesse, etc.). Les salariées peuvent aussi être ramenées à leur corps, comme le montre G. Schütz à propos des hôtesses d'accueil, qui voient leurs compétences et savoir-faire (notamment relationnels et émotionnels) niés, étant avant tout jugées sur des critères physiques.

Transition : Salariées et salariés n'occupent donc pas les mêmes positions sur le marché du travail, qu'il s'agisse du secteur d'activité, du type de contrat ou encore des conditions de travail, ces différentes dimensions étant liées entre-elles. Mais au sein même de secteurs d'emploi, voire de professions identiques, les rapports sociaux de genre et les normes qu'ils dessinent contribuent à différencier les salariées de leurs collègues masculins.

II/ Les normes de genre au cœur du travail en train de se faire

Dans cette seconde partie, il s'agit d'analyser la façon dont, dans les activités du travail en train de se faire, les rapports sociaux de genre et les normes associées contribuent à distinguer les hommes et les femmes, et à reproduire les hiérarchies entre les sexes propre au système de genre. Salariées et salariés se distinguent par les tâches qui leur sont assignées

(1), mais aussi par des formes d'autonomie différencierées (2). Enfin, l'entrée des femmes dans des métiers « masculins » implique une virilisation de ces dernières (3).

1) Un même métier peut connaître des déclinaisons genrées

Dans son texte *Ouvriers=ouvrières*, paru en 1978, D. Kergoat dénonce le fait que la sociologie du travail parle toujours des « ouvriers » ou de la « classe ouvrière », et s'attache au contraire à mettre en évidence la spécificité de la condition des ouvrières. Elle remarque notamment que dans le contrôle social qui s'exerce sur les ouvrières, les rapports de domination viennent doubler les rapports d'exploitation : les brimades sont de nature différente selon que la main-d'œuvre est masculine ou féminine. Les ouvrières sont ainsi les seules à être l'objet de remarques sur leur corps (plaisanterie sur le physique, humiliations au moment des règles).

Les femmes peuvent aussi se voir assigner des tâches différentes, à poste équivalents, comme le montre Cyrine Gardes à partir de l'étude d'un magasin de low-cost du bricolage (2019) : aux vendeurs les activités techniques et physiques, aux vendeuses la gestion de l'« ambiance » et les activités considérées comme minutieuses telles que l'étiquetage, le contrôle des prix et la manutention légère.

La mixité des situations de travail ne garantit donc pas qu'à situation d'emploi égal, le travail effectué par les unes et les autres soit le même, ce que Fortino (2003) décrit comme les nouveaux habits de la ségrégation sexuelle.

2) Une autonomie inégale

Les salariées bénéficient aussi globalement de moins d'autonomie dans leur travail, ce que montre J. Ganaut (2023) dans son article « Le genre de l'autonomie temporelle ». Cette inégalité est mesurable à l'échelle de l'ensemble de la population salariée : les femmes sont surreprésentées dans des types d'autonomie contraints sur les horaires, les arrêts et l'organisation du travail (ex infirmières), les hommes dans des types d'autonomie extensifs et marqués par une forte imprévisibilité (ex informaticiens). Mais ceci est aussi vrai sur un même métier : les ouvrières sont plus nombreuses que les ouvriers à devoir appliquer les consignes à la lettre, à devoir faire appel à autrui en cas d'incident et à travailler à la chaîne ou de façon isolée.

De fait, ces inégalités d'autonomie temporelle entre hommes et femmes ne peuvent pas être réduites à la ségrégation professionnelle des métiers. G. Schütz montre ainsi dans son texte « Télétravail et inégalités de genre » (2023) qu'alors même que les femmes sont généralement plus désireuses de télétravailler, les organisations produisent différents mécanismes structurellement défavorables à leur télétravail. Ces mécanismes prennent leur source dans le caractère genré des politiques de télétravail, qui dessinent des figures implicites de télétravailleur ou de télétravailleuse marquées par des stéréotypes de genre : une figure repoussoir, celle de la peu professionnelle mère de famille perturbée par le travail parental et domestique; ou une figure valorisée, celle du manager acquis aux « nouveaux modes de travail », qui se réfère plutôt à un homme cadre.

3) Femmes dans des métiers d'hommes, et réciproquement

Une autre façon de mettre en évidence la persistance des normes de genre et leurs effets est de prendre en compte la situation des femmes dans les métiers considérés comme masculin. G. Pruvost dans *Profession : policier Sexe : féminin* (2007) s'intéresse ainsi aux

femmes policières et montre en particulier comment les femmes apprennent que l'égalité s'acquiert par ressemblance au viril, et doivent donc incorporer certains codes de la virilité, tout en subissant des discriminations du fait de leur sexe.

Cette « virilisation » des femmes comme condition d'intégration est aussi au cœur du travail d'E. Zolesio qui, dans *Chirurgiens au féminin ?* (2012), montre à quel point l'idéal-type du chirurgien reste celui d'un « mâle dominant » caractérisé par le goût de l'action, la capacité de décision, la combativité, l'endurance physique, l'obsession de la rigueur mais aussi la séduction. Plus généralement, dans un ensemble d'environnements professionnels, la norme du « travailleur idéal » est intrinsèquement masculine, et comme le rappelle J. Ganault dans son article déjà cité, repose notamment sur la norme de disponibilité absolue vis-à-vis de l'activité professionnelle.

On peut enfin noter que la situation est tout autre dans les milieux féminisés, où si les salariés ne sont pas des salariées comme les autres, c'est souvent à leur avantage. Les hommes, ou moins certains d'entre eux, se voient en effet poussés à prendre plus de responsabilité (phénomène de l'escalator de verre), à l'instar des étudiants dans des formations d'assistant social étudiés par Alice Olivier.

Transition : Dans la pratique d'un même métier, les normes de genre induisent une différenciation entre salariées et salariés. Pourtant, il importe de ne pas réifier cette opposition entre deux groupes, dans la mesure où ils sont eux-mêmes traversés par d'autres lignes de différenciation, qui peuvent parfois même contribuer à rapprocher salariés et salariées

III/ D'autres lignes de division et de regroupement des salarié·es

Cette dernière partie questionne la distinction entre salariées et salariés, en rappelant que ces deux groupes sont loin d'être homogènes, ce que montre la prise en compte d'autres dimensions comme l'appartenance sociale ou la race (1). Par ailleurs, le prisme du genre ne doit pas conduire à surestimer certaines différences entre le travail des unes et des autres (2). Enfin, les différences peuvent être plus ou moins marquées en fonction des contextes (3).

1) Des groupes sexués loin d'être homogènes

Qu'il s'agisse des salariés ou des salariées, il est difficile de considérer que l'appartenance à une catégorie de sexe permette de résumer les différenciations existantes. Si les ouvrières ne sont pas des ouvriers, elles ne sont pas non plus des femmes cadres. Si, en moyenne, 49 % des femmes sont satisfaites de leur travail (contre 51 % pour les hommes), ce pourcentage est extrêmement variable selon les catégories socioprofessionnelles : 77 % des femmes cadres supérieures du public sont satisfaites contre 25 % des ouvrières qualifiées de la manutention (DARES). Les rapports de domination peuvent d'ailleurs s'exercer des hommes sur les hommes, et des femmes sur les femmes. C'est ce que montre notamment A. Delpierre dans *Servir les riches* (2022) : la majorité des domestiques qu'elle étudie sont des femmes, et ce sont les femmes des couples qui les emploient qui s'occupent de les recruter et les superviser.

D'autres rapports sociaux peuvent entrer en jeu pour différencier les salariés et les salariées, comme les rapports sociaux de race. Dans *Chantier interdit au public*, Nicolas Jounin met

ainsi en évidence une racialisation des rapports hiérarchiques sur les chantiers, les immigrés africains (surnommés les « Mamadou ») étant cantonnés aux postes de manœuvre, alors que les chefs sont plus souvent d'origine portugaise. Plus généralement, sans que les groupes professionnels soient nécessairement organisés sur une logique raciale, la racialisation à laquelle font face certaines personnes les conduits à adopter des comportements spécifiques, à l'instar des femmes asiatiques dans le monde des affaires en France, étudiées par A. Zhou Thalamy, dans son article « Faire businesswoman asiatique ». L'autrice montre l'existence d'un travail de l'apparence par les vêtements et le corps, à la fois racialisé et genré, puisqu'il est spécifique aux femmes asiatiques, qui doivent échapper aux stéréotypes de la « femme dragon » ou de la femme enfantine.

2) Des proximités occultées entre métiers dits masculins et féminins.

L'image masculine ou féminine accolée à certains métiers peut contribuer à accentuer les différences, et réciproquement à minimiser ce qui les rapproche. Ainsi, dans son travail sur les aides à domicile, C. Avril met en évidence la proximité de leur travail en terme de port de charges lourdes, avec certains métiers ouvriers. De la même façon, M. Cartier et M.H Lechien dans « Vous avez dit relationnel ?» (2015) comparent les métiers d'auxiliaires de puériculture en crèche aux surveillants de prison, et mettent en évidence ce qu'elles appellent une « occultation croisée » : occultation de la dimension matérielle du travail de prise en charge des jeunes enfants ; occultation de la dimension relationnelle du travail de contrôle des trains ou de surveillance des détenus. Cette double occultation, contribue à dissimuler l'imbrication, dans les pratiques professionnelles, des dimensions humaines et matérielles qui caractérisent l'ensemble des métiers de service peu qualifiés. Elle aboutit à une représentation biaisée des compétences mobilisées et de la pénibilité du travail dans tous les métiers de service, qu'ils soient exercés majoritairement par des femmes ou par des hommes.

3) Des rapprochements propres à certains contextes

La mise en évidence des différences entre salariées et salariés dans certaines situations de travail ne doit pas conduire à réifier ces différences, qui peuvent être liées à certains contextes, et donc évoluer dans d'autres. C'est ce que permet de voir le travail de C. Gardes, déjà cité, sur les vendeurs et vendeuses d'un magasin de bricolage low-cost. En effet, si, on l'a dit, les femmes n'exercent pas exactement les mêmes tâches que les hommes, et si elles sont globalement minorisées dans les collectifs de travail, se construit également un « nous » des salariées et salariés subalternes, qui transcende la ligne du genre, et réunit vendeurs et vendeuses autour de luttes contre la hiérarchie.

Conclusion

Dans quelle mesure les femmes s'écartent de ce qui est perçu comme la norme du travail salarié, pensée à partir du salariat masculin ? Pour répondre à cette question, nous avons d'abord rappelé les écarts qui persistent sur le marché du travail entre salariés et salariées, du point de vue du salaire, du type de contrat ou du secteur d'emploi. Puis nous avons mis en évidence les différences qui existent dans l'exercice du même métier, les normes du genre offrant des moyens différents de se saisir des pratiques professionnelles. Enfin, nous avons montré qu'il ne fallait pas pour autant surestimer les écarts entre salariées et salariés, qui pouvaient conduire à ne pas considérer d'autres lignes de différenciations du groupe des salariées et salariés (par exemple la race, ou l'âge, non développé ici), et inversement

occulter certains points de rapprochement entre les unes et les autres. Toutefois, ces approches se limitent au travail salarié, et pour réellement appréhender ce qui distingue salariées et salariés, il faudrait penser ensemble rapport au travail domestique et au travail salarié, comme appelle à le faire D. Kergoat.

3.4. Exemple de bonnes copies

Deux exemples de très bonnes copies sont fournis en annexe.

IV - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

Jury : Karim Fertikh; Isabelle Gouarné ; Choukri Hmed, Sophie Iffrig.

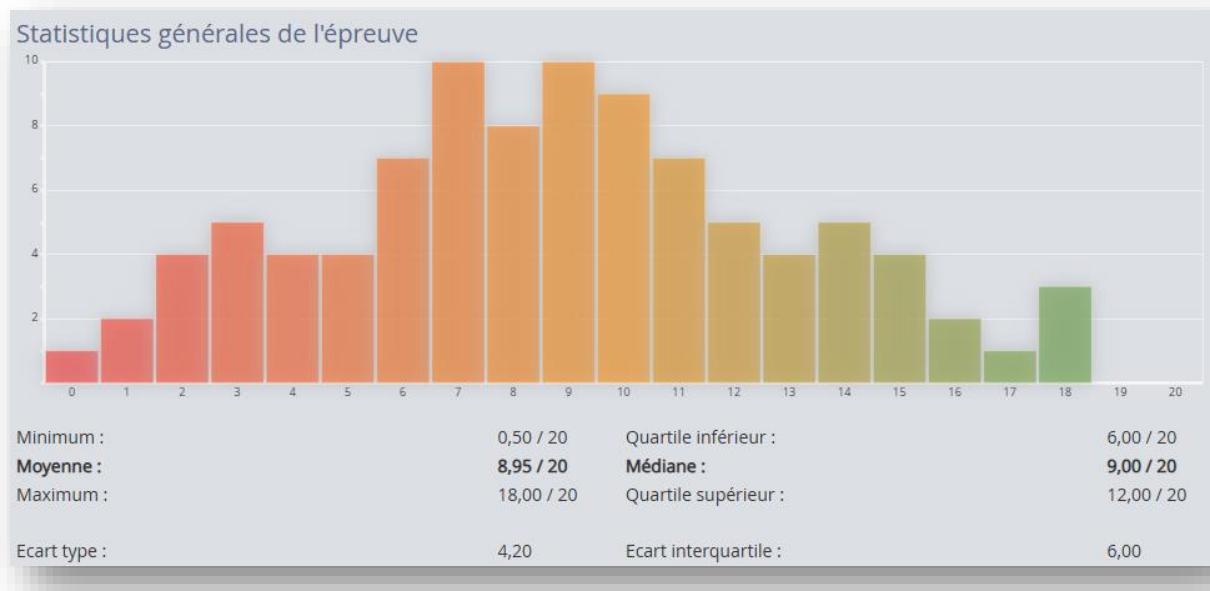
Rapporteur : Sophie Iffrig

Sujet : Produire et faire circuler les idées politiques en Europe

4.1. Les résultats : distribution des notes

98 candidates et candidats étaient présents. 3 copies blanches ont été écartées.

La moyenne générale des notes des présents s'établit à 8,95/20 (contre 9,41/20 en 2024). Les notes sont comprises entre 0,50 et 18,00. La médiane des notes se situe à 9,00/20 (contre 9,50/20 en 2024), et l'écart-type est de 4,20 (contre 3,73 en 2024).



4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidates et candidats

Le sujet proposé cette année, « Produire et faire circuler les idées politiques en Europe », a pu dérouter les candidats. D'une part, il fait appel à la thématique déjà proposée l'année précédente (« *Les idées politiques comme faits sociaux : terrains, méthodes d'enquête, analyse* ») et rappelle aux candidats que les deux bibliographies font partie du programme

de l'épreuve. D'autre part, sa formulation invitait à appliquer la thématique des idées politiques au cadre européen et en ce sens, il incitait à articuler la réflexion sur la production et la circulation des idées politiques avec les enquêtes présentes dans la nouvelle bibliographie (« *Science politique de l'Union Européenne* »). Le jury est conscient que cette spécificité a pu constituer une difficulté par rapport aux sujets des années précédentes et en a tenu compte dans sa notation. Il tient cependant à rappeler que deux thèmes sont à préparer systématiquement à chaque session, la coutume voulant que le sujet porte sur la seule nouvelle question au programme n'exclut ni le fait de formuler un sujet sur "l'ancien" thème, ni les possibilités de sujets croisés.

Par son caractère large, le sujet autorisait de multiples traitements. Le jury a valorisé les copies qui ont cherché à faire des liens entre la science politique de l'Union Européenne et celle des idées politiques, quels que soient les liens défendus et la structuration des développements. Certaines copies ont mobilisé par préférence la littérature sur les idées politiques, en traitant de manière secondaire les spécificités de l'Union Européenne ; d'autres ont fait le choix inverse. La distinction entre les bonnes et mauvaises copies n'a pas reposé sur ce choix de traitement, mais sur la capacité à le justifier dès l'introduction et à expliciter dans les différentes étapes du raisonnement le lien entre les éléments développés et l'enjeu spécifique du sujet (au croisement entre « produire et faire circuler les idées » et le cadre « en Europe »). Par exemple, de nombreuses copies ont pris le parti de restreindre le cadre « en Europe » à l'Union Européenne. Ce choix n'a pas été sanctionné *a priori*: certaines copies ont justifié cette restriction par la spécificité des institutions européennes. En revanche, certaines copies n'ont pas défini l'expression du sujet « en Europe » et l'ont remplacé sans questionnement par « les institutions européennes », ce qui conduisait à la fois à des introductions manquant de problématisation et un propos réducteur voire hors sujet. Aussi les raisonnements autonomes sur la démocratisation de l'Union Européenne ou de l'opinion publique européenne, qui ont été légion, ne constituaient-ils pas des traitements appropriés du sujet. Le jury tient donc, comme chaque année, à rappeler aux candidats l'importance de l'analyse du sujet, qui repose sur une définition précise et un questionnement rigoureux de l'ensemble des notions. L'expression « en Europe » invitait le candidat *a minima* à se questionner sur la place de l'Union européenne dans un sujet qui ne l'annonçait pas explicitement et à justifier toute restriction du cadre.

Les meilleures copies ont fait dialoguer les deux bibliographies, en arrimant des connaissances solides sur la manière d'analyser la production et la circulation des idées politiques aux enquêtes issues des deux bibliographies. Des analyses approfondies du sujet permettaient de réfléchir à l'articulation entre Union européenne et Europe et de distinguer d'une part l'Europe comme territoire de production et de circulation d'idées politiques et d'autre part l'*idée d'Europe* au sens de construction d'une union supranationale. Le jury a été attentif aux copies qui appuyaient leur propos sur un registre diversifié d'idées politiques, traitant à la fois de l'Europe comme une utopie, mais également comme un espace international de production et de circulation d'autres idées politiques, ou idéologies, tel que le libéralisme et néolibéralisme (Jobert, Le Strat et Pelletier, Hauchecorne...), le socialisme (Riouffreyt) ou encore les idées d'extrême-droite (Leconte). Certaines copies ont pu également s'intéresser à la dépolitisation des idées politiques opérée dans les espaces européens, ce qui permettait d'éclairer de façon originale le sujet posé. Une copie a ainsi pointé le fait que la dépolitisation est la forme classique d'action

des organisations internationales en général (au-delà de l'Union européenne), en mentionnant à juste titre l'ouvrage récent de Louis et Martens.

Une démarche rigoureuse de science politique (et plus généralement de sciences sociales) impliquait de sortir des propos essentialisants et généralisants. En ce sens, le jury a sanctionné les copies qui restaient vagues et manquaient de précision, tant sur les acteurs qui produisent et font circuler les idées politiques que sur le contenu des idées. Certains candidats ont pu évoquer l'émergence d'idées européennes sans expliciter leur contenu, ce qui conduisait le plus souvent à un propos hors sujet centré sur la construction européenne. C'est par exemple le cas de certaines copies accordant une place centrale à l'« idée d'Europe », sans questionner la construction historique et sociale de son contenu. Le jury regrette ainsi le manque de perspective socio-historique des copies et rappelle que la socio-histoire fait partie des méthodes de la science politique et peut permettre d'éviter ces biais en ancrant socialement le propos. De plus, des formulations maladroites amenaient à considérer que les idées agissaient seules, par exemple qu'« elles ont su par la suite s'autonomiser de ces champs disciplinaires ». Bien souvent, l'approximation rédactionnelle allait de pair avec un manque d'attention aux acteurs et aux processus nécessaires à la production et la circulation des idées. De même, sur la notion de l'Europe, certaines copies, souvent par manque de connaissances précises, présentaient de nombreux biais de nominalisme, considérant l'« Europe » comme une entité agissante (avec des formulations de type « L'Europe cherche à maintenir », « l'Europe mène des missions »...), réifiant l'Europe et ses institutions, sans questionner les acteurs qui contribuent à construire cette entité et les rapports de force sous-jacents. Au contraire, les jurés ont valorisé les passages qui présentaient des exemples concrets d'acteurs impliqués dans la production et la circulation des idées, reliant leur ancrage social et leur positionnement idéologique.

Le jury note qu'une majorité des candidats exploitait des connaissances issues des bibliographies recommandées, mais avec un poids plus important de celle sur la science politique de l'Union européenne. Si cette entrée pouvait être recevable, le jury rappelle l'importance de ne pas se contenter d'une récitation de cours ou de manuel, mais de produire un raisonnement problématisé, ce qui impliquait de prendre au sérieux l'enjeu des idées politiques. Les copies se limitant à une approche institutionnelle de l'Union Européenne, décrivant la répartition juridique des pouvoirs sans réflexion sur les rapports de force entre acteurs pouvant produire et faire circuler des idées ont été sanctionnées. Le jury remarque également la présence d'une part non négligeable de copies sans connaissance et produisant des développements inadaptés pour une composition de science politique. Sur le plan des références, il est conscient que tous les candidats n'ont pas les mêmes conditions de préparation, en termes de temps et de ressources. *A minima*, un travail personnel portant sur quatre ou cinq articles clés de chaque bibliographie permettant de définir rigoureusement les notions de la thématique, complété par la connaissance de deux ou trois enquêtes, était attendu. Si les références peuvent être plus nombreuses, ce travail de lecture précis permet en revanche de disposer de quelques outils pour construire une introduction et un développement recevable et ainsi éviter les notes les plus basses et potentiellement discriminantes pour la suite.

Le jury tient également à rappeler qu'il est attendu des candidats qu'ils produisent un propos scientifique et qu'ils sachent distinguer les propos relevant d'une analyse de science

politique et ceux issus du sens commun ou de la conversation médiatique. Ainsi, des commentaires d'actualité sans appui analytique sur la science politique pouvaient porter préjudice aux copies. Un nombre limité de copies intégrait dans le développement des passages normatifs portant sur ce que devrait être l'Europe et ce que seraient les idées politiques à défendre. Ces préoccupations normatives n'ont pas leur place dans les copies. Ainsi, des arguments de type « Les défis à relever pour défendre la démocratie en Europe sont importants : il s'agit avant tout de poursuivre l'intérêt général et de consolider l'Etat de droit » ou encore « Il faut réaliser l'europeanisation des citoyens » sont inappropriés. Si pour le deuxième exemple, la question de la place des citoyens dans la production et la circulation des idées en Europe pouvait tout à fait être abordée dans le développement, cela devait, en revanche, être réalisé sans visée normative.

Dans la continuité des conseils prodigués les années précédentes, il était attendu que les candidats appuient leurs réflexions sur des enquêtes empiriques maîtrisées, permettant de mettre en lumière les acteurs concrets, les lieux et les contextes de la production et de la circulation des idées en Europe. Si contrairement aux deux sujets des années précédentes, l'intitulé proposé cette année n'explicitait pas cette demande, le jury estimait que les candidats avaient été amplement informés de cette attente. La majorité des copies était au fait de cette exigence ; cela montre que les candidats ont su s'appuyer sur les rapports des années précédentes et tenir compte des conseils prodigués. Le retour aux méthodologies de recherche et d'analyse était attendu et permettait d'éclairer certains enjeux du sujet. En revanche, dans le cadre de ce sujet, l'enjeu des méthodes pouvait difficilement constituer l'axe principal de la structuration du propos. En effet, dans certains cas, ces retours aux méthodes conduisent à des copies kaléidoscopiques, traitant de la production et circulation des idées et de l'Union européenne dans des parties ou sous-parties disjointes, considérant parfois de manière caricaturale que chaque dimension nécessite des méthodes d'enquêtes différentes, reposant sur des oppositions caricaturales (ex. méthodes quantitatives versus qualitatives). Au contraire, l'enjeu de l'analyse était de tenter d'articuler ces différentes dimensions.

Remarques formelles

Le jury souligne une bonne maîtrise de la méthodologie de la dissertation dans la majorité des copies. Les candidats sont capables de produire un propos clair et structuré, tant sur le plan de l'organisation générale que du style de la rédaction. Les développements ont été pour la plupart aérés et fluides, permettant ainsi une meilleure compréhension du fond. Le jury rappelle à ce titre que la densité des réflexions attendues dans la dissertation est conséquente et qu'en ce sens, les plans en deux parties et deux sous-parties conduisent très souvent à des paragraphes très longs, ce qui pouvait nuire à la clarté de l'argumentation. La structuration du plan doit donc répondre à un souci d'efficacité de l'argumentation plus qu'à un formalisme *a priori*.

Certaines maladresses sont présentes dans les copies les plus fragiles. Entre autres, trois points de vigilance sont relevés. Tout d'abord, les candidats doivent éviter la juxtaposition de notions séparées par des barres obliques, de type « les écrits/les ouvrages pris en considération », « la légitimité scientifique/académique ». Ce n'est pas au jury de choisir le terme le plus pertinent ni de deviner l'articulation existante entre les deux notions (s'agit-il d'un « et »? d'un « ou bien »?). Ensuite, le jury déconseille l'usage du futur et ce, notamment pour évoquer des moments passés, telle que dans la formulation « la montée des

nationalismes qui mènera à la Seconde Guerre mondiale ». Au-delà de la maladresse formelle, cette tendance va souvent de pair avec un problème de fond et des propos relevant d'un biais téléologique. Ainsi, à propos d'une citation de Nicolas Sarkozy sur le Royaume-Uni lors de son mandat, une copie explique qu'il prévient d'une « situation qui évoluera inéluctablement : le Royaume-Uni a effectué le Brexit en 2019 », expliquant la citation par un événement futur pourtant encore très incertain au moment où le propos a été prononcé. Enfin, il est attendu que le propos s'appuie sur un vocabulaire neutre et un niveau de langue suffisamment soutenu. Des expressions telles que « carrément », « regarder en chien de faïence », « sous le regard bienveillant mais ferme de la BCE » ou encore « sortir du même moule » sont inappropriées dans un propos de science politique, tant pour des enjeux de forme que de fond.

Plus généralement, le jury se permet de rappeler l'importance du soin, dans l'expression et dans la langue. Une langue défectueuse, une présentation brouillonne (ne pas abuser des ratures !) ou encore une écriture - partiellement ou totalement - illisibles compliquent le travail de correction en accentuant la confusion. Mal orthographier les noms des auteurs, mais aussi des personnalités politiques citées est du plus mauvais effet. En tout état de cause, il est légitime d'attendre de futurs enseignants et futures enseignantes qu'ils et elles aient une orthographe et une expression soignées. Les titres d'ouvrages doivent être soulignés du début à la fin (et non mis entre guillemets), les accents doivent être posés, les césures des mots faites aux bons endroits et les noms propres porter une majuscule. Dans cet esprit, le jury encourage les candidats à ne pas prendre cette dimension à la légère et à réserver des moments de leur composition à la relecture attentive de leur copie.

4.3. Proposition de corrigé

Cette proposition de corrigé ne correspond pas à une rédaction de copie. Il faut se reporter pour cela aux meilleures copies jointes à ce rapport. Il s'agit plutôt de proposer des éléments de traitement du sujet, de définition des termes, de problématisation ainsi qu'une mise en lumière des axes pouvant structurer le propos.

L'introduction est une étape cruciale dans le traitement du sujet. Elle permet dans un premier temps d'éclairer les enjeux de chaque notion présente dans l'intitulé (cf. travail de définition) puis de présenter les articulations possibles (cf. travail de questionnement).

Dans un premier temps, la notion d'idée politique invite à faire directement appel à la bibliographie consacrée à cette thématique. En ce sens, une définition rigoureuse est nécessaire, appuyée de préférence sur des références, et peut donner un premier point de départ (par exemple tirées des travaux de Hauchecorne ou Rioufreyt). Ils permettent de mettre en avant la dimension immatérielle de l'objet, mais aussi sa diversité, suggérée par le pluriel utilisé dans l'intitulé. L'adjectif "politique" est également à commenter. Il renvoie d'une part aux processus de politisation d'une idée, mais également à l'ensemble des idées ayant un effet sur la compétition politique et sur l'organisation des pouvoirs publics.

Dans un deuxième temps, la formulation « Produire et faire circuler » invite à questionner la matérialité des idées politiques. Elle implique qu'il existe des acteurs qui produisent et font circuler les idées politiques et qu'il est nécessaire de réfléchir aux caractéristiques de

ces derniers, aux lieux de rencontre propices à la production et à la circulation des idées ainsi qu'à la temporalité de ces échanges. Ainsi, les idées sont aussi formées et déformées par leurs "circulations", c'est-à-dire par les déplacements sociaux réalisés par des œuvres, des auteurs, des idées institutionnelles, etc. L'enjeu porte donc sur les mécanismes de production et de circulation, ainsi que sur l'articulation dialectique entre les deux processus. En articulant cette structure binaire à l'enjeu des « idées politiques », il est possible de nourrir le questionnement sur le passage d'une idée à une idée politique : à quel moment une idée devient-elle une idée politique ? Dès la production ? Lors de la circulation ? Par quels processus une idée politique peut-elle être dépolitisée ? Quels faits sociaux interviennent dans ces processus afin que les changements se fassent ?

Enfin, le cadrage « en Europe » proposé en troisième dimension du sujet n'avait rien d'anecdotique. Au premier abord, il fixe une limitation spatiale, conduisant à sélectionner parmi les faits empiriques ceux relatifs au territoire européen, que ce soit comme lieu de production ou comme espace de circulation des idées politiques. Il ne fallait cependant pas limiter ce cadrage à celui de l'Union Européenne. En effet, remplacer « En Europe » par « pour l'Union européenne » revient à amener une restriction discutable, à la fois sur le plan spatial, thématique mais aussi temporel. L'Europe est à la fois, depuis longtemps, un espace de circulation des idées et un espace de production des idées qui s'est parcellisé sous l'effet de la constitution des espaces nationaux au 19e siècle. Ainsi, considérer que la production et la circulation des idées politiques en Europe commencent après la Seconde Guerre mondiale, conduit d'emblée à éliminer du traitement un ensemble d'exemples de la bibliographie pourtant pertinents pour la réflexion (parmi tant d'autres peuvent être travaillés les écrits de Marx et Engels, Weber ou Tocqueville). En ce sens, « l'idée d'Europe » en tant qu'idée politique aspirant à une unification des nations européennes dans le cadre d'institutions politiques communes, n'est qu'une idée parmi d'autres à traiter au cours de la copie. S'il est bien sûr attendu qu'elle soit mobilisée, c'est bien en tant qu'exemple de production et de circulation d'idées politiques sur le territoire européen. Elle ne peut être en aucun cas un prétexte pour glisser vers une présentation générale portant sur la science politique de l'Union Européenne. Finalement, au regard de ces différentes remarques, il est possible de remarquer que le cadrage "en Europe" ne constitue pas seulement une limitation spatiale. Bien questionné, il est avant tout un outil d'analyse et de problématisation pertinent et structurant pour la démonstration attendue.

À partir de ce travail de définition des notions du sujet - mais aussi de l'intitulé du sujet dans son ensemble - formuler une problématique n'était pas évident, dans la mesure où il fallait faire tenir ensemble cette triple structuration. À ce titre, le jury rappelle que le travail de problématisation intervient dès le moment où les notions sont questionnées, à la fois de manière isolée, mais aussi et surtout dans leur confrontation. La problématique doit alors proposer une synthèse claire et exploitable des axes de questionnements ayant émergé dans le travail de l'introduction. Différentes problématiques pouvaient dès lors être possibles. Dans une approche assez vaste, on pouvait se demander comment la situation européenne, comprise au croisement entre contexte spatio-temporel spécifique et espace d'émergence de l'idée même d'«Europe», permet d'analyser les acteurs et les processus à l'œuvre dans la production et la circulation des idées politiques. De manière plus restrictive, lorsque le choix était fait et justifié de construire une réflexion plus axées sur l'Union Européenne, il pouvait également être possible de se demander comment la construction

de l'Union Européenne a transformé l'espace de production et de circulation des idées en Europe.

Attendus

Pour rappel, le thème des idées politiques était formulé de manière à aborder les idées politiques au travers des "terrains, méthodes d'enquêtes, analyses". En ce sens, chaque argument et étape du développement doit s'appuyer sur des travaux de science politique permettant de saisir la matérialité de ces idées, lors des processus de production et de circulation dans le cadre de l' "Europe". À partir de ces matériaux et au croisement avec les réflexions introductives, différents axes de structuration étaient possibles et pouvaient intervenir pour distinguer des parties ou des sous-parties.

Étaient attendues des réflexions sur :

1. Les différents acteurs impliqués dans la production et la circulation des idées politiques en Europe

Les deux bibliographies permettaient de mettre en lumière la diversité des acteurs impliqués dans la production et la circulation des idées politiques en Europe. Ainsi, il s'agissait d'emblée de mettre à distance la représentation institutionnelle d'une Union européenne tirant son origine de quelques "grands hommes" qui auraient à eux seuls produit et fait circuler l'idée d'une union politique jusqu'à son aboutissement politique (Cohen). Au contraire, il s'agissait de prendre en compte les collectifs qui permettent de produire et de faire circuler des idées politiques (Matonti), ce qui permet également de montrer l'existence de rapport de force et de conflits entre eux.

Au cours du propos, différents types d'acteurs méritaient d'être abordés, à la fois du côté des institutions, de la société civile organisée et des citoyens. Tout d'abord, il est possible de s'intéresser à la place des institutions étatiques et supranationales dans la production des idées politiques en Europe. Les développements sur le lien entre production de politiques publiques et d'idées politiques permettent d'éclairer cette dimension (Saurugger), à condition de préciser également quels sont les acteurs impliqués dans ces processus. La référence au champ de l'Eurocratie de Georgakakis était ici pertinente et pouvait être croisée à des enquêtes plus récentes sur la place du parlement ou des eurodéputés (cf. Michon et Beauvallet ou Navarro). Ensuite, les groupes d'acteurs spécialisés et en interaction avec les structures institutionnelles pouvaient être abordés, tels les personnels académiques, les groupes d'intérêts ou encore les partis. Enfin, questionner la place des citoyens dans la production et la circulation des idées en Europe pouvait donner lieu à des développements intéressants sur la non-circulation de l'idée d'Europe ou encore sur la production et la circulation d'autres idées politiques.

2. Distinguer les types d'idées qui passent par l'Europe et l'idée d'Europe

1/ La production et la circulation de l'"idée d'Europe"

L'Europe a la spécificité d'être organisée au sein d'une organisation internationale, l'Union européenne, qui méritait un développement spécifique. D'un côté, différents acteurs ont contribué à produire et faire circuler une certaine idée de l'Europe. Ainsi, les développements sur la place des juristes (Vauchez) ou des économistes étaient les bienvenus. Ces travaux montrent comment une vision paradoxalement apolitique de

l'Europe a pu être produite et imposée (Smith, Canihac). L'enjeu est de montrer que l'idée d'Europe est une construction sociale, fruit de rapports de force et que cette analyse permet en retour de mieux comprendre la place des acteurs européens dans la production et la diffusion d'autres idées politiques.

2/ La prise en compte de la diversité des idées produites et circulant en Europe.

Le croisement entre « Produire et faire circuler » et « en Europe » invite à penser l'Europe non pas comme un espace de circulation fermé et centré sur l'« idée d'Europe », mais ouvert sur des circulations internationales diversifiées. La bibliographie sur les idées politiques offrait différents exemples permettant de réfléchir à cet enjeu. Ainsi, il était possible de penser à des idées produites en Europe et ayant circulé hors d'Europe (dimension d'ailleurs déjà présente chez Weber, avec l'esprit du capitalisme appuyé sur la migration des calvinistes vers les Etats-Unis) ou des idées produites hors d'Europe et circulant en Europe. Pouvaient également être abordées les circulations Est/Ouest en Europe au temps de la Guerre froide ou celles entre Europe et Sud global, avec leurs dimensions (post-)coloniales.

Dans ces cas-là, il était pertinent de réfléchir au changement de contenu des idées dès lors qu'elles circulent d'un contexte à un autre, que ce soit au sein de l'espace européen ou entre l'espace européen et un autre espace. Ce travail pouvait porter sur des registres d'idées diversifiées, tel que le développement du libéralisme ou du néolibéralisme (Authier, Hauchecorne), du communisme ou du socialisme (Gouarné, Riouffreyt) ou encore des idées d'extrême droite (Leconte).

4.4. Exemple de bonnes copies.

Deux exemples de très bonnes copies sont fournis en annexe.

V - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

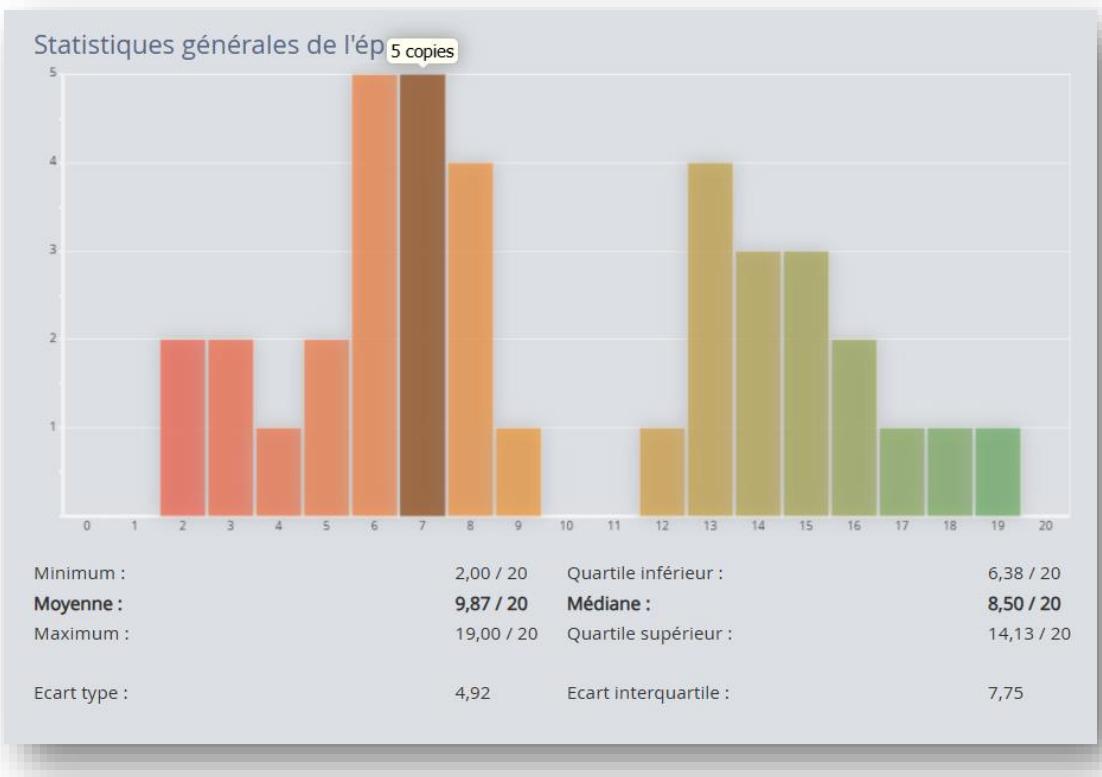
Jury : Claire-Lise Gaillard, Irène Gimenez, Stéphane Lembré

Rapporteur : Claire-Lise Gaillard et Irène Gimenez

Sujet : L'émancipation des corps des années 1880 aux années 1970 (France, territoires coloniaux et post-coloniaux)

5.1. Les résultats

38 candidates et candidats étaient présents et ont composé. La moyenne générale des notes s'établit à 9,87/20 (contre 9,36/20 en 2024 et 10,12/20 en 2023). Les notes sont comprises entre 2 et 19. La médiane se situe à 8,5/20 (contre 9 en 2024 et 10,5/20 en 2023) et l'écart-type est de 4,92.



5.2. Commentaires généraux

Le sujet proposé par le jury a permis de distinguer assez nettement les candidates et les candidats qui maîtrisaient les fondamentaux de la dissertation d'histoire. Les bonnes copies, valorisées à 16 et plus, étaient de très bonne facture, étayées empiriquement et théoriquement, et auraient pu se défendre dans un concours d'histoire. A ce titre, le jury salue les efforts de préparation des candidates et des candidats.

Le jury entend néanmoins souligner qu'il a perçu les inégalités d'accès aux formations à l'épreuve d'histoire et géographie du monde contemporain. Les copies ont laissé voir les influences d'un ou deux grands pôles de préparation : les candidates et les candidats ne bénéficiant pas de cet accès ont probablement eu plus de mal à baliser l'ensemble de la question au programme.

Le sujet proposé s'inscrivait au cœur d'enjeux historiographiques contemporains, invitant à historiciser la notion de l'émancipation des corps dans des contextes socialement situés. Il ne s'agissait pas de se contenter d'une réflexion abstraite sur la « libération » des individus, mais d'ancrer l'analyse dans des contextes précis, en prenant en compte la diversité des acteurs (État, mouvements sociaux, individus et groupes), des échelles (métropole, espaces coloniaux et post-coloniaux), et des rapports de pouvoir.

En choisissant pour objet l'émancipation sur le temps long, ce sujet entendait faire travailler les candidates et les candidats sur un axe transversal de la thématique travaillé pendant la préparation. Il permettait d'intégrer les différentes problématiques mises en exergue dans la bibliographie proposée et de traiter des exemples de l'histoire des sexualités, des pratiques reproductive, sportives, vestimentaires, de l'histoire des violences, etc. Loin d'être un segment du programme, ce sujet permettait à la fois de traiter des éléments de connaissances généraux en histoire sociale et culturelle mais aussi de mobiliser des

exemples plus précis, souvent adossés à des références récentes. Les meilleures copies ont d'ailleurs su articuler finement exemples empiriques, analyses contextuelles et références historiographiques.

Le sujet amenait à présenter la manière dont l'arsenal normatif qui régit les rapports au corps se transforme profondément, mais sans linéarité, entre les années 1880 et les années 1970 dans l'espace considéré. Sur cette séquence, les rapports sociaux de sexe sont progressivement ré-agencés, notamment par les revendications et puis les conquêtes des luttes féministes. Les rapports de classe sont eux aussi redéfinis par le recul des inégalités de patrimoine, et la tertiarisation de l'économie ; et la perception des hiérarchies raciales évolue elle aussi drastiquement entre la fin du XIXe siècle, qui représente l'époque du colonialisme triomphant, le temps des décolonisations entre les années 1930 et 1960, et les vagues d'immigrations à la fin du XXe siècle. Le sujet supposait donc que soient interrogée la manière dont l'évolution de ces normes et pratiques corporelles pouvait constituer des formes d'émancipation.

Sur le plan chronologique, le sujet couvrait une période longue (des années 1880– aux années 1970), marquée par des ruptures importantes (les deux guerres, la décolonisation, les événements de Mai 1968) qu'il fallait expliciter sans négliger les mouvements de fond et l'ancrage durable de certaines normes ou pratiques. Il fallait bien entendu éviter l'écueil d'une vision téléologique du sujet qui présenterait l'émancipation comme un progrès inéluctable, sans interroger les reculs (natalisme des années 1920, répression sous Vichy, épuration à la Libération), les limites (violences sexuelles, de genre ou coloniales) ou les nouvelles contraintes (médicalisation, injonctions à la minceur ou au plaisir). Le sujet invitait également à articuler les espaces, le risque était donc de négliger les situations coloniales et post-coloniales. L'adoption d'une perspective normative, conduisant à considérer l'émancipation au prisme de l'occidentalisation, voire d'une modernité coloniale, a été sanctionnée.

La maîtrise de la méthodologie constituait un attendu minimal. Toute originale et pertinente que soit une accroche, elle se doit d'introduire le propos, donc d'être articulée à l'argumentation. De même, un des attendus centraux de cette épreuve est la capacité à problématiser un propos, non seulement dans l'introduction, mais aussi au fil du développement. Aussi les copies qui se contentent de juxtaposer des exemples, voire d'accumuler les références ou simplement de retracer la période, manquent le véritable intérêt de l'exercice. La tenue de l'argumentation a en effet été un élément clé de la notation.

Le jury n'attend évidemment pas des candidates et des candidats un traitement exhaustif du sujet. Toutefois, ne traiter dans les arguments et exemples qu'une partie de la période, qu'un groupe minorisé ou un type de pratiques corporelles a été sanctionné. Des exemples divers sont possibles, y compris issus de sources littéraires, médiatiques ou audiovisuelles.

Les meilleures copies ont donc été celles qui ont su définir et problématiser les termes du sujet par la caractérisation de la période, et apporter une réponse argumentée qui s'appuie sur des exemples précis et référencés (de préférence dans l'historiographie récente). Ont été également appréciées les copies qui témoignaient d'une compréhension des spécificités du travail historien, notamment par l'attention portée aux sources, à leur nature, disponibilités et biais pour documenter tel ou tel aspect du sujet.

5.3. Proposition de corrigé

Dans la rédaction, attention à quelques écueils ou maladresses d'écriture :

- Eviter le futur de narration
- Attention aux formules passives qui effacent les acteurs et actrices ou aux personnalisations curieuses (« l'histoire émancipe », « l'histoire nous rappelle que », « la Belle-Epoque participe à »)
- Pas de guillemets sans citation
- Eviter l'essentialisation des groupes sociaux (« la femme », « l'homme », « le corps homosexuel »)
- Eviter les formulations intemporelles (« depuis toujours »)
- Eviter les ouvertures en fin de conclusion sous forme de question. Préférer une projection prudente sur la période suivante.

Définition et problématisation du sujet

Rappelons en premier lieu l'importance de définir les termes du sujet en rapport avec la période considérée. S'il est évident qu'un traitement adéquat du sujet supposait de maîtriser le thème, il était souvent malvenu de définir dès l'introduction la notion d'intimité (qui n'apparaît pas dans le sujet). En revanche, au sein de la copie, ces concepts connexes ont été très bien utilisés par certaines candidates et certains candidats au service d'une argumentation efficace.

De la même manière, le thème invitait clairement à une approche d'histoire sociale et culturelle. A ce titre, les éléments d'histoire politique pouvaient évidemment être mobilisés mais suffisaient rarement pour traiter le sujet (ex : l'argument de l'accès des femmes au suffrage peut être mobilisé seulement s'il est articulé à l'enjeu de l'émancipation des corps). Il était également bienvenu d'intégrer des éléments d'histoire du travail, à condition de le lier à l'enjeu des corps au travail. De la même manière, les politiques scolaires de la III^e République avaient leur place à condition de les approcher comme des leviers de disciplinarisation, voire de militarisation des corps des enfants.

Une des difficultés du sujet tenait à la définition du terme de corps. Il fallait éviter deux écueils :

- 1) D'abord de faire du corps un simple prétexte pour parler d'émancipation individuelle. Pour tirer le sujet vers des thématiques connues de l'histoire de la vie privée, certaines copies ont eu tendance tantôt à utiliser le terme de « corps » au sens métaphorique, tantôt à désincarner les corps, en parlant des « corps colonisés », ou des « corps divorcés » pour évoquer, en fait, des acteurs sociaux. Il s'agit là de tournures rhétoriques qui n'amènent pas nécessairement à parler des pratiques corporelles des individus. En prenant les corps pour les individus, ces copies ont souvent perdu de vue l'enjeu des pratiques corporelles dans l'émancipation.
- 2) Le second serait de faire des corps des entités autonomes, atemporelles, ou prendre « l'émancipation des corps » comme un processus abstrait, théorique, qui n'est pas porté par des groupes sociaux, et en somme, pas incarné, ce qui est particulièrement malvenu pour un sujet portant sur les corps.

Les meilleures copies sont donc celles qui ont pensé réciproquement l'émancipation par les pratiques corporelles et la place des corps dans les pratiques d'émancipation. La définition du corps comme objet d'histoire et objet historiquement situé passait donc par la définition des pratiques, usages, rapports sociaux.

Le terme d'émancipation appelait également une définition et une approche critique. En premier lieu, il était indispensable de penser la dimension processuelle de l'émancipation, sans s'en tenir à une définition juridique. Le sujet amenait à penser la manière dont les individus se réapproprient leur corps en s'affranchissant d'un état d'assujettissement ou de dépendance. Il fallait donc définir les formes d'autorités qui pouvaient constituer des contraintes : les contraintes du pouvoir étatique, les normes sociales, les groupes sociaux et les institutions. Il était bienvenu de penser une gradation des contraintes qui peuvent aller de l'intériorisation des normes jusqu'à la violence étatique.

Le singulier du terme « émancipation » était à interroger pour penser les différentes formes d'émancipation, mais aussi les différents moyens d'émancipation : mobilisations, politisation des pratiques corporelles, subversion des normes, etc. Il était nécessaire de définir les populations concernées (et celles exclues) par ce processus d'émancipation : ceux et celles qui subissent des rapports de pouvoir : femmes, classes populaires, populations colonisées, personnes homosexuelles.

Certaines copies se sont interrogées avec pertinence sur l'émancipation effective, donc sur les écarts entre normes et pratiques. Les copies les plus réussies sont parvenues à montrer finement qu'une pratique n'est pas émancipatrice en elle-même : elle peut l'être en fonction du contexte dans lequel elle se déploie.

Certaines copies ont vu l'émancipation des corps comme une conséquence logique de l'individualisme. Si cette hypothèse peut être discutée, il aurait *a minima* fallu interroger la prétendue évidence d'une montée de l'individualisme. Il était plus pertinent ici de mentionner les formes d'individualisation de certaines pratiques corporelles et de réfléchir aux liens entre émancipation des corps et émancipation des individus.

Les copies ont souvent mis en équivalence émancipation, dévoilement et transgression. Il y avait dans le programme plusieurs exemples pour discuter cet impensé : certains dévoilements contraints ont pu être le signe de la violence coloniale, les nudités de plage ne sont pas également transgressives selon les contextes, de même que la mode de la mini-jupe n'a pas été une garantie d'émancipation sexuelle pour les jeunes filles des années 1970. De manière générale, le jury invite à prendre soin de ne pas 1) sous-estimer la force de l'arsenal normatif et les violences ni, 2) annuler toute capacité d'action des individus sous contraintes.

Rappelons que la problématique ne peut être une simple reformulation du sujet. Sa qualité dépend aussi très largement du paragraphe de définition des termes et de la période duquel elle découle. Une problématisation pertinente du sujet ne peut se faire sans caractérisation et contextualisation de la période étudiée. Cet aspect-là a souvent manqué dans les copies. Nous avons en effet apprécié les copies qui ne cédaient pas au récit d'un processus d'émancipation linéaire cheminant par étapes vers une modernité progressiste. Ont été valorisées les copies sensibles à la nuance, qui soulignaient par exemple comment l'injonction à la libération sexuelle avait pu être porteuse de nouvelles contraintes, ou qui ont développé des exemples d'émancipation sous contrainte par des réappropriations

corporelles (comme les tatouages dans les bagnes coloniaux). La séquence à étudier témoigne ainsi de réagencements et de recompositions des contraintes et des normes encadrant les pratiques corporelles, dont il s'agit d'analyser différentes circulations et déclinaisons.

Plan

Les plans thématiques n'étaient pas à bannir mais le sujet invitait à une approche diachronique qu'il fallait, a minima, introduire dans les sous-parties. Nous attirons l'attention des candidates et des candidats sur l'importance d'équilibrer les parties de la dissertation et de les articuler entre elles pour éviter le plan à tiroirs. Il était ainsi très déconseillé de séparer le propos en fonction des groupes sociaux (une partie sur les femmes, une partie sur les populations colonisées) notamment parce que les normes s'enchevêtrent : penser leur articulation permet de problématiser.

Le jury n'attendait pas un plan en particulier, plusieurs découpages chronologiques pouvaient fonctionner dans la mesure où ils étaient correctement justifiés. Nous insistons à nouveau sur la nécessité de justifier, dès l'introduction puis dans les transitions, les charnières qui articulent le plan (y compris les bornes du sujet). Cet effort permet souvent de progresser dans la problématisation du sujet dans la période donnée à étudier.

I/ L'émancipation des corps, un privilège ? Années 1880-1914

Sur la première partie de la période, une analyse de l'éducation à la sexualité différenciée en fonction du genre et de la classe était attendue (double standard issu du *Code Civil*, modèle de l'oie blanche dans la bourgeoisie, devoir conjugal, place de l'Eglise). Ce cadre normatif permettait de comprendre 1) les modes de gouvernement des corps et des intimités, 2) la dimension transgressive de certaines pratiques corporelles, souvent individuelles et situées au sein d'une élite sociale. L'émancipation pouvait ici être questionnée comme un privilège, notamment de classe.

Les néo-malthusiens s'opposent par le corps à ce gouvernement des corps, parfois en revendiquant une « grève des ventres » pour éviter de fournir à l'Etat et au patronat de la « chair à canon, à patron ou à désir », donc dans un objectif révolutionnaire. Les luttes féministes, libertaires, axées autour des corps et contre les violences (viols, féminicides) pouvaient tout-à-fait être mobilisées ici.

Des candidates et candidats ont su ici mobiliser différents exemples pertinents sur les pratiques affectives et sexuelles (nuit de noces), médicales (à travers la médicalisation et masculinisation de la gynécologie), les pratiques sportives (l'usage de la bicyclette et la panique qu'elle génère), vestimentaires, dans un cadre métropolitain ou colonial (l'exemple de la Nouvelle-Calédonie travaillé par Isabelle Merle a été cité plusieurs fois).

Des exemples intéressants sur les institutions disciplinaires figuraient dans certaines copies. Attention toutefois à situer et justifier ce type d'exemple qui concerne une minorité de la population et agit comme un poste d'observation des normes dans un contexte d'exception.

L'intensification des mobilités (plan Freycinet, chemin de fer Paris-Lyon-Marseille, etc.) était en revanche un peu à la marge du sujet, souvent mal mis en lien avec les processus d'émancipation.

II/ D'une guerre à l'autre : pratiques émancipatrices et régulation étatique des corps (1914-1945)

Une majorité de copies a identifié une première rupture pertinente autour de la Grande Guerre (qui pouvait être placée en 1914 ou 1918), parfois analysée comme marqueur de « l'apogée du modèle militaro-viril ».

Le premier conflit mondial et l'entre-deux-guerres pouvaient ainsi être traités dans une deuxième séquence, particulièrement utile pour montrer l'absence de linéarité des processus d'émancipation à l'œuvre. Il ne suffisait pas de mentionner la séparation des corps induite par l'envoi des hommes au front. Si la mise au travail industriel des femmes dans les usines de guerre peut conduire à davantage de mobilités et d'émancipation, les politiques natalistes des années 1920 réaffirment l'assignation à la maternité. Nous avons pu lire des développements intéressants sur les masculinités des poilus et leur ébrèchemen lié aux blessures et mutilations. Une approche nuancée permettait de traiter les contrastes de l'entre-deux-guerres, afin de traiter également la naissance de la figure de la « garçonne », le développement d'une sexualité non procréative, les clubs homosexuels urbains et la répression policière des homosexualités étudiés par Romain Jaouen. Certaines copies ont également évoqué le développement heurté de l'organisation du sport féminin, à travers par exemple la trajectoire d'Alice Milliat. De rares copies ont évoqué l'exemple pertinent du développement du naturisme dans l'entre-deux-guerres.

L'historienne Claire Fredj revient sur les résistances des algériennes à l'entremise de l'Etat dans les naissances, en continuant à recourir aux sages-femmes traditionnelles plutôt qu'au modèle de l'accouchement médicalisé à l'hôpital. Les expositions coloniales et notamment celle de 1931 pouvaient être mobilisées notamment par la pratique de l'exhibition des corps des populations colonisées (« zoos humains »).

La Seconde Guerre Mondiale donnait lieu à un traitement reposant sur la construction de corps indésirables par l'internement massif, les politiques raciales et familialistes de Vichy, le marquage des corps (par exemple par l'obligation du port de l'étoile jaune) et l'extermination des Juifs et juives d'Europe.

III/ Politisation des corps minorisés : émancipations et réagencements des contraintes (1946-années 1970)

Un deuxième jalon peut être situé au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Cette séquence ouvre des réagencements des hiérarchies inscrites dans et par les corps, par exemple à travers la loi Marthe Richard et son périmètre différencié en métropole et colonies (1946). La Libération est un moment de rappel à l'ordre du genre.

La période dite des 30 glorieuses pouvait être traitée depuis l'angle de la massification des dispositifs d'hygiène, de la société de consommation, des normes portées par les médias féminins (magazines, émission « Allo Ménie ? » etc.).

Il était possible d'aborder les décolonisations de plusieurs manières, par exemple sous l'angle de la politisation des pratiques vestimentaires (sapeurs congolais étudiés par Manuel

Charpy), sportives (Combeau-Mari, le rugby à Madagascar ou le « 11 de l'indépendance » du FLN algérien), sans occulter la violence des guerres d'indépendance (notamment des pratiques de torture de l'armée française) ou les violences de genre (par ex. les mutilations génitales).

Régis Révenin a étudié la masturbation comme un rite de passage chez les jeunes garçons. En 1972, le rapport Simon montre les évolutions des pratiques sexuelles des françaises et des français. Il était indispensable d'aborder, d'une part, les luttes féministes autour de la contraception et de l'avortement (maternité heureuse/Planning familial, circulation de la méthode Karman, MLAC, lois Neuwirth et Veil) et la politisation des identités homosexuelles (FHAR, Gouines rouges). Penser la « libération sexuelle » dans les années 1970 suppose de la questionner dans une perspective de genre, de classe et de race. Différents travaux ont montré à la fois l'injonction à la disponibilité sexuelle qui pèse sur les femmes et les enjeux différenciés de régulation des naissances entre la métropole et les Outre-Mer (Myriam Pâris).

5.4. Exemple de bonne copie.

Deux exemples de très bonnes copies sont fournis en annexe.

VI - Epreuve orale de leçon

Jury : Marianne BLANCHARD, Emmanuel BUISSON-FENET, Vincent CLEMENT, Karim FERTIKH, Claire-Lise GAILLARD, Irène GIMENEZ, Isabelle GOUARNE, Choukri HMED, Christophe LAVIALLE, Stéphane LEMBRE, Patrick MARDELLAT, Maxime MENUET.

Rapporteur : Christophe LAVIALLE

6.1. Nature et déroulement de l'épreuve

« 1° Leçon suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 5).

Le programme de l'épreuve est constitué des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal, des programmes d'économie approfondie et d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain de la classe préparatoire économique et commerciale option économique (première et seconde années) et du programme de sciences sociales de la classe préparatoire littéraire voie B/ L (première et seconde années) ». Arrêté du 22 mai 2018.

La préparation a lieu en bibliothèque (la liste des livres disponibles est consultable sur le site Ses-Ens ([Concours Agrégation — Sciences économiques et sociales \(ens-lyon.fr\)](http://Concours Agrégation — Sciences économiques et sociales (ens-lyon.fr))) dédié aux sciences économiques et sociales). Les candidates et candidats disposent de transparents qui leur permettent de consigner le plan, des schémas, des graphiques... ; il leur est demandé, depuis la session 2018, de présenter la liste des ouvrages qu'ils ont utilisés pour construire leur exposé (et éventuellement de la noter sur un transparent) dans le temps imparti à l'exposé – par exemple, juste après leur conclusion.

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée maximum de 40 minutes. De très bons exposés peuvent ne pas utiliser tout le temps imparti, mais il est attendu que les exposés durent au moins 35 minutes.

L'épreuve se poursuit par un entretien de 20 minutes maximum (même si l'exposé a duré moins de 40 minutes). Cet entretien débute par des questions sur l'exposé et sur la dominante concernant l'exposé puis s'élargit à des questions concernant l'autre dominante et aux faits économiques et sociaux. Le jury se réserve la possibilité de poser des questions de transposition didactique.

6.2. Les résultats

69 candidates et candidats étaient présents. La moyenne générale des notes s'établit à 9,69/20 (contre 10,09/20 en 2024 et 10,31/20 en 2023). La moyenne des candidates et candidats admis est de 11,86/20 (contre 11,91/20 en 2024 et 12,84/20 en 2023). L'écart-type à 4,25.

Les notes sont comprises entre 2/20 et 19/20 pour les présents (contre 3 et 18 en 2024), et entre 5/20 (idem en 2024) et 19/20 (idem en 2024) pour les admis.

6.3. Exemples de sujets

Les sujets sont, à parts (quasi-) égales (en fonction des contraintes d'organisation du planning des interrogations), à dominante économique et à dominante sociologique (dont des sujets de science politique). La dominante est explicitement notée sur le sujet tiré par le candidat (par ailleurs, si le candidat est interrogé dans une dominante, il est interrogé sur le dossier dans l'autre dominante).

Sociologie – science politique

Les sujets tirés en sociologie par les candidats et les candidats ont été :

1. La consommation engagée
2. Enquêter le couple
3. Famille et transmission
4. Tous les goûts sont dans la nature
5. Le féminin en politique
6. Genre et scolarités
7. Enquêter sur les classes sociales aujourd'hui
8. La précarité en sociologie
9. La solitude, un fait social ?
10. La violence comme objet sociologique
11. La démocratie participative
12. Vote et génération
13. Le syndicalisme aujourd'hui
14. Socialisation et trajectoires improbables
15. Autorité et légitimité
16. L'observation en sociologie
17. L'entretien en sociologie
18. Race et sciences sociales
19. La fin des agriculteurs ?

20. La culture juvénile
21. Le savant et le populaire
22. La culture et ses métiers
23. La distinction
24. Le normal et le pathologique
25. La pauvreté
26. Gouverner par la science
27. La violence comme fait politique
28. La sociologie est-elle déterministe ?
29. 80% au bac : objectif atteint ?
30. Le choix des instruments d'action publique.
31. En quoi le suffrage est-il universel ?
32. Le sentiment national
33. L'École de la République
34. Religion et politique
35. Les abstentionnistes

Economie

Les sujets tirés par les candidates et les candidats en économie ont été :

1. Le coût d'opportunité
2. Les coûts de transaction
3. Comment lutter contre les externalités négatives ?
4. Qu'est-ce qu'un prix ?
5. De quoi le taux d'intérêt est-il le prix ?
6. Le salaire d'efficience
7. Le chômage d'équilibre est-il un chômage naturel ?
8. Keynésianismes et rigidités de prix
9. Les profits sont-ils justifiés ?
10. La monnaie est-elle un bien économique ?
11. Les anticipations
12. Les conventions
13. La création monétaire est-elle endogène ?
14. Que sont les crypto-monnaies ?
15. Les marchés de droits à polluer sont-ils efficaces ?
16. Optimum de Pareto et justice sociale
17. Qu'est-ce qu'une monnaie souveraine ?
18. Les innovations sont-elles des destructions créatrices ?
19. L'épuisement des ressources
20. Les terres rares, nouveaux métaux précieux du mercantilisme contemporain ?
21. La loi de Say est-elle fausse ?
22. Comment financer les guerres ?
23. Marx et Keynes face à la crise
24. Asymétries d'information et contrats
25. Collusion et abus de position dominante
26. Prix interne et prix externe de la monnaie

27. Le capitalisme s'oppose-t-il à la mondialisation ?
28. Les crises du capitalisme
29. Les politiques conjoncturelles face au changement climatique
30. La politique commerciale face aux chaînes de valeur mondiales
31. Défaillances de marché et droits de propriété
32. Émettre la monnaie internationale, un « privilège exorbitant » ?
33. Les crises financières s'expliquent-elles par l'irrationalité des agents économiques ?
34. La notion de cycle économique est-elle encore pertinente ?

6.4. Commentaires et recommandations

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des candidates et candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé ces dernières années. Les remarques du jury concernant l'épreuve de leçon demeurent globalement proches de celles émises dans les rapports de jury des dernières sessions du concours. Ces remarques conservent donc toute leur pertinence et sont largement reprises dans le présent rapport.

Comme les années précédentes, le jury a eu à cœur de proposer une grande diversité de thématiques et de formulations de sujets destinées à tester l'ensemble des compétences attendues des candidates et candidats et leur capacité à mobiliser et maîtriser des connaissances théoriques pour produire une réflexion de qualité sur des questions présentant souvent des enjeux d'actualité. Les sujets proposés peuvent quelquefois sembler de difficulté inégale. Il va de soi que le jury adapte ses attentes et son niveau d'exigence à la complexité et à la difficulté des sujets proposés. L'entretien avec le jury qui suit l'exposé est en outre l'occasion pour le jury de vérifier l'étendue et la maîtrise réelle des connaissances et compétences des candidates et candidats sur des sujets variés.

A) Exposé

1. Analyse du sujet et problématisation

Formellement, à de très rares exceptions près, les candidates et candidats maîtrisent correctement les exigences de l'exercice, auxquels ils se montrent bien préparés : exposé d'une durée de 35 à 40 minutes, plan clairement annoncé, développement structuré témoignant de la maîtrise formelle de la méthodologie de l'exposé.

- **Le jury déplore toutefois quelques exposés encore trop courts** (moins de 35 minutes – et dans quelques rares cas, d'une durée nettement inférieure et donc très insuffisante). Outre qu'ils caractérisent généralement des exposés ne traitant pas l'ensemble des aspects pertinents du sujet, ces exposés très courts révèlent généralement d'importantes lacunes disciplinaires, qui se confirment en général lors de la phase de discussion avec le jury (cf. infra).

Comme les années précédentes, le jury regrette que certains candidates et candidats « jouent la montre » et tentent de pallier l'insuffisance de l'exposé par un allongement artificiel de sa durée. Une telle stratégie est évidemment contre-productive et insusceptible de compenser l'insuffisance de contenu de l'exposé.

- **D'autres candidats et candidates ne traitent que partiellement le sujet posé, et/ou ne le problématisent pas suffisamment, voire pas du tout.** Il en résulte des plans brouillons, confus, difficiles à suivre. **Comme les années précédentes, le jury rappelle aux candidates et candidats le caractère indispensable d'un temps de réflexion personnelle sur le sujet, en préalable à l'utilisation des ressources de la bibliothèque :** bien souvent, c'est ce temps de réflexion qui permet aux candidates et candidats de cerner efficacement le périmètre et les enjeux du sujet et d'élaborer ensuite une argumentation pertinente. Trop de candidates et candidats ne font pas ce travail de base d'analyse du sujet, pour essayer d'en dégager toutes les dimensions. Peut-être sous l'effet du stress, ils se réfugient (trop) rapidement dans la recherche – désordonnée, non réfléchie – des ouvrages, surtout pour les sujets un peu « atypiques », ce qui donne ensuite des exposés un peu pauvres, et surtout trop courts (alors que dans plusieurs cas, les questions ont montré que les candidates et candidats en question connaissaient des travaux qu'ils auraient pu mobiliser). Il faut donc prendre le temps de réfléchir au sujet et en particulier de mener une réflexion précise sur les termes du sujet.

Ensuite, le jury a pu donc constater que, malgré l'affichage formel d'un plan structuré, certains exposés manquent encore d'un fil directeur clair et cohérent et procèdent par juxtapositions d'idées et de références sans que la problématique du propos n'apparaisse explicitement. Les candidates et candidats savent qu'il est attendu d'afficher une « problématique » avant leur plan détaillé au rétroprojecteur, et se plient souvent sagement à cette consigne, mais cet exercice est presque contreproductif quand la « problématique » en question n'est autre que le sujet, mis sous une forme interrogative. **Le jury rappelle à cet égard le caractère impératif d'une vraie problématisation de l'exposé, justifiée et argumentée dès l'introduction, qui ne soit pas que la simple répétition du sujet sous forme interrogative, ou une succession de questions, mais un exercice qui présente les contours de ce que sera le schéma argumentatif en réponse à la question posée, explicitement ou implicitement par le sujet.** Le déroulé de la démonstration se décline alors autour d'un plan déduit logiquement de cette problématique. La clarté de l'exposé se renforce aussi par l'expression de transitions explicites à l'oral.

Les notes les plus faibles ont ainsi été attribuées à des exposés qui présentent soit une erreur de définition et/ou de cadrage du sujet (par exemple, sujet mal cerné, restreignant ou élargissant excessivement le périmètre du sujet proposé, définition erronée des termes du sujet), soit une problématique non pertinente ou inexistante.

Pour finir, et sur un plan purement formel, le jury souligne qu'il est important, pour un tel concours d'enseignement, de se détacher de ses notes et de regarder régulièrement le jury, de soigner la diction et aussi la présentation écrite du plan et des documents annexes (en n'oubliant pas de mentionner leur source le cas échéant).

2. Connaissances disciplinaires

Sur le fond, aussi bien en sciences économiques qu'en sociologie et science politique, le jury a constaté une hétérogénéité importante entre les prestations des candidates et candidats.

Comme les années précédentes, plusieurs exposés ont ainsi été tout à fait remarquables en termes de qualité, tant sur le plan des connaissances que de la méthodologie et de la

maîtrise formelle de l'exercice de leçon. Plusieurs exposés d'excellent niveau combinent ainsi opportunément les différents éléments et niveaux d'analyse (théoriques, empiriques, illustrations) attendus dans le cadre des épreuves d'admission de l'agrégation externe. D'autres exposés se caractérisent cependant par des approximations et lacunes disciplinaires importantes, y compris sur des notions de base. Concernant ces exposés, les lacunes sont en général confirmées durant la phase de discussion avec les membres du jury, faisant parfois apparaître l'insuffisante culture générale en sciences sociales de certains candidates et candidats (cf. infra).

- **Les candidates et candidats doivent veiller à maîtriser les savoirs de base, à l'instar de ceux qui sont notamment enseignés en SES au lycée (par exemple pour la sociologie et science politique : systèmes électoraux, nomenclature des PCS, mesures de la mobilité sociale, etc.) ou en classe préparatoire.**
- **Au-delà de ces savoirs de base, le jury insiste sur la nécessité pour les candidates et candidats de maîtriser les auteurs classiques de l'économie et de la sociologie, sans quoi ils et elles risquent de passer totalement à côté du sujet : comment peut-on raisonnablement traiter la question des « actualités du conflit travail/capital » sans jamais mentionner Karl Marx ou encore « Obéir » sans faire référence à Max Weber ?**
- Comme les années précédentes, le jury rappelle enfin que, s'il est attendu que les candidats maîtrisent parfaitement les éléments disciplinaires de base et les auteurs classiques, **ils doivent également s'informer des principaux développements récents dans le domaine des sciences économiques et sociales et pouvoir en présenter les apports**, en les situant par rapport aux grandes questions contemporaines et à l'état des connaissances disciplinaires.

Les candidats ont en particulier souvent trop peu conscience du « tournant empirique » à l'œuvre en économie comme en sociologie dans les dernières décennies, et ont un traitement très « histoire des idées » des sujets. Si l'histoire de la pensée économique et celle de la sociologie sont très utiles, on manque vraiment de confrontation avec des études empiriques pour de nombreux sujets. La bibliothèque est très précieuse là aussi, pour aller rechercher les résultats de grandes enquêtes empiriques. On est en droit d'attendre d'un candidat ou d'une candidate à l'agrégation une présentation d'un débat théorique, mais ensuite il est souvent nécessaire d'en tirer des hypothèses précises, et de les confronter à des données empiriques et des enquêtes. Cette articulation est à la base du raisonnement scientifique en sciences sociales. **Les meilleures leçons sont celles qui ont fait montre de connaissances précises de travaux empiriques et qui ont su les mobiliser pour nourrir leurs questionnements. Certaines leçons se sont particulièrement signalées par un dialogue maîtrisé entre cadre théorique (ou questionnements généraux) et enquêtes empiriques.**

3. Usage des ressources bibliographiques

Le jury insiste de nouveau cette année sur **l'utilisation probablement maladroite des ressources de la bibliothèque**.

Trop de candidates et candidats semblent ne faire aucune recherche précise, et ne pas prendre le temps d'une consultation d'ouvrages dédiés à leur sujet en se contentant de

manuels ou de dictionnaires trop généralistes. Le jury déplore ainsi que de trop nombreux exposés se fondent quasi-exclusivement sur des ouvrages généraux et manuels de base ne permettant ni de faire apparaître les grands enjeux économiques, politiques et sociétaux contemporains associés au sujet, ni d'analyser ce dernier à la lumière des avancées disciplinaires récentes. Les ressources de base sont indéniablement indispensables pour aborder les sujets proposés (par exemple pour vérifier les définitions et concepts fondamentaux). Elles ne sont cependant pas suffisantes pour élaborer la réflexion de qualité qui est attendue des candidats à l'agrégation externe de sciences économiques et sociales. **Le jury conseille donc de prendre vraiment un temps de recherche pour trouver des ouvrages adéquats, et de s'entraîner à l'avance sur cet exercice bibliographique, à partir de la bibliographie en ligne du concours sur le site SES.ENS.**

Il est demandé en fin d'exposé (et sur le temps d'exposé) de présenter sa bibliographie. La bibliographie demandée ne doit pas comprendre tous les livres cités mais uniquement ceux présents dans la bibliothèque et que les candidats ont utilisé réellement : afficher une liste d'ouvrages classiques, le plus souvent absents de la bibliothèque, ne sert à rien. **Le jury demande à cet égard que la bibliographie soit commentée** : quels ouvrages réellement utilisés ? pourquoi ? comment ?

B) Entretien

L'objectif de l'entretien est dans un premier temps de permettre aux candidats de préciser certains points insuffisamment développés dans l'exposé et d'apporter des prolongements ou des éclairages complémentaires en lien avec le sujet. Dans un second temps, des questions visent à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats sur différents thèmes : économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale. Destinées à évaluer les connaissances des candidats dans différents domaines, les questions posées lors de l'entretien portent nécessairement sur des sujets très divers et présentent par nature des degrés de difficulté variables, afin de permettre au jury de hiérarchiser les prestations des différents candidats. Le jury n'attend ainsi pas nécessairement que les candidats répondent à l'ensemble des questions posées, mais il cherche plutôt à tester leur capacité d'analyse et de réflexion. **Il est donc préférable de reconnaître que l'on ignore une réponse plutôt que de tenter une réponse floue ou erronée.**

Le jury souligne à cet égard le peu d'anticipation de questions qui pourraient pourtant, avec un peu de réflexion, sembler assez probables et mériteraient de trouver 2-3 minutes dans le temps de préparation pour réfléchir

Par ailleurs il remarque que **beaucoup de candidates et de candidats ne parviennent pas à expliquer des mécanismes simples en économie**, dont on peut leur demander la démonstration ou la présentation au tableau : le multiplicateur keynésien à partir de la fonction de consommation, l'équilibre emplois-ressources, le graphique de l'arbitrage consommation-loisir, le graphique de l'équilibre de monopole, ... **C'est aussi vrai en sociologie**, où beaucoup de candidates et de candidats ne maîtrisent pas des éléments de base, présents à la fois dans le programme de SES au lycée et des CPGE B/L, par exemple sur la nomenclature des PCS (histoire, principes de construction), sur l'évolution de la structure sociale en France au cours des dernières décennies ou encore sur la mobilité sociale (mesure et évolution).

Dans le cadre des questions sur les faits économiques et sociaux, enfin, il est parfois apparu une méconnaissance des organisations internationales (histoire, fonctionnement général, rôle) dont les noms ont pu être égrenés au cours des présentations (FMI, OIT, Banque mondiale etc.) Dans certains cas, le terme « d'organisation internationale » n'a pas pu être défini de manière satisfaisante. Si, de manière générale, on peut saluer la culture historique des candidats, certains domaines sont moins connus. En particulier la chronologie élémentaire des grands évènements historiques est méconnue : le XIXe siècle, notamment, semble être pour beaucoup un « long tunnel » qui conduit de la révolution française à la première guerre mondiale, sans qu'ils y discernent des moments pertinents. La connaissance de la chronologie des lois sociales, des transformations économiques, des moments politiques, doit être mieux maîtrisée.

Des questions de définition même basiques ont souvent désarçonné les candidats et les candidats: rares sont celles et ceux capables de définir « un immigré » (et ce qui le distingue d'un « étranger »), d'expliquer la différence entre impôts et cotisations, la façon dont on calcule un taux d'abstention ou l'espérance de vie, dont on trace une courbe d'offre et de demande...

Enfin, le jury note l'incapacité pour beaucoup à sortir du cadre national et à s'intéresser aux questions mondiales ou à l'actualité internationale. Sans que l'on soit en mesure d'exiger une érudition parfaite en ces domaines, comment faire des sciences économiques et sociales en ignorant les conséquences du Brexit, la crise financière au Liban, la menace de disparition de l'Etat en Haïti ou encore les avatars des printemps arabes ?

VII - Épreuve orale de commentaire d'un dossier

Jury : ASSERAF-GODRIE Sébastien ; AZAN Louis ; CHERON Marion ; COTELETTE Patrick ; DIDIER Daniel ; GUIBERT Godefroy ; IFFRIG Sophie ; LACAN Laure ; LAMBERTUCCI Antonello ; MORALDO Delphine ; VERNET-HABASQUE Charlotte.

Rapporteur : Sébastien ASSERAF-GODRIE

7.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve est un commentaire de dossier émanant d'un ou plusieurs articles scientifiques extraits de revues ou d'ouvrages de science économique et de sociologie/science politique suivi d'un entretien avec le jury. La durée de la préparation est de 4 heures, et la durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes, dont 25 minutes pour l'exposé sur le dossier et 20 minutes maximum pour l'entretien avec le jury.

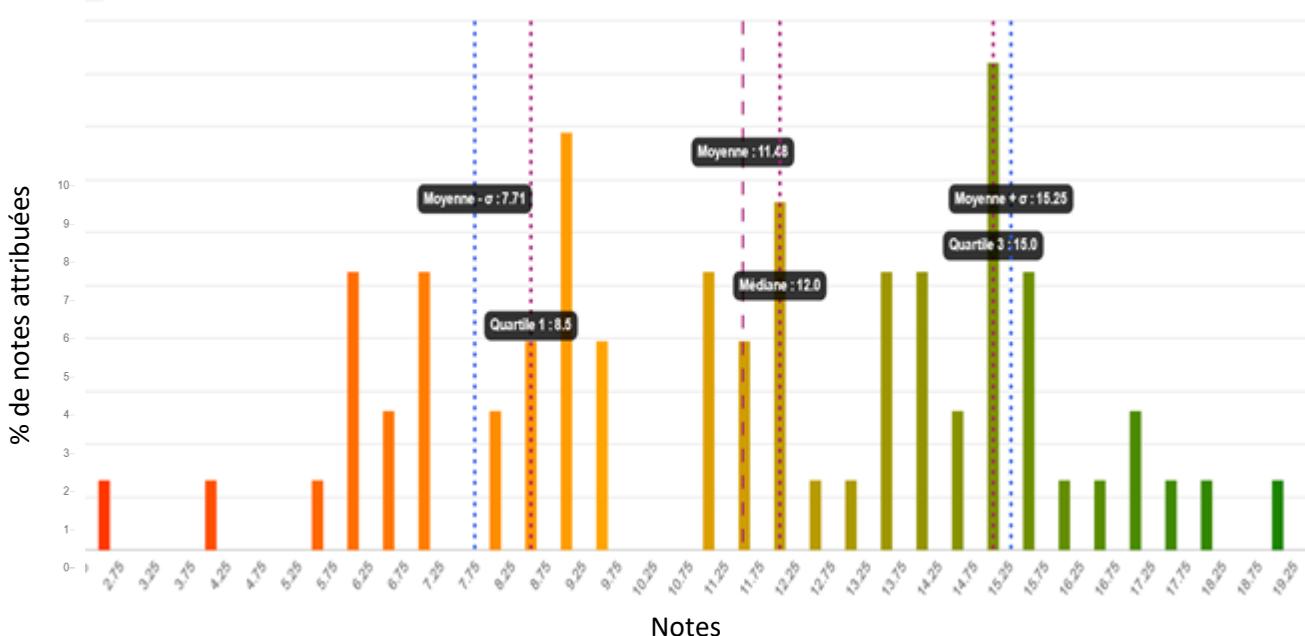
L'entretien avec le jury se déroule en trois temps. Tout d'abord, le questionnement s'appuie sur la reprise du commentaire du dossier, les questions portent plus précisément sur la lecture de données, de schémas ou de figures, sur la cohérence du plan suivi, sur la bonne maîtrise des mécanismes/processus scientifiques, des définitions et des indicateurs mobilisés ainsi que des théories dans lesquelles l'article s'inscrit, sur ses prolongements et les limites éventuelles de l'analyse. Le deuxième temps est consacré à des questions portant sur un autre champ que celui de l'article (questions de science économique si le dossier est de nature sociologique/science politique et réciproquement). Le dernier temps de l'interrogation est une question sur les fondamentaux du métier d'enseignant et les valeurs de la République ? Tout ceci en lien avec le référentiel de compétences que les

professeurs doivent maîtriser à minima pour l'exercice de leur métier (*Bulletin officiel du 25 juillet 2013*).

7.2. Les résultats et la distribution des notes

La moyenne obtenue par les candidats à cette épreuve de fin mai début juin 2025 est de 11,48 (11,21 en 2024 et 11,52 en 2023), la médiane supérieure de 1 point par rapport à l'année passée avec 12 et l'écart-type exactement le même que 2024 avec 3,77 (3,48 en 2023). 23,7 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 alors que 35,5 % des candidats présents ont obtenu une note inférieure ou égale à 10.

Distribution des notes



7.3. Commentaires et recommandations

Une nouvelle fois le jury tient à féliciter les candidats pour leur investissement et la qualité de nombreuses prestations tant sur le fonds que sur la forme. A une ou deux exception près et notables, les candidats présents à l'oral se sont bien préparés à l'épreuve et à ses différentes phases. Dans ce sens et ainsi que cela en devient une bonne habitude, la quasi-totalité des candidats gèrent bien le temps de leur exposé (25 minutes). Sans perte de temps, les plans sont généralement clairement et efficacement présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent), puis respectés. Il en est de même de la problématique comme vecteur de leur démonstration, fil de leur présentation. Le jury rappelle aux candidats que si la problématique peut être formulée sous forme de question, une question ne fait pas la problématique, d'une part et, d'autre part une succession de question noie souvent le contenu, le message principal, l'hypothèse... que le candidat souhaite mettre en avant comme problématique.

La majorité des candidats a une bonne expression orale, même s'il nous faut rappeler que l'enseignement est aussi un métier de communication : en conséquence, il faut soigner la qualité de la présentation orale, adopter un niveau de langage soutenu et une posture

adaptée à un futur enseignant. Ce dernier point semble avoir été de nouveau oublié par quelques candidats dont les attitudes et la présentation ne correspondent pas à ce que l'on peut attendre dans un tel concours. De même, à l'instar de ce qui a été indiquée l'année passée, il convient aussi de s'exprimer en regardant les membres du jury et éviter de trop lire ses notes comme cela a été le cas de plusieurs candidats.

Sur le fond, associée à une problématisation pertinente, la qualité des prestations tient surtout au degré de prise en compte effective du dossier, à sa contextualisation historique et théorique, et à sa mise en perspective méthodologique et analytique. Selon la nature du dossier ce recul critique argumenté prend une part plus ou moins importante de l'exposé. Par contre, la critique pour la critique ne fait pas sens et ne peut se substituer à l'analyse des contenus des articles, mais le questionnement méthodologique est souvent nécessaire au bon traitement du dossier. Dans l'ensemble les candidats l'ont bien compris et bien mené et il a été apprécié que les candidats se confrontent effectivement aux données, aux modèles, à la méthode des articles mobilisés.

Cette année finalement peu de prestations moyennes, beaucoup de bonnes et très bonnes d'un côté et à l'opposé d'autres plutôt faibles. Les exposés les moins bons se limitent à une restitution linéaire du texte et/ou des articles juxtaposés, sans prise de recul, ni arrière-plan théorique ou illustration pertinente. Le défaut majeur le plus courant des candidats les moins performants reste qu'ils ne parviennent pas à dépasser un simple compte-rendu du dossier pour s'en servir comme support d'une réflexion sur ses enjeux actuels. Ils en restent alors à une reformulation se limitant parfois à une paraphrase. Si l'appui sur le dossier est essentiel, les candidats doivent savoir le mettre en perspective pour l'analyser, le positionner dans les débats scientifiques qui traversent la discipline, et montrer la portée et les enjeux des arguments qu'il développe. Une fois encore, le jury tient à répéter que si certains dossiers comportent deux textes, c'est qu'il convient de faire ressortir l'intérêt de leur association, les points communs, différences et complémentarité de leurs approches (des points de vue théoriques comme méthodologiques), leur articulation, leurs références communes et réciproques.... Ainsi, un exposé dont le plan sépare l'analyse de chacun des textes risque fortement de ne pas traiter le dossier de façon satisfaisante.

Une nouvelle fois, bien que cela arrive de moins en moins, le deuxième trait des exposés les moins bons reste l'évitement de lectures précises des données ou celui du questionnement sur la méthode. Les dossiers comportent systématiquement un aspect méthodologique dont il faut se saisir. Il est attendu que les candidats exploitent véritablement les données présentées dans le dossier (modalités de construction, lecture et interprétation, pertinence, lacune...). La maîtrise à minima des outils quantitatifs de la discipline est une attente dont les candidats doivent faire preuve en se confrontant aux statistiques, graphiques et éléments simples de formalisation présents dans les dossiers. Le jury appréciera bien davantage un candidat qui formule une formulation erronée en se confrontant à la donnée, qu'un candidat avec une stratégie d'évitement. Les candidats les plus fragiles se refusent à affronter les données chiffrées qui vont au-delà de statistiques descriptives : on a pu le constater régulièrement pour les ACM ou les régressions multivariées et leurs hypothèses de représentativité par exemple. Sans être des spécialistes de la statistique, il est attendu qu'ils sachent donner un sens économique ou sociologique à la lecture des données. Dans tous les cas de figure, il est donc utile de se confronter aux données, statistiques et modèles des articles des dossiers.

Considérant l'exposé lui-même, il convient dès l'introduction de contextualiser le dossier, son objet, les enjeux qu'il soulève, les références théoriques et méthodologiques auxquelles il renvoie. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille systématiquement décliner un long historique des revues et sources des articles, même si cette pratique demeure pertinente pour quelques dossiers. Bien entendu, le jury attend que le candidat présente et justifie clairement sa problématique, fil directeur de son exposé et à laquelle il répondra à minima en conclusion. On peut admettre que le candidat privilégie une dimension du dossier à une autre si ce choix est pertinent au regard de la problématique adoptée (le jury tient à rappeler qu'une problématique n'est pas une annonce de plan et que la formulation sous forme de question n'en est qu'une modalité). Une fois encore jury porte donc une attention particulière à la construction et à la manière avec laquelle la problématique est menée, ainsi qu'à la qualité du plan proposé.

Le jury tient à faire quelques petites remarques d'un point de vue très pragmatique. D'une part, lorsque le candidat projette son plan, il n'est point besoin de ménager un suspens en cachant ledit-plan pour le découvrir progressivement. Le jury a besoin de voir l'ensemble immédiatement. Il convient aussi de ne pas stopper la projection une fois le plan annoncé. D'autre part et dans un autre registre, lorsqu'un candidat fait référence au dossier, il conviendrait que la référence soit toujours précise en indiquant bien la page, l'endroit de la citation, de la figure, de l'encadré méthodologique... mobilisés. Là encore, eu égard à la bonne préparation des candidats, la majorité d'entre-eux a bien respecté la chose.

Ce travail indispensable de problématisation et de mise en perspective analytique et critique ne peut évidemment pas se faire sans un degré de maîtrise satisfaisant des connaissances scientifiques auxquelles le dossier fait référence. Ponctuellement, le jury a pu s'étonner de candidats présentant avec un certain aplomb des références qu'ils ne maîtrisaient aucunement comme la reprise de l'exposé en a évidemment attesté lorsque cela s'est produit. Les écarts de performances entre les candidats les plus forts et les plus faibles s'expliquent en grandes parties par la solidité de l'assise scientifique.

En effet, l'épreuve requiert un haut niveau de maîtrise des savoirs et méthodes scientifiques développées en science économique, sociologie, science politique et histoire. Haut niveau auquel les candidats les mieux placés répondent avec brio. À l'opposé, le jury a été une nouvelle fois confronté à des lacunes importantes sur certains fondamentaux : raisonnements et mécanismes microéconomiques et macroéconomiques, représentations graphiques usuelles, grandeurs approximatives des principaux agrégats et indicateurs économiques, sociaux et démographiques. Ce sont même parfois de simples définitions des fondamentaux (productivité, compétitivité, elasticités, agrégat monétaire, taux de change, fait social, nomenclatures des PCS, mobilité versus fluidité sociales, sous-culture versus contre-culture...) qui font défaut à certains candidats ! Dans le prolongement, les connaissances théoriques sont parfois trop superficielles, les représentations graphiques très imparfaites : elles ne résistent pas à des demandes d'explications, ce qui traduit des insuffisances dans le niveau de l'acquisition des compétences attendues en science économique (fonction de consommation, équilibre en concurrence pure et parfaite, équilibre du monopole, défaillances du marché, modélisation d'un arbitrage, prix plancher/prix plafond, modélisation des effets d'une taxe, courbes de coûts, courbe d'indifférence, TMS, IS-LM, offre globale/demande globale, rendement factoriel,

implications des régimes de change, etc.), ainsi que sur les concepts, les méthodes et même l'histoire de la pensée sociologique (habitus, formes de la légitimité, processus de légitimation, capital culturel, théorie des réseaux, « force des liens faibles », sources et formes de solidarités, école des relations humaines, neutralité axiologique, champ, action sociale, approche ethnographique, enquêtes quantitatives, traitement statistique des données, etc.). Le jury a pu s'étonner de candidats disposant de références quant à des articles récents de la recherche, mais avec des lacunes, voire une méconnaissance forte des fondateurs, pionniers et précurseurs de la sociologie. Il en a malheureusement été de même des écoles de pensée et courant de la sociologie.

Un minimum de connaissances de l'histoire des faits économiques et sociaux est un levier d'une meilleure compréhension du monde contemporain et facilite la mise en perspective des dossiers proposés. Il convient d'être capable de situer dans le temps des événements importants (révolutions industrielles, vagues de mondialisation, évolution des politiques migratoires, histoire des politiques sociales et des droits sociaux, évolutions sectorielles, quelques grandeurs sur l'évolution de la structure sociale, etc.).

Rappelons ici que l'entretien qui suit l'exposé du candidat doit être conçu comme un temps de dialogue avec le jury. Là encore un minimum de compétences communicationnelles est attendu et les candidats sont dans l'ensemble à l'écoute des questions et relance. Les questions posées ne visent en aucune façon à piéger le candidat ou à le mettre en difficulté. Elles doivent lui permettre de prolonger sa réflexion en apportant des précisions ou des approfondissements ainsi que de développer des points non ou peu abordés lors de l'exposé. Les questions portent dans un premier temps sur l'exposé et l'exploitation du dossier proposés par le candidat, puis le questionnement s'élargit aux différents champs disciplinaires constitutifs des sciences économiques et sociales, l'entretien se termine par des questions sur l'exercice du métier et les valeurs de la République. Le jury invite les candidats à prêter une attention particulière à cette structure en ne négligeant pas l'importance de la phase d'échange d'après l'exposé.

Au cours de l'entretien, le jury attend des réponses claires, concises et précises. Les réponses volontairement longues, inadaptées et/ou décalées sont pénalisées. Durant cette phase, le jury attend que le candidat fasse preuve d'écoute, d'ouverture et de réactivité. On conseillera de ne pas évoquer au cours de l'exposé des noms d'auteurs, théories ou références qui sont peu maîtrisés. Tant dans l'exposé que l'entretien, mobiliser un concept, une notion doit être pleinement assumé : il faut être capable de l'approfondir, d'en saisir toute la portée intellectuelle et les enjeux scientifiques. Lors de l'entretien, mieux vaut parfois reconnaître une lacune ponctuelle plutôt que vouloir avoir réponse à tout en essayant de masquer une ignorance par une rhétorique sans contenu. Bien entendu, les absences de réponses trop systématiques sont, elles, pénalisées. Face à une hésitation, il est préférable de proposer un raisonnement même inabouti ou incomplet plutôt que de « refuser l'obstacle » trop rapidement.

Enfin, la question qui porte sur le métier d'enseignant concerne des domaines divers : droit et obligations des fonctionnaires, principes du service public, organisation du système éducatif, vie scolaire, vie pédagogique, fonctionnement et organisation des établissements, évaluation des élèves, des établissements ou du système éducatif en général. Les candidats les plus performants cette année avaient effectivement travaillé la question, ils ont su associer connaissances de base et réflexion. Même si cela a pu constituer un levier de

performance de quelques candidats, il n'est donc pas attendu des candidats qu'ils aient une connaissance pointue des différents textes réglementaires. En revanche, au-delà des connaissances institutionnelles minimales, ils doivent savoir rendre compte de façon pertinente des obligations des fonctionnaires et des valeurs fondatrices du service public d'éducation. Ainsi que nous l'avons indiqué, la grande majorité des candidats a démontré une réelle préparation de l'épreuve de dossier, en particulier, la préparation à la question métier a été très bien réalisée : c'est une question qui a pu valoriser les prestations orales de nombreux candidats.

On attend avant tout une réflexion sur l'état du système éducatif français et une attitude réflexive face aux différentes situations professionnelles auxquelles un jeune enseignant peut être confronté. Pour certaines questions, il est possible que le candidat mobilise également les connaissances en économie ou en sociologie de l'éducation qu'il a pu acquérir au cours de son parcours universitaire. Quelques rares candidats ont tenté de ne répondre que par des références de la discipline mais avec fort peu de connaissance du système éducatif, ce qui a quand même étonné le jury eu égard aux objets et objectifs du concours. Lors de l'entretien, le candidat doit savoir faire preuve d'écoute et de réactivité, tout en faisant un effort pour se projeter dans son futur métier.

7.4. Conseils aux candidats et critères d'évaluation

Il est essentiel de bien considérer que l'épreuve de commentaire d'un dossier n'est pas une réplique de la leçon. Le candidat doit avant tout éviter deux écueils principaux :

- Contourner le dossier en proposant une réflexion déconnectée de celui-ci, et finalement faire une « pseudo-leçon » ;
- Se limiter à une reprise linéaire du dossier sans mises en perspectives méthodologiques (dont l'abord des données, des modèles et de la formalisation), analytiques et théoriques.

S'il est attendu que le candidat porte un regard critique sur le dossier qui lui est proposé, il est indispensable que cette critique soit à la fois pertinente méthodologiquement et scientifiquement et adaptée à la nature et à l'objet du dossier.

Au total, le jury conseille aux candidats :

- De porter un regard critique sur le dossier proposé ; en saisissant tout d'abord sa portée, ses limites éventuelles et prolongements et en s'efforçant de bien comprendre ses enjeux ;
- D'acquérir les compétences scientifiques à un haut niveau académique dans les différents champs disciplinaires, sans bien évidemment omettre l'histoire économique et sociale du 19^{ème} siècle à nos jours, pour pouvoir les mobiliser afin d'enrichir le contenu du dossier (référence à d'autres travaux sur le même thème, référence à l'histoire, etc.) ;
- De développer des compétences en matière de traitement des données et de méthodologie des enquêtes qui sont des préalables indispensables à une bonne compréhension et analyse des dossiers. Concernant le traitement des données, le jury n'attend pas de développements statistiques ou économétriques spécifiques, mais il est essentiel que les candidats les maîtrisent suffisamment pour en proposer une analyse

pertinente (analyse géométrique des données, régression logistique, degré de significativité, etc.). Il est aussi important que les candidats connaissent les institutions productrices de la statistique publique et les caractéristiques des principales enquêtes qu'elles administrent ;

- D'accorder la plus grande importance aux questions posées lors de l'entretien pour tester les connaissances du candidat, ce qui nécessite de connaître le vocabulaire et les raisonnements fondamentaux de la science économique, de la sociologie et de la science politique, et de connaître également les éléments essentiels de l'histoire économique et sociale depuis le 19^{ème} siècle (faits et grandeurs) ;

- Il est attendu des candidats une connaissance satisfaisante des missions et des contextes d'exercice du métier. L'exercice du métier de professeur exige à l'évidence une parfaite maîtrise scientifique des champs disciplinaires associés aux sciences économiques et sociales, réquisit indispensable à l'enseignement. Mais la préparation et la réussite au concours nécessitent également une bonne connaissance des missions des professeurs et des modalités d'organisation et de fonctionnement des établissements scolaires et des valeurs de la République qui y sont associées. À ce titre, comme les programmes de la discipline, et les textes relatifs aux épreuves, le référentiel de compétences du professorat est un document à connaître.

Critères d'évaluation

Le jury fonde donc son évaluation sur les critères suivants :

- Capacité d'analyse du dossier.
- Capacité à élaborer et conduire une problématique et à construire un plan en cohérence.
- Capacité à mobiliser des connaissances scientifiques précises et rigoureuses.
- Capacité à mobiliser des connaissances relatives aux missions et conditions d'exercice du métier d'enseignant et les valeurs de la République.
- Qualité de la présentation orale.

7.5. Dossiers traités par les candidats

Science économique :

Dossier 1 :

« Retour de l'inflation en France », Mathieu Plane & Gaston Vermersch, Revue d'économie financière, 2024/1 N°153, pp 99-118.

Dossier 2 :

« 25 ans d'Union monétaire, La zone euro à travers les crises », Elliott Aurissergues et al., Revue de l'OFCE, 2024/3, n°186, p. 173 à 212.

Dossier 3 :

« Keynes et les "fondements ricardiens du marxisme" », Nicolas Piluso, Edouard Cottin-Euziol,

Cahiers d'économie politique, 2024/1 (n°84), p.148-174.

Dossier 4 :

« Une construction de la confiance dans le bitcoin. Le cas de la communauté d'El Zonte au Salvador », Juan José Ruffo Rappalini, Revue Française de Socio-Économie, n°33, p. 85 à 103.

« Enjeux et risques des crypto-actifs », Grégoire De Warrent, Trésor-éco, N°309, juin 2022, p. 1 à 11.

Dossier 5 :

« La courbe de Phillips est-elle pertinente pour comprendre le lien entre inflation et chômage ? », Revue française d'économie, Christophe Blot, 2024/1 N°153, pp 165-178.

Dossier 6 :

« Le marché unique européen, un vecteur d'intégration économique et commerciale », Samuel Adjutor, Antoine Bena, Simon Ganem, Trésor-éco, n° 338, mars 2024, p. 1-10.

« Défis passés et futurs pour la compétitivité extérieure de la zone euro », Michael Fidora et Vanessa Gunnella, Bulletin économique de la BCE, n° 6, 2024, p. 91-99.

Sociologie :

Dossier 1 :

« Telle soeur, tel frère ? La socialisation adéphique aux pratiques ludiques à 2 ans dans « l'Étude longitudinale française depuis l'enfance » (Elfe) », A. Bourguignon, K. Diter, H. Hargis, W. Lignier, H. Oehmichen, J. Pagis, J. Vitores, Revue française de sociologie, 64-3, 2023, p. 471-511.

Dossier 2 :

« Affinités culturelles et dispositifs pédagogiques. La production de l'éclectisme culturel au sein des Travaux personnels encadrés (TPE) au lycée général », Stéphane Vaquero, Sociologie 2024, n° 3, vol. 15, p. 291 à 308.

Dossier 3 :

« L'économie morale de la chirurgie de l'obésité. Continuité du stigmate ou déstigmatisation Durable ? », Beldame, Y., Ferez, S., Marcellini, A. et Paccaud, L., Déviance et Société, 2024, Vol. 48(2), p. 211 à 241.

Dossier 4 :

« La production de l'évidence hétérosexuelle chez les enfants », Kevin Diter, Actes de la Recherche en Sciences Sociales n° 249 2023/4, p. 20 à 37.

Dossier 5 :

« Les mots pour (ne pas) le dire. L'expression des hiérarchies et des différences sociales », Hugree Cédric, De Verdalle Laure, L'Année sociologique, 2019/2 (Vol. 69), p. 479-509.

Dossier 6 :

« "Petites mains", mais grandes études. Le déclassement ordinaire des femmes immigrées en France hexagonale », P. Vallot, Formation emploi, Revue française de sciences sociales, 2024, n° 167(3), p. 143 à 167.

Dossier 7 :

« Le séparatisme social de l'enseignement catholique. Embourgeoisement des lycées privés, offre de formation et politique éducative », Pierre Merle, Sociologie, 2024, n°4, vol. 15, 381-405.

Exemples de questions traitées par les candidats sur le métier d'enseignant et les valeurs de la République :

- Evaluer est-ce noté ?
- Acteurs et missions de l'équipe pédagogique
- Gestion de classe et autorité
- Participants et finalités des conseils de classe ?
- Les attentes de la dissertation et de l'épreuve composée en SES
- Quels acteurs et objectifs de l'éducation à la vie sexuelle et affective dans les établissements scolaires ?
- Pourquoi et comment évaluer les élèves à l'oral
- Les SES sont-elles un enseignement moral et civique ?
- « Se former droit ou devoir de l'enseignant ? »
- La mission de l'enseignant n'est-elle que de faire cours
- Le numérique levier ou frein aux apprentissages ?
- Participants et finalités du conseil d'administration
- Quels sont les enjeux d'un projet d'établissement ?

VIII- Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales

Membres du jury : Dominique BLANCHET, Sébastien DASSULE-DEBERTONNE (Rapporteur), Hélène HIVERT, Arnaud MORTIER.

8.1 Déroulement et objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2 et d'une durée de 30 minutes est précédée d'une préparation de 1h30, sans consultation possible de documents.

Des calculatrices (*Texas Instrument 84 Pocket.fr, Casio Graph 35+, NumWorks*), du papier millimétré, semi-log et log-log ainsi que des tables de lois de probabilité sont à disposition des

candidats et des candidates, qui ne peuvent pas utiliser leur propre calculatrice. Le jury les invite à se préparer sur ces modèles ou des modèles proches.

Cette épreuve est articulée autour d'un triple objectif :

- S'assurer que le candidat ou la candidate maîtrise les concepts et les outils mathématiques utiles à un enseignant ou une enseignante de sciences économiques et sociales du secondaire ou de classes préparatoires BL et ECG ;
- Mesurer l'acquisition d'un bagage mathématique nécessaire à la compréhension des théories et analyses socio-économiques ;
- Mesurer les aptitudes à utiliser les outils mathématiques au service des sciences sociales.

Le sujet est composé d'une première partie intitulée « Question » portant principalement sur une notion des programmes de mathématiques du secondaire, et de deux « Exercices » portant sur des domaines différents du programme du concours. La « Question » est courte et a pour objectif d'évaluer les connaissances des outils mathématiques élémentaires et fondamentaux.

Un échantillon des sujets proposés est donné en annexe du présent rapport.

Le programme est à consulter sur education.gouv.fr.

8.2 Résumés statistiques et analyse de la série des notes obtenues

| Candidats admissibles | Présents | Moyenne | Ecart type | Médiane | 1 ^o quartile | 3 ^o quartile |
|-----------------------|----------|---------|------------|---------|-------------------------|-------------------------|
| 76 | 69 | 8,47 | 5,7 | 7 | 3,5 | 13 |
| | Admis | Moyenne | Ecart type | Médiane | 1 ^o quartile | 3 ^o quartile |
| | 42 | 10,49 | 5,83 | 11 | 5 | 16 |

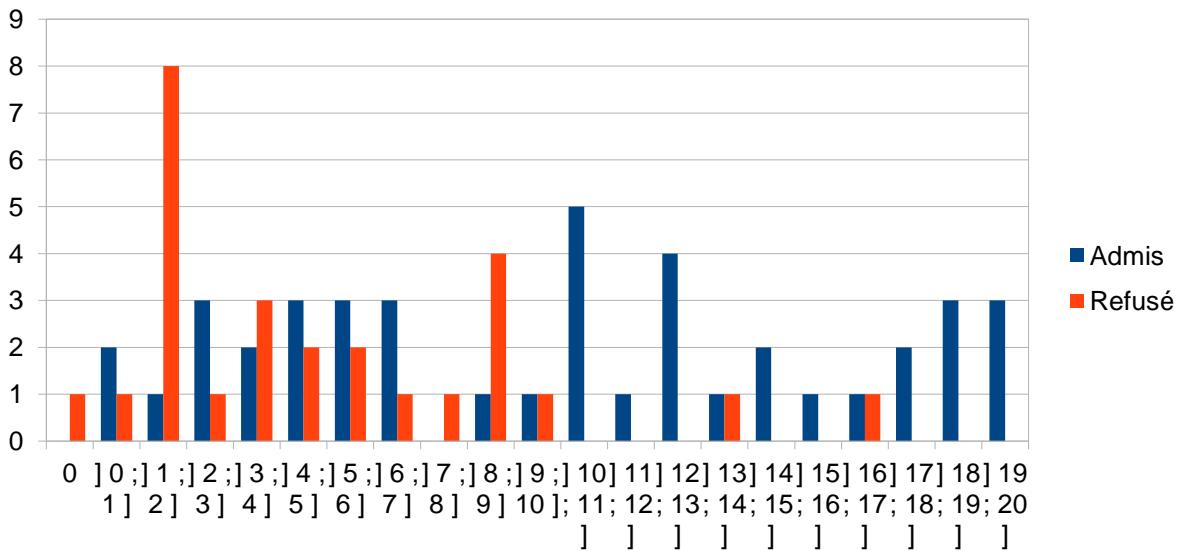
Le jury continue de constater des écarts importants entre des candidates et des candidats bien préparés qui maîtrisent les outils du programme, même de façon partielle, et d'autres qui traitent peu et/ou mal les sujets et montrent des connaissances très lacunaires.

Certaines notions des programmes de mathématiques du secondaire ne sont pas toujours maîtrisées (proportions, moyenne, équations du premier et du second degré, taux d'accroissement, dérivée...). Il en est de même de certaines notions économiques (élasticité, taux d'intérêt, actualisation, utilité...).

A contrario, des notes très convenables ont été attribuées à des candidats et des candidates qui, après obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question, les corriger et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement.

Le jury se félicite également d'excellentes prestations proposées par certaines candidates et certains candidats.

Répartition des notes à l'épreuve d'admission de mathématiques à l'agrégation externe de SES



Le jury attire l'attention des candidates et des candidats sur l'importance de cette épreuve de mathématiques comme le montre la superposition des deux diagrammes en bâtons précédents. Le graphique en bleu correspond aux notes obtenues à l'épreuve de mathématiques par les admis. L'autre graphique en orange correspond aux notes obtenues par les candidats et candidates refusés.

S'il est évidemment possible de réussir l'agrégation de sciences économiques et sociales avec une note faible en mathématiques, on remarquera que le taux d'échec dans la fourchette des notes basses est nettement plus élevé.

8.3 Commentaires du jury et conseils aux futurs candidats et candidates

Le jury recommande aux futurs candidats et candidates de tenir compte des conseils de ce rapport afin de réussir au mieux l'épreuve de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales.

Le jury rappelle une fois de plus que toutes les notions de mathématiques vues au lycée doivent être parfaitement maîtrisées. Les candidats et candidates doivent être en mesure de résoudre **rapidement et sans difficulté** des exercices portant sur les programmes de lycée.

Mais évidemment, le programme de mathématiques de l'agrégation ne se résume pas aux seules connaissances de lycée. Il convient également d'avoir des bases d'algèbre linéaire, d'analyse, de probabilités discrètes et continues, de statistiques descriptives et inférentielles, etc. (cf. programme officiel du concours).

Le jury considère qu'une ou un futur agrégé doit impérativement avoir des connaissances mathématiques de base directement liées à l'économie (qu'elle ou il pourra être amené à enseigner !) : taux d'intérêts, actualisation, coûts (total, marginal, moyen... dans le cas discret et dans le cas continu), indices (élémentaires et composés), élasticités (point et arc, ainsi que le lien entre les deux), entre autres. Pour ces notions au moins, elle ou il doit être capable d'utiliser correctement les notations mathématiques et économiques.

Le jury considère que connaître une « formule », même exacte, n'est pas toujours suffisant ; il attend que le candidat ou la candidate l'ait comprise, puisse l'appliquer, la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples. En marge des connaissances mathématiques requises, le jury apprécie que le candidat ou la candidate cite des domaines d'application des formules utilisées en économie ou en sociologie (éventuellement en prenant appui sur un schéma, une courbe, un arbre de probabilités, ...).

Lors de sa présentation, le candidat ou la candidate expose dans un premier temps l'ensemble de ce qu'il ou elle a préparé, puis le jury pose des questions portant sur les deux exercices et les thèmes du programme. Le jury valorise les candidates et les candidats qui ont abordé les deux exercices. Le jury tient à préciser que, du fait de la nature orale de l'épreuve avec un temps d'exposition relativement réduit, il n'est pas question :

- De lire le sujet (le jury en a déjà connaissance) ;
- De présenter en détail tous les résultats obtenus en les écrivant intégralement au tableau, ni les calculs intermédiaires.

Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est attendu et facilite la bonne gestion du temps et du tableau : cela fait partie des compétences d'une future enseignante ou d'un futur enseignant. Cette bonne gestion est prise en compte dans l'évaluation.

Le jury préfère l'honnêteté d'un exposé court à une présentation artificiellement rallongée par une présentation lente. La diversité des thèmes abordés pendant l'échange qui suit la présentation a pour seul but de valoriser au mieux les connaissances et compétences des candidats et candidates, il n'y a pas lieu de les redouter. Les premières questions du jury portent généralement sur les contenus de la présentation. La réactivité des candidats et candidates pendant l'échange avec le jury est valorisée.

Les compétences en calcul élémentaire sont primordiales.

Par exemple : manipulation de fractions, de puissances entières, de dérivées, de primitives, des fonctions logarithme et exponentielle, et calcul matriciel. À cela s'ajoutent certaines techniques classiques : étude de signe (d'un quotient, d'un produit, d'une fonction polynôme du second degré notamment), résolution d'un système d'équations linéaires, résolution d'une équation matricielle du type $AX=B$...

Le jury regrette le manque de dextérité calculatoire des candidats et candidates.

Les candidats et candidates doivent également s'attacher à maîtriser l'utilisation d'une calculatrice, y compris ses fonctions statistiques, pour effectuer des calculs fastidieux, pour émettre des conjectures ou bien vérifier des résultats. On utilisera systématiquement la calculatrice pour mener des calculs classiques (par exemple déterminer des statistiques descriptives, déterminer l'inverse d'une matrice, obtenir un tableau de valeurs et le graphe d'une fonction dans une fenêtre adaptée). En accord avec les programmes de lycée, on privilégiera l'utilisation de la calculatrice pour les calculs de probabilités. Toutefois, les candidats et candidates devront être en mesure d'expliquer les calculs ou raisonnements qui permettent de retrouver ces résultats.

Dans ce qui suit, le jury précise un certain nombre de conseils et relève les erreurs fréquentes observées en 2025.

- Statistiques descriptives :

Le jury insiste sur le fait que les candidats et candidates doivent être capables de décrire une situation statistique : population étudiée, taille de l'échantillon, nature du caractère étudié (qualitatif, quantitatif discret, quantitatif continu). Les candidats et candidates doivent savoir interpréter les valeurs des tableaux de données, sans confondre effectifs, modalités et numéros de lot.

Les formules de calcul des paramètres statistiques élémentaires (moyenne, variance, ...) doivent être parfaitement maîtrisées, tout comme l'utilisation et les propriétés des indices (élémentaires et synthétiques), et les formules de décomposition de la moyenne et de la variance.

De manière plus générale, le jury constate et regrette que de nombreux candidats et candidates confondent les notions statistiques et probabilistes (caractère et variable aléatoire, fréquence et probabilité, moyenne empirique et espérance, variance empirique et variance d'une variable aléatoire...).

Le jury rappelle que l'analyse en composantes principales et l'analyse de variance sont au programme.

- Probabilités :

Les graphes probabilistes et les arbres de probabilité sont des notions qu'il est important de maîtriser. Cependant, la production d'un tel modèle n'est pas suffisante. Il est important de pouvoir l'exploiter (matrice, probabilités totales, probabilités conditionnelles). En particulier, les candidats et candidates doivent être capables de justifier rigoureusement les formules de récurrence qui peuvent en découler. L'utilisation de la formule des probabilités totales, souvent attendue, est rarement présentée correctement (notation des événements, système complet d'événements, utilisation des probabilités conditionnelles). La notion d'indépendance d'événements ou de variables aléatoires est rarement maîtrisée et trop souvent confondue avec la notion d'événements disjoints.

La notion de variable aléatoire, découverte au lycée et approfondie dans le supérieur, doit être maîtrisée. Pour de trop nombreux candidats et candidates, il y a confusion entre la variable aléatoire, les valeurs qu'elle peut prendre, et les probabilités associées.

La notion de loi d'une variable aléatoire discrète doit être connue dans toute sa généralité. Le jury attend des candidates et candidats qu'ils soient capables de déterminer la loi d'une variable aléatoire discrète : déterminer les valeurs prises par cette variable aléatoire, les probabilités associées et, le cas échéant, reconnaître une loi usuelle. Pour cela, il est recommandé d'être familier avec l'écriture d'événements et le calcul de probabilités, ainsi que les calculs d'espérance et de variance. Les lois discrètes usuelles (de Bernoulli, binomiale, géométrique et de Poisson) doivent être connues : il ne s'agit pas seulement de connaître les formules associées, mais aussi d'être capable de justifier leur utilisation. **En particulier, de trop nombreux candidats et candidates, reconnaissant une expérience à deux issues, confondent les lois de Bernoulli, binomiale, et géométrique. Par exemple, certains candidats et candidates confondent le nombre de succès obtenus lors de n répétitions et le temps d'attente du premier succès.**

En ce qui concerne les lois continues, les candidates et candidats doivent connaître et être capables de mettre en pratique les notions de fonction de répartition, de densité, d'espérance et de variance d'une variable aléatoire. On attend qu'ils et elles connaissent les lois « usuelles » (lois uniformes, normales, exponentielles).

- Statistiques inférentielles :

On attend des candidats et candidates qu'ils et elles sachent donner une interprétation du risque quadratique d'un estimateur.

Les tests d'hypothèse doivent être bien formulés, le jury attend notamment la formulation précise des hypothèses H_0 et H_1 . Doivent être connues les notions de risques de première et de seconde espèce, de significativité, de taille d'effet. Les tests du χ^2 (indépendance et ajustement à une loi), de Student à un ou deux échantillons, d'ANOVA et de régression linéaire doivent être maîtrisés. Le jury rappelle que la prise de décision est trop souvent mal formulée : « ne pas rejeter H_0 » ne signifie pas « accepter H_0 ».

- Fonctions numériques d'une ou plusieurs variables réelles :

La maîtrise des fonctions usuelles est indispensable : fonctions polynomiales (en particulier degré 0, 1 et 2), fonction logarithme népérien, fonctions exponentielles, fonctions puissance réelle. Trop de candidats et candidates ne savent pas tracer les courbes de ces fonctions.

Le jury se félicite que l'interprétation du nombre dérivé d'une fonction en un point ait été bien formulée dans la majorité des exposés. Il remarque en revanche que le calcul des dérivées de produit, inverse, quotient et composée de fonctions usuelles manque souvent de maîtrise.

La convexité est une notion globalement bien connue, en particulier pour les interprétations qu'elle permet dans des situations économiques (optimisation, préférence du consommateur, ...).

Le jury rappelle qu'un calcul d'intégrale se fait dans un premier temps par la recherche directe de primitives puis au besoin par d'autres techniques de calcul d'intégrales (IPP, changement de variables, ...). Par ailleurs, les différentes interprétations de l'intégrale dans les domaines économiques ont été valorisées (surplus, valeur moyenne, Gini, ...).

Pour les fonctions de plusieurs variables, si les attendus du jury se limitent essentiellement au calcul des dérivées partielles et à l'optimisation notamment par la méthode du lagrangien, le lien entre conditions d'optimalité du second ordre et convexité (faisant écho aux conditions du second ordre pour les fonctions d'une variable) doit être connu.

- Suites réelles :

Les suites classiques (arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques, récurrentes linéaires d'ordre 2) doivent être connues des candidates et candidats.

Le principe de la démonstration par récurrence doit être maîtrisé. Le jury remarque une compréhension parfois partielle de cette notion. Il en attend une rédaction rigoureuse.

- Matrices :

Le calcul du déterminant à la main et du polynôme caractéristique est exigible uniquement pour les matrices carrées de taille 2. Pour les matrices de taille supérieure ou pour la détermination d'une matrice inverse, l'utilisation de la calculatrice est très attendue.

Le jury insiste sur l'importance de la connaissance du principe de la diagonalisation ainsi que des définitions de valeurs propres et de vecteurs propres.

Bibliographie :

L'utilisation des manuels de lycée est vivement conseillée, les livres destinés aux STS, aux classes préparatoires EC et BL peuvent être utiles pour certains chapitres ainsi que ceux à destination des étudiants de licence et de master à dimension économique (mathématiques et microéconomie).

BLUME Lawrence, SIMON Carl P, *Mathématiques pour économistes*, De Boeck University.

BARNICHON (2008), *Mathématiques et statistiques appliquées à l'économie*, Paris, Bréal.

BRESSOUD Etienne et KAHANE Jean-Claude (2008), *Statistiques descriptives avec Excel et la calculatrice*, Paris, Pearson Education.

GOLDFARB Bernard et PARDOUX Catherine (2013), *Introduction à la méthode statistique. Statistique et probabilités*, Paris, Dunod.

HARDOUIN Cécile (2015), *Les maths au CAPES de Sciences économiques et sociales*, Paris, Dunod.

Plusieurs chapitres intéressants pour les économistes : TRUC, Jean-Paul (2012), *Précis de mathématiques et de statistiques*, Paris, Nathan

8.4 Extraits de sujets proposés à la session 2025

Le sujet présenté (annexe 2) est composé d'exercices qui ont été proposés dans différents sujets lors de l'épreuve orale de mathématiques. Bien que les trois exercices n'aient pas été présentés ensemble, ce sujet témoin reprend la forme et l'esprit de l'épreuve orale de mathématiques.

ANNEXE 1 : meilleures copies d'admissibilité

Science économique

Copie 608. Cette copie a obtenu la note de 19/20.

Appréciation harmonisée du binôme de correcteurs : « *Une copie bien construite, portée par une introduction solide et une problématisation pertinente. Des arguments originaux, de bonnes références, et une réponse précise sur le niveau optimal de la dette publique. »*

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Sciences économiques
N° Anonymat : N250NAT1050608 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 101 Session : 11.00A

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Un niveau optimal de dette publique
est-il concevable ?

En octobre 2024, le déficit public de l'année 2024 pour la France est annoncé comme devant atteindre 6,1% du PIB. Ce chiffre crée la surprise au sein de la classe politique, alors que le déficit devrait s'élever, selon les précédentes prévisions, à 5,1%, soit un point de moins. L'Assemblée nationale et le Sénat demandent chacun la constitution d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur les causes de cet important déficit public. Alors que le gouvernement évoque une erreur de prévision et la baisse inattendue des recettes fiscales, certains commentateurs suggèrent le gouvernement et avoir, volontairement, beaucoup dépensé et masqué les prévisions pessimistes pour satisfaire son électorat dans le cadre des élections européennes de 2024. Ce déficit, qui vient alourdir la dette, serait ainsi lié à un comportement opportuniste des dirigeants. Dans ce contexte où la manipulation des déficits électoraux est possible, un niveau de dette publique semble difficilement concevable.

La dette publique représente l'ensemble des déficits

passés de l'Etat. Elle est constituée de l'ensemble des remboursements qui sont dus par les administrations centrales et locales et des organismes de sécurité sociale. Étant donné que le poids d'une dette est relatif à la taille de l'Etat, la dette publique et de la capacité à la remboursement est généralement exprimée en pourcentage du PIB (produit intérieur brut). Se poser la question d'un niveau optimal concevable de dette publique intéresse déjà sur ce que serait un tel niveau optimal. On peut le définir à l'aide de l'optimum de Pareto : une situation est pareto-optimale lorsque il n'est pas possible d'améliorer le bien-être d'un individu sans dégrader celui d'un autre. Un niveau optimal de dette serait alors celui qui permettrait à l'Etat de maximiser le bien-être des individus, sans que personne ne soit blessé, et ce, sur le long terme : ce serait ainsi une dette à la fois soutenable et qui permet à l'Etat de réaliser les investissements nécessaires. La croissance économique serait alors pérenne et le risque de défaut sanitaire serait écarté. C'est une question importante en Europe alors que la zone euro, et notamment la Grèce, ont connu une crise des dettes sanitaires en 2010-2011. Mais existe-t-il un seul niveau qui serait optimal ? La Grèce était menacée par un risque de défaut ce qui n'est pas le cas du Japon, dont la dette dépasse pourtant les 200 % du PIB. Un autre obstacle semble aussi rendre difficilement concevable l'existence d'un niveau optimal de dette publique : contrairement à ce que la modélisation de Samuelson propose en 1947 dans Foundations of economic analysis, les actions de l'Etat ne sont en réalité ni nécessairement bienveillantes, ni omnipotentes. Et l'Etat n'est pas non plus omniscient. Comme le montre la nouvelle économie politique, l'Etat et les démocraties ne mènent pas toujours des politiques optimales et peuvent parfois creuser le déficit de manière excessive. Mais peut-on alors s'approcher d'un optimum de second

rang, tel que proposé par Lipsey et Lancaster en 1956 ? Le second best viserait alors le meilleur état social possible concevable compte tenu des limites à l'action de l'Etat.

Est-il possible d'atteindre un niveau de dette optimale au sens de Pareto ? Sinon, peut-on au moins parvenir à un optimum de second rang ?

Compte tenu des dysfonctionnements de l'Etat et de l'interaction des différents acteurs qui influencent les politiques publiques, un niveau optimal de dette publique au sens de Pareto ne semble pas concevable (I). Mais il est possible de se rapprocher d'optimums de second rang : ceux-ci dépendent de la situation démocratique et économique de chaque pays (II). Pour atteindre ces niveaux optimaux de dette publique, il faut alors améliorer les politiques publiques et l'organisation de l'Etat (III).

Un niveau optimal de dette publique au sens de Pareto ne semble pas concevable. Les dirigeants, qui ils soient opportunistes (cherchent avant tout leur réélection) ou partisans (cherchent avant tout à appliquer leur programme politique), ont des comportements qui tendent à creuser la dette de manière sans-optimale (A).

Quant aux électeurs, ils ne sont ni parfaitement rationnels ni parfaitement informés, ce qui les conduit à élire des dirigeants qui ne favorisent pas un niveau optimal de dette (B). Et si les bureaucrates offrent une assistance nécessaire aux politiques publiques, leur volonté de faire croître la taille de l'Etat ne permet pas d'atteindre un niveau optimal de dette publique (C).

(A) Les dirigeants ont des comportements qui creusent la dette publique de façon sans-optimale. Lorsqu'ils sont opportunistes, ils vont privilégier le court-terme, alors que la gestion de la dette nécessite une vision de long terme. C'est ce

que montre Atolia et ses coauteurs dans "Investments in roads or schools" (2012): les dirigeants ont tendance à privilégier les dépenses de court terme, même si cela peut contribuer à creuser la dette sur le long terme. Ils comparant les décisions d'investir dans des infrastructures, comme les routes, et dans des politiques sociales, comme le fait de construire des écoles. Le premier choix porte la croissance des la première année pendant 7 ans, alors que les investissements sociaux deviennent rentables au bout de 24 ans, mais le sont beaucoup plus. Pourtant, dans les pays qui ils ont étudié, les dirigeants privilient la première option, ce qui s'explique par leurs désirs de réélection. Faire des investissements qui creuse la dette n'est pas forcément sans-optimal à condition que ce soit le meilleur choix, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Ce comportement sans-optimal dans la gestion des déficits s'observe aussi souvent dans la situation des Etats qui détiennent la possession de matières premières importantes sur leur territoire : c'est ce qui est appelé la malédiction des ressources. L'Etat commence alors à exporter massivement ces ressources, ce qui fait apprécier la monnaie. Les autres secteurs industriels se réorientent alors vers cette activité, car les dirigeants ne privilient pas le long terme et ne diversifient pas leur économie. A terme, l'économie du pays devient dépendante de ce seul secteur. Cest et Mihalyi (2012) montrent que cette situation s'accompagne d'un relâchement du crédit des dirigeants, car ces derniers tant comme les investisseurs qui financent la dette sont rassurés par l'abondance de ressources. Cest et Mihalyi soulignent que la simple annonce d'une découverte de ressources conduit à un surplus de dépenses sans-optimal.

En 1999, le Mozambique découvre des réserves de gaz. Alors que la croissance l'année suivante était projetée à 6%, elle s'est élevée à seulement 3%, à cause du comportement court-termiste et au relâchement de crédit des dirigeants, selon les auteurs. Dans ces conditions, il semble difficile d'atteindre un niveau optimal de dette.

Même lorsque les dirigeants sont partisans, leurs politiques peuvent creuser la dette de façon sans-optimal. C'est ce que montre Alesina et Tabellini en 1990 au sujet de l'appropriation de l'espace fiscal par les dirigeants en place. Ils modélisent deux types de dirigeants : ceux qui veulent mener des politiques sociales et

Concours section

: AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière

: Sciences économiques

N° Anonymat

: N250NAT1050608

Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 101 9665 Session : 11 2018

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

ceux qui mènent mener des politiques en faveur des dépenses militaires. Pour contraindre le gouvernement suivant en cas de non-réélection, ils vont sur-investir dans les politiques qui ont leurs préférences, même en creusant le déficit, c'est d'autant plus le cas quand la polarisation est forte et quand le risque de non-réélection est élevé. ^{entre les deux camps} Une fois au pouvoir, l'autre camp fait face à des dépenses irréversibles, sauf à provoquer de fortes contestations sociales. Là encore, étant donné le fonctionnement démocratique, un niveau optimal de dette ne semble pas atteignable.

(B) Les électeurs ne plus mènent pas les comportements qui permettent aux politiques publiques d'atteindre un niveau optimal de dette. C'est ce que montre Nordhaus en 1975 dans "Political business cycle". Dans son modèle, les dirigeants sont opportunistes ; et les électeurs sont naïfs et myopes : ils surpondèrent la situation présente dans leur choix et ne sont pas conscients d'un arbitrage entre inflation et chômage. Profitant de cela, les dirigeants vont alors mener des politiques expansionnistes avant les élections, l'effet de l'inflation ne se faisant ressentir qu'après l'élection, ce qui peut creuser le déficit et conduire à des cycles budgétaires sous-optimaux. Un niveau optimal de dette ne pourra alors être atteint à cause de l'ignorance des électeurs. Selon Anthony Downs dans An economic theory of democracy en 1959,

cela s'explique par le fait que

les électeurs sont dans une situation d' "ignorance nationale" : Lorsqu'ils font une analyse raisonné-bénéfices du vote, ils n'ont pas intérêt à prendre trop de temps à s'informer. Ils réaliseraient alors, selon Dawns, le calcul suivant :

Bénéfice de l'élection du candidat A par rapport au candidat B

- × probabilité d'avoir raison
- × probabilité d'être l'électeur décisif
- coûts du vote (s'informer, se déplacer...)

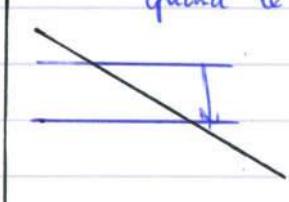
Pour réduire ce coût, les électeurs ont alors recours à leurs affinités partisanes et regardent ce que leurs proches font, même si cela peut mener à des politiques sans-optimales.

Mais selon Bryan Caplan dans The myth of the rational voter (2007), la situation est plus pessimiste encore. Le concept d'ignorance nationale n'explique ni les biais systématiques des électeurs quand ils surviennent, ni leurs émotionnalités sur les sujets de politiques, ni pourquoi ils ne sont pas simplement agnostiques vis-à-vis, par exemple, du niveau de la dette. Selon Caplan, cette situation s'explique par le concept d' "irrationnalité nationale" : Grâce et voter en faveur de politiques irrationnelles peut avoir des gains : manier des amitiés, bien s'entendre avec ses proches, ne pas se permettre en question... Et en matière de politique, avoir des croyances irrationnelles n'a presque aucun coût. Il est donc national pour les électeurs d'être irrationnels.

Prix

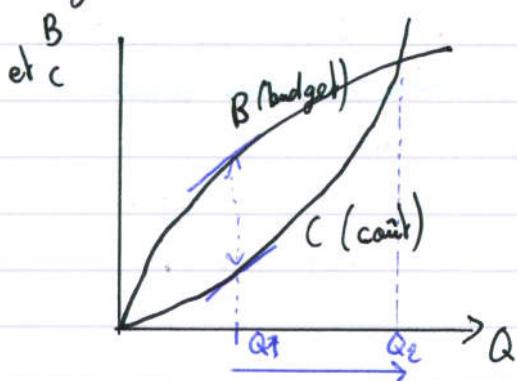
quand le coût implique d'une croissance baisse,

la quantité "consommée" augmente



Le problème de cette irrationalité intéressante au niveau individuel est qu'elle a un coût social. Il s'agit, selon Caplan, de "pollution politique" car les externalités négatives de ces croyances irrationnelles ne sont pas pris en compte. Cette irrationalité rationnelle explique alors les "biais cognitifs" des électeurs, selon Caplan, comme le biais pro-emploi qui les conduit à préférer des gouvernements qui subventionnent des secteurs industriels pourtant peu compétitifs, ce qui est une politique sans-optimale et conduit à creuser la dette. Il semble difficile dans ces conditions d'atteindre un niveau optimal de dette publique, c'est-à-dire une dette qui servent à financer les politiques publiques les plus optimales.

(1) Les dirigeants sont entourés de bureaucraties qui les aident dans la mise en place des politiques publiques, mais la recherche d'une croissance de la taille de l'Etat peut amener à alimenter la dette publique. C'est ce que montre Niskanen dans Bureaucracy and representative government en 1974. Il y a une asymétrie d'information entre le dirigeant qui alloue le budget et les bureaucraties qui, eux, connaissent le coût marginal de la politique publique à mettre en œuvre. Idéalement, il faudrait que les bureaucraties indiquent au dirigeant la quantité Q de biens publics à produire pour égaliser le coût marginal de production avec le budget marginal. Or plutôt que de maximiser $B - C$, ils vont maximiser B sans contrainte que $B - C = 0$. Autrement dit, ils vont pousser le dirigeant à utiliser tout le budget possible, car leur objectif, selon ce modèle, est la croissance du nombre de fonctionnaires et de la taille du budget, au détriment du déficit public. Plutôt que de produire la quantité optimale Q_1 , ils vont donc produire Q_2 . En situation d'asymétrie d'information et de contrainte institutionnelle simple (car il est toujours possible de financer les biens publics par le déficit), le fonctionnement de l'Etat ne peut pas atteindre un niveau optimal de dette publique.



Selon Teles dans Administrative state (2005), cela explique pourquoi le nombre d'agences fédérales a doublé aux Etats-Unis entre 1960 et 2008. D'une centaine, ^{plus que} il y en a, lorsqu'il était sans ouvrage, plus de 200. Il affirme que cela conduit le gouvernement à dépenser des dizaines de milliards de dollars de manière imprécise. Il parle d'un Etat Leviathan. Cette "inflation bureaucratique" causerait les bureaucrates à s'approprier les espaces de politiques publiques encore non réglementées et à créer un surplus de règles et de rigidité, selon Buchanan et Tullock (the calculus of consent, 1962). Cette complexité peut être une des explications de la loi de Wagner et de la croissance des dépenses publiques qui a causé le creusement des dettes publiques au 20^e siècle. Là encore, un niveau optimal de dette publique semble inconcevable dans ces conditions.

et de la démocratie

Le dysfonctionnement de l'Etat rend ainsi difficilement concevable un niveau optimale au sens de Pareto de dette publique. Pourtant, l'omniprésence du sujet de la dette dans l'espace médiatique semble montrer que les dirigeants et les électeurs se préoccupent de la question. Peut-on alors atteindre un optimum de second rang ?

Bien que il y ait des dysfonctionnements, il est possible de concevoir un niveau ^{de dette} optimal de second rang, au plutôt des optimums de second rang, car ce niveau dépend de la situation de chaque Etat (II). Malgré une nationalité imparfaite, les électeurs ont tendance à préférer la consolidation budgétaire, ce qui pousse les dirigeants à maintenir leur compétence sur ce sujet-là (A). En plus des préférences des électeurs, ce niveau de dette optimal dépend de l'optimalité de l'imposition du pays (B) ainsi que de la situation économique du pays (C).

(A) Malgré les imperfections du système démocratique, la tenue régulière d'élections poussent les dirigeants à

Concours section

: AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière

: Sciences économiques

N° Anonymat

: N250NAT1050608

Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 101 - 0445

Session : 1100A

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

faire attention au creusement de la dette, comme le montre Peltzman dans Voters as fiscal conservatives (1992). En cas de déficits publics trop importants, les électeurs ont tendance à sanctionner avec leur vote les dirigeants. C'est ce qui ressort de la littérature analysée par Dubois dans "Les déterminants économiques du vote" (2016) : le vote des électeurs a tendance à être plutôt rétrospectif que prospectif, c'est-à-dire à voter en fonction des résultats plutôt que des promesses, ce qui permet de prendre en compte la performance budgétaire du gouvernement. Leur vote serait aussi plutôt sociétaliste qui égalitaire, et l'hypothèse d'égalisme intergénérationnel, selon laquelle les électeurs poussent au déficit pour que le coût du remboursement pèse sur les générations suivantes, ne serait pas vérifiée. Cette préférence pour la consolidation budgétaire est montrée par les sondages de l'euromètre : lors de la crise des dettes souveraines en Europe en 2011, 85% des sondés s'expriment en faveur de la rigueur budgétaire. Au final, la Grèce a vu sa dette restructurée mais a dû réaliser d'importants efforts par une forte austérité budgétaire. Ainsi, quand les électeurs d'un pays sont sensibles au problème de la dette, les dirigeants subissent des contraintes électorales qui les incitent à maintenir le niveau de dette publique. C'est d'autant plus le cas que les électeurs sont juges et partis : les électeurs sont aussi contribuables.

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

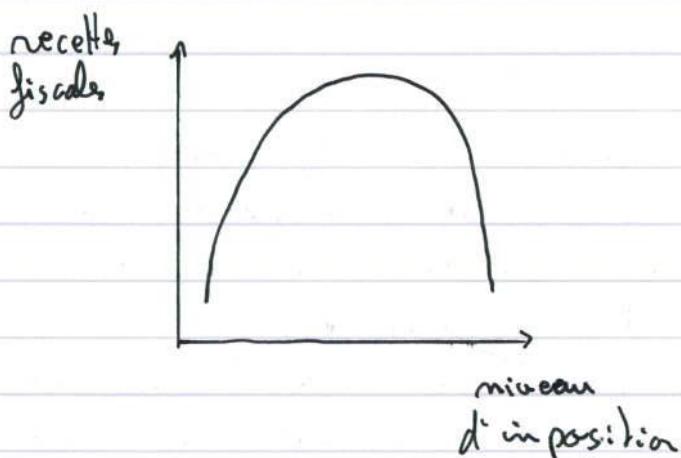
Epreuve matière : Sciences économiques

N° Anonymat

N250NAT1050608

Nombre de pages : 16

(B) Le niveau optimal de dette dépend de la fiscalité mise en œuvre dans le pays. Pour pouvoir avoir un niveau optimal de dette, il faut que le niveau d'imposition soit ajusté pour maximiser les recettes fiscales, sans être dissuasif.



Le juste milieu n'est pas unique et dépend de nombreux facteurs, ce qui fait débat chez les économistes. Xavier Jaravel, dans Marie Curie habite dans le Morbihan (2023), estime le niveau d'imposition à partir duquel cela devient dissuasif à 60 à 70% pour le facteur travail et de 30 à 40% pour le facteur capital, étant donné la plus grande mobilité internationale de ce dernier. Pour autant, le niveau optimal de dette dépend surtout sur le long terme du consentement à l'impôt selon Pierre Bayer dans Peut-on être heureux de payer des impôts ? (2023).

Ce consentement assure aux investisseurs qui prêtent à l'Etat que l'Etat aura les recettes fiscales suffisantes pour rembourser les prêteurs. Selon Bayer, ce consentement dépend en premier lieu à l'efficacité perçue des dépenses publiques; et à l'équité que reflètent ces dépenses : le sentiment de justice est ainsi crucial, selon les résultats des sondages exploités par Bayer. Les débats lors de l'adoption en février 2025 par l'Assemblée nationale

de la taxe dite Zucman^{de 2%} sur les patrimoines de plus de 100 millions d'euros, biens professionnels compris, l'illustrent. Selon Gabriel Zucman, les plus riches paient proportionnellement moins d'impôts et l'impôt est ainsi régressif, provoquant ainsi selon lui un sentiment d'injustice propice à altérer le consentement à l'impôt. En France, selon Baye, ce consentement est relativement élevé : si 75% des Français estiment payer trop d'impôts, 80% estiment qu'il est important de payer ses impôts. Le consentement est donc majeur pour déterminer le niveau optimal de dette publique, comme le montre également les menaces d'exil fiscal répétées de Bernard Arnault, le plus gros contribuable français. Et tant que les prêteurs sont assurés qu'ils seront remboursés, l'Etat bénéficiera d'un taux favorable à l'emprunt et pourra faire "rouler" sa dette. Ce questionnement est d'actualité alors que la France se finance actuellement à un moins bon taux d'intérêt que la Grèce.

(C) Outre la fiscalité, le niveau optimal de dette dépend de la situation économique du pays. Selon le rapport Blanchard-Tirole remis en 2021 au président Emmanuel Macron, le niveau d'endettement est soutenable tant que g (le taux de croissance du pays) est supérieur à α (le taux d'intérêt d'emprunt de la dette). En effet, plus le PIB grossit, plus ses recettes fiscales également. Olivier Blanchard explique même qu'il peut être justifié, dans une optique de réduction du déficit, de creuser temporairement la dette à condition que cela soit fait pour des investissements dont il est certain et vérifié qu'ils poussent la croissance. Le niveau optimal de dette est ainsi celui qui respecte ces conditions. Ce niveau optimal est donc dynamique et évolue en fonction de la conjoncture. En situation de crise économique comme lors du covid, Blanchard et Tirole, comme la plupart des économistes, reconnaissent qu'il était nécessaire de mettre en place une politique de relance budgétaire, le "quoi qu'il en coûte", même si cela alimente le déficit. Au-delà de la conjoncture économique, ce niveau optimal de dette dépend d'autres facteurs propres au pays. La France, dont la moitié de la dette est possédée à l'étranger, ne peut pas se permettre un niveau

de dette (aujourd'hui à plus de 110% du PIB) aussi élevé que le Japon, dont les résidents détiennent la majorité de la dette. Ils sont par exemple moins dépendants des fluctuations du marché. Quant aux Etats-Unis, émetteurs de la monnaie d'échange mondiale, le dollar, le risque de défaut est quasi-nul. Ainsi, en fonction de ces différents facteurs le niveau de la dette et de la charge de la dette seront, au ^{le niveau} pas, optimant.

Si un optimum de second rang est ainsi concevable, celui-ci dépend donc de nombreux facteurs : la préférence des électeurs pour la consolidation budgétaire, la fiscalité et la situation économique plus global du pays. Mais malgré cette diversité, n'existe-t-il pas des recommandations qui ont fait leur preuve pour s'approcher de cet optimum de second rang ?

*

Il est possible d'améliorer l'organisation de l'Etat pour se rapprocher d'un niveau optimal de dette publique (III). La mise en place de règles budgétaires et monétaires pour contraindre l'action de l'Etat (A), le développement de l'évaluation des politiques publiques et de la transparence (B) ainsi que de la décentralisation (C) peut favoriser la gestion durable et optimale de la dette publique.

(A) Les économistes ont montré l'importance des règles pour contraindre et orienter l'action publique, notamment avec l'article de Kydland et Prescott "Rules rather than discretion" en 1977: les règles budgétaires et monétaires sont toutes les deux cruciales selon ces auteurs. C'est pour cela que Buchanan et布坎南 et布伦森 dans A power to tax en 1980 prône la mise en œuvre d'un plafond de fiscalité, d'un plafond budgétaire et d'une règle monétaire. C'est la raison pour laquelle les pays de

Epreuve - Matière : 101 0465 Session : 1100A

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

la zone euro doivent avoir un déficit inférieur à 3% du PIB et un niveau de dette inférieur à 60% du PIB. Si ces règles ne sont pas toujours respectées, on peut supposer que l'endettement serait supérieur si ces règles n'existaient pas, étant donné le poids diplomatique, par exemple, que procure dans l'Union européenne le fait d'avoir un faible niveau de déficit et de dette.

En 2009, les Allemands ont constitutionnalisé une règle d'or budgétaire encore plus contraignante que celle de la zone euro. Mais telle règle doit être mesurée et réévaluée en fonction du contexte : c'est pourquoi le nouveau chancelier envisage de réformer cette règle.

La règle monétaire permet, quant à elle, d'éviter les situations d'incohérence temporelle, selon Barro et Gordon en 1983. Lorsqu'une banque centrale n'a qu'un seul mandat, du moins un mandat prioritaire, à savoir maintenir un taux d'inflation fixe (2% dans la zone euro), elle n'est pas tentée de faire en sorte que l'inflation réalisée soit supérieure à l'inflation anticipée par les agents économiques. Ce biais inflationniste peut être sans optimal et peut inquiéter les investisseurs, car l'inflation réduit le rendement financier des bons du Trésor qu'ils ont acheté. Avoir une banque centrale avec un objectif principal, celui du maintien de l'inflation, permet de s'assurer que la banque centrale ne monétise pas la dette, ni ne favorisera une forte inflation pour réduire le poids de la dette. Cela permet ainsi aux dirigeants d'avoir les bonnes

initiations pour maintenir un niveau optimal de dette.

(B) Pour que les dirigeants poursuivent cet objectif d'un niveau optimal de dette, il faut que leurs politiques publiques soient évaluées et que l'information soit transparente pour les électeurs. Si la réforme constitutionnelle de 2008 donne la prérogative au Parlement de mener des commissions d'enquête pour évaluer les politiques publiques, le nombre d'évaluations des dépenses publiques de l'Etat et des collectivités territoriales reste trop faible selon un rapport du Conseil d'Etat de 2020, qui appelle à une "révolution paradigmatique de l'évaluation" en France. La fin des comptes n'a pas le temps ni le budget pour mener le travail nécessaire. Il faudrait alors davantage mettre en place des évaluations ex ante, avant la généralisation, via des études microéconométriques comme des expériences aléatoires contrôlées, mais aussi des études d'impact sur et post. Et les études doivent alors être transparents, c'est-à-dire accessible aux résultats de ces électeurs pour que cela nourrisse le débat public. Cet enjeu de la transparence sur la dette est étudié par Alt et Lassen dans "Fiscal transparency, political parties and OECD countries" en 2006. Ils mesurent un indice de transparence en fonction de plusieurs facteurs: si les dépenses peuvent être évaluées à travers un résultat net, si différents scénarios sont explorés, si la différence entre les dépenses prévues ex ante et ex post est mise en avant. Ils montrent que les pays avec une forte transparence ont une dette publique/PIB en moyenne de 53%, alors qu'il est de 77% pour les pays à faible transparence. Un niveau de dette optimal est concevable alors à condition que les politiques soient évaluées et transparentes. Cette transparence facilite dans la situation où un Etat est géré de manière décentralisée.

(C) Buchanan et Brennan, dans A power to tax, en 1980 prône la décentralisation. Cela permet aux électeurs de contrôler plus facilement leurs dirigeants. Cela diminue également les risques de corruption qui surviennent, quand le pouvoir est concentré. La décentralisation incite ^{gouvernance} les collectivités à être performantes, puisque les électeurs peuvent alors "voter avec les pieds" si les prélevements fiscaux laissent et les dépenses publiques sont jugées sans optimaux. La proximité des dirigeants avec leur circonscription leur permet de mieux connaître les politiques publiques optimales pour le territoire et ainsi à bien utiliser l'endettement. Cependant pour que la décentralisation soit efficace pour éviter la dérive des finances publiques, il faut que le niveau de décision des dépenses et du financement soit le même, sinon la collectivité s'exprime au problème des ressources communes, comme le montre Weingast et ses coauteurs dans "The political economy of costs and benefits" en 1981. Le budget peut être considéré comme un bien commun (rival mais non exclu): si le niveau de dépenses est décidé localement mais financé à l'échelle nationale, on atteint une surproduction de biens publics qui alimente alors la dette. Il faut ainsi éviter la dispersion géographique des intérêts électoraux. C'est le cas en France au sujet des dépenses de santé de la médecine de ville : lorsque le coût des actes de santé dépasse les objectifs de Béton, c'est le secteur des hôpitaux publics qui doit alors financer ce déficit. Stiglitz a observé et dénoncé une situation de problème des ressources communes lors de son audition par une commission d'enquête du Congrès américain : lors de la loi votée en 2008 pour sauver le système financier en pleine crise des subprimes, sachant qu'il était indispensable que la loi soit votée et qu'ils avaient ainsi des marges de négociation, des élus sont entrés dans un processus d'échanges de vote : en échange du soutien à la loi, ils se voyaient accorder des dépenses publiques (subventions, exonération fiscale...) en faveur de leur circonscription qui ils allaient pouvoir faire valoir auprès de leur électorat. L'ensemble de la collectivité peut alors percevoir des dépenses publiques qui n'auraient pas été accordées si le financement reposait sur un financement local. Stiglitz a alors dénoncé plus de 150 milliards de dépenses liées à la loi qui n'avaient aucun lien avec l'objet initial de

la loi, à sauver le système financier. Pour atteindre un niveau optimal de dette publique, il faut aussi une décentralisation complète à un alignement des échelles de décisions des dépenses et des recettes.

*

L'Etat n'est ni bienveillant, ni omniscient, ni omnipotent, ainsi un niveau optimal au sens de Pareto n'est pas concevable. Cependant on peut atteindre des optimisations de second rang si l'on prend en compte la diversité des situations de chaque pays et que l'on met en œuvre des réformes adaptées.

Mais le niveau optimal à l'échelle de la société peut poser d'autres questions, comme celle des inégalités : à qui profite l'endettement ? Est-ce "optimal" pour tout le monde ? Cette discussion pose aussi la question de la pertinence du PIB pour évaluer le niveau de la dette publique : étant donné les insuffisances de cette indicateur, qui incite à la production illimitée dans un cadre de limitation des ressources planétaires, ne faut-il pas compléter l'analyse en évaluant différemment le niveau de dette ?

Sociologie

Copie 378. Cette copie a obtenu la note de 19/20.

Appréciation harmonisée du binôme de correcteurs : « *La dissertation de 17 pages s'appuie sur une très bonne introduction (sauf un lapsus) et propose 17 pages riches, s'appuyant sur une bonne connaissance de la bibliographie, parfois croisée avec celle d'autres thèmes. Elle inscrit bien le propos dans un cadre temporel, rend bien compte de l'articulation des différents rapports sociaux et envisage une variété d'emplois, de métiers mixtes ou non, de niveaux hiérarchiques. Quelques manques : la dimension de l'activité (le genre produit-il des façons différentes d'accomplir une même tâche ?) est peu présente ; les arguments présentant parties et sous-parties dans les annonces pourraient être clarifiés ; la conclusion est courte.* »

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Composition de Sociologie
N° Anonymat : N250NAT1050378 Nombre de pages : 20

Epreuve - Matière : 102 - 36.92 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

les salariées sont-elles des salariés comme les autres?

L'association « 100 000 entrepreneurs » se donne pour objectif de présenter et de promouvoir auprès des collégiens, lycéens et étudiants le travail d'entrepreneur. L'association a signé des partenariats avec les académies franciliennes pour qu'elles encouragent les professeurs à organiser des rencontres entre leurs élèves et des entrepreneurs. « 100 000 entrepreneurs » présente l'entrepreneuriat comme une alternative au travail salarié en tant qu'il permet d'échapper à la dépendance à une entreprise pour accéder à un emploi et pour l'exercer. Dans ses maquettes de présentation, l'association insiste particulièrement sur l'action à mener auprès des jeunes filles. L'entrepreneuriat serait en effet pour elles un moyen de dépasser une condition plus fortement dominée dans la sphère du travail salarié et d'accéder inversement à une position dominante où elles se donnent leurs propres règles. Ainsi, on retrouve dans cet exemple l'idée que les salariées ne sont pas des salariés comme les autres mais on peut se demander si le fait de dépasser le salariat est

actuellement une façon d'échapper à la domination genrée.

Cela nous amène d'abord à définir ce que sont des salariés : ce sont des personnes qui, dans le cadre d'un contrat de travail (écrit ou non), vendent leur force de travail à un employeur en échange d'un salaire. Le salariat est une situation ambivalente car il donne accès à une rémunération et éventuellement à d'autres satisfactions retirées de l'exercice d'un travail mais en même temps, il expose à une position subalterne, de dépendance ou d'aliénation, le travailleur salarié étant privé de l'organisation et du produit de son travail. D'après Karl Marx, le salariat correspond à la position dominée dans le processus de production des individus qui ne détiennent pas les moyens de production ; cette place dans les rapports sociaux de production détermine la classe.

Parler de salariées, avec l'usage du féminin, fait intervenir le rapport social de genre. Christine Delphy explique que, contrairement au sexe qui est une donnée biologique, le genre est un rapport social qui fonctionne comme une catégorisation, entre féminin et masculin, et une dévalorisation qui entraîne à considérer que le masculin est supérieur au féminin. Dans la domination masculine, Pierre Bourdieu montre que la socialisation différenciée entre femmes et hommes depuis le plus jeune âge conduit à l'incorporation d'un habitus différent qui sélectionne et reproduit des pratiques différentes et différemment valorisées, entraînant une reproduction des structures sociales patriarcales. Dans notre développement, nous reprendrons la proposition faite par le sujet d'utiliser le masculin en français pour qualifier un ensemble d'individus, hommes ou femmes, et d'utiliser le féminin en français pour désigner

un groupe d'individus composé uniquement ou majoritairement de femmes. les salariées sont donc les femmes qui travaillent sous le statut de salarié.

Savoir si elles sont des salariées comme les autres amène à se demander qui sont les autres. Ils peuvent désigner la population majoritaire, au sens de dominante dans les rapports sociaux (ici de genre), c'est-à-dire les hommes. Cela renverrait au fait qu'aux débuts de la sociologie du travail après la Seconde Guerre mondiale, la figure de référence était celle de l'homme, ouvrier, travaillant dans la grande industrie mécanique, comme le rappelle François Vatin dans le travail et ses valeurs (2008). Ainsi, nous nous demanderons si le rapport social de genre a un effet spécifique sur le travail lorsque les personnes se retrouvent à une position similaire dans la stratification sociale basée sur la classe, mais aussi sur la race. En effet, divers rapports sociaux structurent le monde du travail et une approche intersectionnelle semble nécessaire pour savoir si les salariées sont des salariés comme les autres lorsque cette population est traversée par de multiples inégalités ou formes de domination.

En outre, il faut se demander à quoi renvoie le fait d'« être » un salarié comme les autres. Nous supposerons qu'il s'agit de partager des conditions ou des éléments en commun comme le contenu ou les conditions d'exercice d'un travail, le ~~type~~ type de valorisation monétaire ou symbolique retirée de son travail salarié, les interactions vécues dans le cadre du travail, l'accès à un emploi salarié. Pour assembler tous ces éléments, nous parlerons d'une « expérience du salariat ».

Finalement, il faut en premier lieu faire le constat d'une féminisation de la population active féminine qui est passée de 30 % avant la Première Guerre mondiale, à 50 % dans les années 1950 et à 75 % à partir des années 1980, cette proportion restant assez stable depuis. Cependant, il n'est pas évident que ce rattrapage sur le plan quantitatif ait entraîné une égalisation des conditions des hommes et des femmes dans le monde du travail,

ici salariée. les analyses sociologiques ont intégré progressivement l'interaction entre les rapports sociaux de classe et de genre pour expliquer l'expérience du salariat, ce qui a conduit à un débat important : est-ce que le genre supplante les différences de classe ? Dire que les salariées sont des salariés comme les autres reviendrait à expliquer que la condition de salariée et donc la position dans le processus de production est plus déterminante pour analyser l'expérience du salariat. Pourtant, de nombreux éléments attestent que le genre produit un réel effet sur l'expérience vécue du salariat, ce qui amène à distinguer analytiquement le fait d'être une salariée du fait d'être un salarié.

Ainsi, si une féminisation de la population salariée a eu lieu, a-t-elle entraîné des expériences similaires du salariat permettant d'attester d'une homogénéisation entre les salariées et les salariés ?

Les évolutions du monde du travail ont pu laisser penser à un rapprochement dans les expériences du salariat entre les femmes et les hommes (1). Cependant, le genre entraîne des effets spécifiques dans la sphère du salariat qui ne permettent pas d'affirmer que les salariées sont comme les autres salariés (2). Des évolutions récentes du travail salarié laissent penser de nouveau à une homogénéisation des expériences du travail entre les femmes et les hommes, ce qui invite à discuter des effets réels de ces mutations (3).

* * *

Epreuve - Matière : 102-3692 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

La féminisation de la population salariée a donné lieu à un rapprochement relatif entre les salariées et les salariés, mettant l'accent sur les expériences communes des femmes salariées avec tous les autres salariés. En effet, la hausse quantitative des femmes salariées et les injonctions sociales au travail des femmes a constitué les femmes comme des personnes pouvant être des salariées comme les autres (A). De plus, l' tertiarisation de l'économie a pu laisser penser que le travail majoritairement féminin et subalterne s'éloignait de la figure typique du travail dégradé, celui de l'ouvrier masculin, mais la description des contenus du travail a mis en avant la persistance des mêmes logiques (B). Finalement, ce serait surtout la position subalterne dans les rapports sociaux de production, et donc la classe, qui détermine l'expérience vécue du travail (C).

Pour commencer, la féminisation de la population salariée et l'existence d'injonctions sociales au travail des femmes conduisent à penser que les femmes peuvent être des salariées comme les hommes (A). Dans Sociologie de l'emploi (2005), Margaret Maruani et Emmanuelle Reynaud mettent en avant des évolutions concernant la population active : celle-ci s'est féminisée et est désormais caractérisée

par des comportements de travail similaires entre les femmes et les hommes dans le sens où la maternité a de moins en moins d'effets sur les carrières féminines (même si l'assignation des femmes au travail de procréation se maintient). Ces évolutions quantitatives qui attestent que les femmes ont des comportements progressivement similaires aux hommes en matière de travail peuvent être mises en parallèle de normes sociales qui enjoignent les femmes à travailler dans la sphère de l'emploi plutôt que dans la sphère domestique. Dans « *Échapper à l'enfermement domestique. Travail des femmes et luttes de classement en banlieue pavillonnaire* » (2016, Actes de la recherche en sciences sociales), Anne Lambert montre que les divisions sociales entre les habitants du lotissement pavillonnaire où elle mène son observation sont recoupées par des enjeux de distinction liés au fait que les femmes travaillent ou non. À un pôle de femmes détenant un certain niveau de capital culturel et des qualifications leur permettant de travailler dans des bureaux en ville s'oppose un autre groupe de femmes, souvent dans des familles immigrées, qui ne peuvent pas accéder à un emploi salarié. Si elles ne détiennent pas toujours les qualifications requises pour trouver un emploi plus facilement, Anne Lambert évoque aussi l'effet de l'habitat en lotissement pavillonnaire qui fait augmenter le coût d'opportunité d'avoir un emploi pour ces femmes. En effet, l'accroissement des distances de déplacement et l'impossibilité de bénéficier de l'entraide du reste de la famille en raison de l'éloignement conduisent à une assignation subie au foyer. Ainsi, dans ce lotissement, le fait que les femmes travaillent recoupe des divisions dans l'espace social. Cette injonction sociale au travail des femmes montre l'apparition d'une norme selon laquelle les femmes peuvent très bien être des salariées comme les

comme les autres.

De plus, le travail subalterne des salariées peut très bien être rapproché de celui des salariés masculins en raison de similitudes dans le contenu de ces emplois salariés (B). Si les femmes sont majoritaires dans certains métiers comme nous l'expliquerons plus précisément dans la partie suivante, les métiers typiquement féminins et subalternes sont caractérisés par des difficultés similaires liées à l'organisation de ce travail. Ainsi, les situations de travail difficiles ou dégradées ne se retrouvent pas seulement dans l'industrie. C'est ce que défend Marie Buscato dans son article « les centres d'appel, usines modernes (2003, Sociologie du travail) ». Elle observe le travail de salariées d'une compagnie d'assurance qui s'est développée en réalisant des économies à partir d'une standardisation de ses produits et ~~de leur~~ des relations avec la clientèle qui ne passent plus que par téléphone. Ainsi, les salariées répètent inlassablement les mêmes appels qui ont une durée moyenne de 6-7 minutes et un contenu toujours identique. Les salariées se voient distribuer les appels de façon informatisée et aléatoire, ne leur laissant aucune marge de manœuvre sur l'organisation de leur travail. Marie Buscato évoque une organisation du travail tayloriste, similaire à celle existant dans les usines. Cela se donne à voir dans le secteur low-cost de la grande distribution étudié par Cyrine Gordes (2018, « Le coût des prix bas ») : elle explique que les salariées, qui sont principalement des femmes, voient leur travail être sous cette optimisé et intensifié entre travail à la caisse, dans le rayonnage, dans le conseil aux clients. Tous ces travaux attestent d'une industrialisation des services, preuve qu' si les métiers sont différents, les salariées subalternes sont comme les autres salariés subalternes : confrontées à des conditions de travail intenses et difficiles.

Finalement, il semble que le statut salarial et donc la position dans les rapports sociaux de production ou la classe soient déterminants au-delà du genre : les salariées sont comme les autres salariés car elles font l'expérience du salariat (C). Dans « les travailleurs non-qualifiés : ... 7/20

une nouvelle classe sociale ?» (2006, *Économie et Statistique*), Thomas Amosé et Olivier Chandon mènent une réflexion sur la distinction entre les catégories d'ouvrier et d'« employé qui est selon eux principalement générée. En effet, en 2021, 71% des employés sont des femmes d'après l'Insee (80% au moment de la publication de l'archipel des employés par Alain Chenn en 1999). Selon eux, cette distinction fait désormais moins sens puisqu'ils observent surtout des différences dans les conditions de travail et d'existence en fonction de la qualification qui détermine la position socio-économique. Il s'agirait donc de déplacer une distinction entre deux populations en fonction du genre vers une distinction entre deux univers sociaux en fonction de la classe en arguant que des salariées employées n'ayant pas de diplôme sont plus proches en termes d'expérience du salariat et de modes de vie d'un ouvrier n'ayant pas de diplôme que d'une salariée employée dans un emploi demandant un certain niveau de qualification. Ceci se donne à voir concrètement dans l'ouvrage les Aides à domicile. Un autre monde populaire (2016) où il est montré que dans ce métier typiquement féminin, c'est plutôt la position subalterne, la trajectoire sociale ou la race qui déterminent l'expérience vécue du travail du point de vue de ces salariées. En effet, Christelle Avril montre que les aides à domicile appartiennent à des univers sociaux distincts : les « déclassées autochtones », « les déclassées mobiles » et les « promues ». Les déclassées autochtones sont celles qui témoignent d'une moins grande satisfaction pour leur travail qu'elles vivent sous l'angle du déclassement. Les positions de classe et la race divisent un univers de travail pourtant féminin, ce qui atteste que le genre n'est pas forcément ce qui crée les distinctions dans la sphère du salariat.

Ainsi, la féminisation du salariat a conduit les femmes à être confrontées à des expériences communes du salariat avec les hommes, montrant que les femmes peuvent être considérées comme des salariés comme les

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Composition de Sociologie
N° Anonymat : N250NAT1050378 Nombre de pages : 20

Epreuve - Matière : 102 - 3692 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

autres. Pour autant, il paraît inconcevable de prétendre que les femmes ont des expériences du travail salarié qui sont identiques à celles des hommes

*

En effet, les rapports sociaux de genre entraînent des effets spécifiques dans la sphère du salariat, qui empêchent d'affirmer que les salariées sont des salariés comme les autres. (2). D'une part, les femmes n'accèdent pas au même type de travail salarié que les hommes, celui-ci étant plus instable et structurellement moins valorisé (A). D'autre part, les emplois majoritairement féminins exposent à des difficultés ou des dégradations spécifiques qui sont souvent occultées (B). Enfin, dans les contextes de travail, les rapports sociaux de genre sont visibles et rappellent que les femmes ne sont pas des salariées comme les autres (C).

D'abord, les femmes accèdent davantage que les hommes à des emplois salariés qui sont moins stables et moins valorisés (A). Sur le plan de la rémunération d'après les calculs les plus récents de l'Insee (2021), les femmes ont un

9.170

salaire horaire inférieur de 24 % à celui des hommes. Après avoir retiré les effets structurels de cette inégalité salariale comme les différences sectorielles, la discrimination « pure », définie comme la différence de salaire avec un homme occupant le même poste, est estimée à 4 %. L'une des premières sociologues à avoir analyser cette discrimination salariale est Madeleine Guillet : dans les fonctions des femmes dans l'industrie (1966), elle explique qu'il est socialement admis et naturalisé que les femmes gagnent moins car elles réaliseraient des tâches associées à des compétences supposées naturelles, renvoyant à l'éternel féminin, et ne nécessitant pas de compétences particulières et acquises. De plus, la notion de « plafond de verre » désigne le fait que les femmes accèdent plus rarement que les hommes aux fonctions les plus valorisées : parmi les 1 % des salariés ayant les salaires les plus élevés, seules 20 % sont des femmes. En outre, l'emploi salarié des femmes est moins stable et plus précaire que celui des hommes : un dixième des hommes sont embauchés à temps partiel contre un tiers des femmes. Le caractère précaire du travail salarié féminin est décrit par Marlène Benquet dans son ethnographie sur la grande distribution, Encaisser ! (2013). Elle explique que lorsqu'elle s'est faite embaucher comme caissière, elle n'a pas eu à signer de contrat de travail ; ses horaires variaient tous les jours. En effet, les caissières ont des journées de travail qui ne suivent pas tous les jours le même rythme et peuvent avoir des journées avec deux heures de pause où elles ne peuvent pas rentrer chez elles et font donc des tours dans les autres magasins. Ces horaires variés empêchent la création de collectifs de travail puisque les pauses des salariées ont lieu à des moments différents. Le caractère précaire de l'emploi salarié des femmes peut parfois être

valorisé comme le montre Nicolas Roux (la précarité durable. Vivre en emploi discontinu, 2022) au sujet des saisonnies agricoles : celles-ci y trouvent un moyen de concilier une activité professionnelle et leur vie familiale. Ainsi, en termes d'accès à des différents types d'emplois salariés, les femmes ne peuvent pas être identifiées à leurs homologues masculins.

De plus, les emplois salariés majoritairement féminins exposent à des difficultés spécifiques souvent invisibilisées (B). Un emploi dit féminin fait référence à la proposition de Danièle Reungoat (2005) dans un ouvrage collectif dirigé par Marguerite Marton : un emploi défini par deux logiques de différenciation, une qui distingue des secteurs et une qui distingue des niveaux de valorisation. De nombreux travaux insistent sur la place du travail émotionnel dans les emplois salariés féminins. Cela retrouve dans les enquêtes quantitatives sur les conditions de travail qu' étudie Armand Mias dans un chapitre dans l'ouvrage collectif dirigé par Bruno Latier et al. (Que sait-on du travail ?, 2023). Il explique que ce sont systématiquement dans les secteurs d'assistance aux personnes que les sentiments de pénibilité du travail sont les plus forts, ce qui renvoie aux métiers du care. Dans le temps de la fatigue (2000), Marc Loniol revient sur une mobilisation d'aides soignantes dans un hôpital destinée à revendiquer une hausse des effectifs. L'Etat et la direction de l'hôpital sont parvenus à individualiser ces souffrances en utilisant la catégorie de « burn-out ». Cela a permis de mettre l'accent sur les difficultés psychologiques associées au travail des émotions et d'invisibiliser la cause matérielle de ces souffrances en lien avec l'intensification du travail. De même, Marie Cartier et al. (« Vous avez dit "relationnel" ? » 2018), montrent cette invisibilisation dans les discours de la dimension physique et matérielle qui s'ajoute au travail émotionnel en prenant l'exemple du travail en crèche. Les auteures montrent que les salariées doivent porter les enfants, sont en contact permanent avec la matière, sont exposées au bruit avec les cris.

De surcroît, elles n'ont pas le temps de se consacrer au travail relationnel comme le jeu ou la discussion avec les enfants. Tous ces éléments rendent l'exercice du travail très difficile. Ainsi, les emplois salariés féminins exposent à des conditions d'exercice difficiles et dégradées mais pourtant neutralisées par rapport à la dimension supposément plus physique du travail des hommes salariés.

En outre, dans les contextes de travail, les rapports sociaux de genre se donnent à voir et montrent que les femmes ne sont pas considérées comme des salariés comme les autres (C). Cyrine Gardes, dans « Classe, genre et collectif de travail dans le low-cost du bricolage » (2018), montre comment les femmes subissent des assignations genrées dans cet univers professionnel masculin et populaire. Les managers les font travailler au maximum en caisse lorsqu'elles sont embauchées et si elles sont amenées à travailler en rayon auprès des clients, c'est d'abord dans les secteurs du bricolage considérés comme les moins physiques et associés plutôt à la décoration. Elles montrent tout de même que les collectifs de travail peuvent attenuer leur expérience du sexisme en intervenant auprès des clients lorsque ces derniers expriment des remarques discriminantes. Dans l'univers de travail tout aussi masculin mais élevé dans la hiérarchie professionnelle tel que celui des consultants, les femmes ne sont pas non plus des salariés comme les autres.

Isabel Boni-Le Boff et Camille Nous (2024, Actes de la recherche en sciences sociales) montrent que les consultantes doivent réaliser un important travail sur elles-mêmes pour correspondre à des normes de comportement masculin telles comme l'assurance en soi, la voix grave et qui porte. Mais en même temps, elles doivent nécessairement renvoyer des traits d'identité féminins : par exemple, en ce qui concerne la tenue vestimentaire, elles doivent porter des éléments typiquement féminins comme la jupe mais ne doivent pas non plus paraître vulgaires. Enfin, ~~l'~~ ~~rapport~~ les rapports sociaux de genre au travail peuvent prendre part dans une analyse intersectionnelle montrant notamment que des femmes racisées sont renvoyées de façon

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Composition de Sociologie
N° Anonymat : N250NAT1050378 Nombre de pages : 20

Epreuve - Matière : 102 - 3692 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

spécifique à l'idée qu'elles ne sont pas des salariées comme les autres. Anne-Zhou Thalamy (2024, Actes de la recherche en sciences sociales) montre que dans les entreprises de la Défense, les femmes asiatiques sont renvoyées à des assignations de genre pour que des hiérarchies ethno-sociales soient exprimées. Ainsi, ces salariées peuvent être renvoyées au stéréotype de la femme-dragon qui repose sur une sexualisation. Finalement, les rapports sociaux de genre dans le monde du travail salarié attestent que les salariées ne sont pas des salariés comme les autres.

Ainsi, les femmes vivent de façon spécifique par rapport aux hommes leur travail salarié, ce qui peut nous amener à questionner les récentes évolutions du travail qui laissent penser à une possibilité d'améliorer l'homogénéisation des expériences du travail entre les hommes et les femmes.

*

En effet, plusieurs évolutions visibles du travail salarié peuvent laisser penser que les salariées

13/20

puissent devenir réellement des salariées comme les autres, mais il faut se demander quels sont leurs effets réels (3). Nous nous demanderons donc si une évolution quantitative des femmes et des hommes dans certains emplois salariés suffira à atténuer les différences de genre (A), si l'action de promotion de la diversité par les entreprises peut aussi avoir cet effet (B), tout comme les possibilités de dépasser les conditions classiques du salariat via le télétravail ou le travail indépendant (C).

D'abord, il semble que l'arrivée de salariées femmes dans des métiers d'hommes et inversement constituent une égalisation quantitative et non une égalisation dans les expériences du travail salarié (A). Geneviève Buvost (profession : policière, 2013) montre que l'arrivée des femmes dans des métiers typiquement masculins comme la police peut être utilisée de façon stratégique par ceux qui organisent le travail : ici, la présence des femmes est conçue comme bénéfique car cela permet d'atténuer les effets négatifs de la masculinité omniprésente dans ce milieu. Cependant, cette assignation genre est aussi une dévalorisation, notamment sur le plan physique. Dans ce milieu, les femmes sont confrontées régulièrement à des propos sexistes dévalorisant. Finalement, la féminisation d'un métier semble être associée à une dévalorisation de ce métier comme cela est visible dans l'ouvrage de 2003 de Marie Cartier, *les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*. L'arrivée progressive des femmes à la Poste à partir des années 1970 a eu lieu au moment où le métier cessait d'être pleinement valorisé : dans la période précédente, les facteurs étaient systématiquement des hommes, inscrits

dans un réseau de connaissances local. Inversement, l'arrivée d'hommes dans des emplois salariés de femmes conduit à une valorisation de ceux-ci comme cela est montré dans l'ouvrage de 2003, Se distinguer des hommes. Les hommes devenant aide-soignant sont valorisés pour leur capacité à mieux discuter avec des garçons ou à réussir certaines tâches définies comme naturellement féminines.

De plus, l'action des entreprises en faveur de la promotion de la diversité apparaît bien plus dans le cas du genre comme un outil stratégique au service du capitalisme que comme une évolution politique sur la place des salariées dans les entreprises par rapport aux salariés (B). Dans deux articles publiés dans les Actes de la recherche en sciences sociales, Laure Berenzi montre que les fonctions de managers de la diversité représentent plutôt une opportunité analysée uniquement sous l'angle économique : la diversité, que ce soit sur le plan du genre ou de la race, peut être source d'idées innovatrices ou améliorer l'image sociale de l'entreprise. En revanche, il existe un réel effort pour repousser des spectres politiques appelant à un renversement des rapports de genre dans l'entreprise. Ces fonctions ne visent donc pas vraiment à faire des femmes des salariées comme les autres mais à être en conformité avec la loi et à un usage stratégique. D'ailleurs, en France, ces fonctions sont souvent occupées par des femmes, ce que Laure Berenzi explique parce que ce sont des fonctions support, non directement productrices de valeur économique, et sont donc considérées comme subalternes par rapport aux autres postes de manager.

Enfin, les évolutions concernant le salariat comme la promotion du travail numérique ou indépendant ont pu être associées à des opportunités pour les femmes de dépasser les tutelles auxquelles elles sont confrontées dans le cadre du salariat sous sa forme classique. Cette réflexion est inspirée des travaux de Julie Landoum sur le travail féminin et les arrangements domestiques. Dans son article de 2021, « Travail des femmes et

arrangements domestiques depuis la Covid-19 en France, en Suède et en Suisse », elle montre que le télétravail a eu l'effet de renforcer la double journée de travail des femmes. Dans le cas où la femme est la seule du couple à télétravailler, elle prend désormais une part plus importante du travail domestique qu'auparavant, montrant que l'évolution du salariat sous la forme d'un retour dans l'espace domestique constitue une perte d'avantage dans le cadre du couple. De même, dans Sociologie des mompreneurs (2019), Julie Landour montre que le travail indépendant peut constituer dans les représentations une alternative au fait que les femmes ne puissent pas être des salariées comme les autres en raison de leur assignation prioritaire au travail domestique. Cependant, la sociologue explique que cette stratégie renforce les catégories genrées au sein du couple, mais aussi la domination genrée sur le plan monétaire et symbolique. Ainsi, l'ambivalence du salariat pour les femmes transparaît dans ces deux exemples : si elles sont exposées à des inégalités et des formes de domination dans ce cadre, le salariat permet d'accéder à d'autres ressources essentielles.

Ainsi, les transformations récentes concernant le travail salarié féminin permet difficilement d'attester d'une homogénéisation par rapport aux salariés.

* * *

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Composition de Sociologie
N° Anonymat : N250NAT1050378 Nombre de pages : 20

Epreuve - Matière : Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Ainsi, la féminisation de la population salariée a entraîné des effets contrastés au niveau des expériences du salariat. Si les effets de la position dans le processus de production expliquent des similarités entre les salariées et ~~chez~~ les salariés dans l'exercice de leur travail, les effets du genre sont repérables. Ils distinguent la population féminine et masculine de la population salariée. Les mutations récentes du salariat ne semblent pas être associées à une remise en cause radicale de ces différences liées au genre dans le salariat.

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : Composition de Sociologie

N° Anonymat : **N250NAT1050378** Nombre de pages : 20

19/20

Copie 962. Cette copie a obtenu la note de 19/20.

Appréciation harmonisée du binôme de correcteurs : « les termes du sujet sont clairement définis, et le plan adopté très cohérent pour le sujet, avec une véritable réflexivité sur la démarche du sociologue en troisième partie. On aurait pu avoir une discussion plus serrée des enjeux justifiant le choix du plan en introduction, mais la qualité et la pertinence des références mobilisées impressionnent. Au total une excellente copie : le sujet est bien cerné le propos pertinent, rigoureux, illustré par des nombreux exemples et données de cadrage. ».

Epreuve - Matière : 102 - 36.92 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

« Les femmes ont toujours travaillé, elles n'ont pas toujours exercé de métiers » écrit l'historienne Michelle Perrot en 1987 dans son article « Qu'est-ce qu'un métier de femme ? ». Par cette formule, la chercheuse entend souligner l'ambivalence du concept de « travail », pensé au masculin-neutre comme correspondant à l'emploi rémunéré, souvent salarié et nécessitant des qualifications particulières, mettant alors de côté d'autres formes de travail invisibilisées telles que les tâches domestiques majoritairement réalisées par les femmes, ou le travail gratuit. Michelle Perrot remarque également une transformation, puisqu'elle affirme implicitement que désormais les femmes exerceraient des métiers au même titre que les hommes. Cependant, elle précise que ces métiers féminins ont la spécificité de s'appuyer sur des compétences naturalisées, entraînant mécaniquement une dévalorisation de ces dernières - économique, sociale et symbolique. 30 ans après la publication de cet article, les femmes salariées sont-elles devenues des salariés « comme les autres ? »

Le salariat constitue la relation d'emploi la plus répandue aujourd'hui en France, puisqu'elle concerne plus de 80% des travailleurs. Cela désigne un statut d'emploi particulier, établi lors d'un contrat de travail entre un travailleur et un employeur, où le salarié « loue » sa force de travail contre une rémunération. En France, cela implique notamment l'insertion du travailleur

dans un système de protection sociale qui assure aux salariés certains droits tels que l'assurance maladie ou la retraite. À l'inverse, les statuts d'indépendants ne sont pas caractérisés par une relation de subordination, ce qui donne davantage d'autonomie, mais ils sont dès lors plus précaires et représentent une moindre part du marché du travail français aujourd'hui. Cependant, des formes intermédiaires semblent émerger, notamment avec l'apparition de « sociétés de portage salarial » telles qu'étudiées par le sociologue Alexis Lauvion (Des salariés sans patron ?, 2021) qui garantissent aux travailleurs certains droits du salariat tout en accédant à l'autonomie de l'indépendance. Ces formes d'emploi restant minoritaires, elles ne seront pas traitées ici. Le salariat demeure le modèle de référence lorsque l'on pense au travail rémunéré en France, dont 73% des contrats sont à durée indéterminée (CDI) et 75% dans le secteur tertiaire (INSEE, 2021).

Cette tertiarisation du salariat advenue au cours du XX^e siècle se couple d'une féminisation des effectifs des travailleurs. Aujourd'hui, 46,5% des actifs français sont des femmes. Le mouvement d'entrée massive des femmes dans le monde du travail professionnel et de sortie de la sphère domestique advient notamment par nécessité de main d'œuvre dans les usines d'armement et aux champs lors des deux guerres mondiales avec le départ des hommes salariés au front, puis sous l'impulsion de revendications féministes réclamant des législations en faveur de la mixité, de la parité et de l'égalité salariale.

Or, comme la journée de mobilisation du 8 mars en faveur des droits des femmes et des travailleuses a pu le rappeler il y a quelques jours, ces revendications d'égalisation demeurent partiellement réalisées dans la pratique. Ainsi, selon les chiffres de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Économiques (INSEE) de 2023, les femmes touchent en moyenne 14% de moins que

les hommes, 15% de moins à temps de travail égal et 4% de moins à poste équivalent. Cette gradation des inégalités de rémunération permet de souligner des disparités générées à différents niveaux. Concernant le temps de travail, les femmes sont davantage concernées par les temps partiels et atypiques. Cela illustre également la ségrégation horizontale et verticale de l'emploi : les femmes n'occupent pas dans les mêmes secteurs d'activité que les hommes et accèdent moins souvent aux postes en haut de la hiérarchie. Enfin, on remarque la persistance d'une discrimination pure en fonction du genre des individus.

Le genre sera pensé ici, à la suite de l'historienne Joan Scott dans son célèbre article de 1986 dans the American Historical Review comme une « catégorie utile d'analyse » pour les sciences sociales, et non comme une caractéristique naturelle des individus qui serait relative à leur sexe biologique assigné à la naissance. Au contraire, le genre est compris comme un système de binétégérisation et de hiérarchisation du masculin par rapport au féminin. Il est ainsi un produit des rapports sociaux, ce qui permet de penser sa relationalité et sa « performativité » pour reprendre le terme de la penseuse féministe Judith Butler. Dès lors, adopter une perspective attentive au genre pour étudier le salariat nous invite à analyser les rapports de domination entre femmes et hommes au travail, mais aussi les conditions du travail salarié potentiellement marquées par le genre.

Je demander si les femmes salariées sont « comme les autres », c'est-à-dire adopter une démarche comparative avec ceux qui constituent « les autres », c'est-à-dire les hommes salariés. Cependant, il sera nécessaire de souligner qu'il n'existe en réalité aucune situation semblable avec autres, et qu'au-delà des moyennes statistiques telles que pour les salaires ou l'utilisation d'idéaux-types dans une approche Weberienne, chaque individu est situé à l'intersection de multiples rapports de domination, ce qui rend chaque salarié(e) unique (nous pourrons penser aux rapports de classe, de race, d'âge, de handicap...). Malgré cela, il semble particulièrement central aujourd'hui de se demander : le mouvement historique de féminisation du travail salarié a-t-il conduit à une égalisation de l'expérience du salariat par les femmes et les hommes ?

Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'égalisation en droit des conditions de travail des femmes et des hommes

salariés, permettant aux femmes de sortir de la sphère domestique (voire d'accéder aux mêmes emplois que leurs homologues masculins (I)).

Néanmoins, nous remarquerons que dans les faits, le salariat demeure structuré en fonction du genre des travailleurs et des travailleuses (II).

Finalement, nous argumenterons que cette persistance d'inégalités générées dans le salariat invite à repenser aussi bien le monde du travail que le pari de la sociologie qui s'y intéresse (III).

4

* * *

Tout d'abord, les femmes salariées sont supposées être des salariés comme les autres aux yeux du droit français, à la suite du mouvement historique de féminisation du travail salarié (I).

En effet, si le salariat a été historiquement pensé au masculin-métre par opposition à la sphère domestique (A), les transformations advenues au cours du ~~XX~~ ème siècle et plus récemment laissent espérer de nouvelles organisations du travail égalisatrices (B). D'ailleurs, l'entrée de femmes dans des métiers considérés comme masculins pourrait être un indicateur du paradoxe de ce phénomène égalisateur (C).

Historiquement, le monde du travail rémunéré était associé aux hommes. Ainsi, les femmes salariées constituaient des exceptions au modèle dominant du « male bread-winner » et de la femme au foyer (A). Si l'on remonte au tournant du ~~XVIII~~ ème et du ~~XIX~~ ème siècle, on observe effectivement une assignation des femmes à la sphère domestique. Dans leur ouvrage Family Fortunes (2014), les chercheuses Leonor Davidoff et Catherine Hall étudient par exemple une famille de drapiers à Birmingham entre 1780 et 1850. Cette famille Cadbury connaît une transformation de la répartition générée des rôles au cours de la période. Si les parents habitaient au-dessus de leur boutique, permettant à la femme de combiner tâches domestiques et professionnelles, le départ des enfants pour un logement éloigné de leur boutique assigne en effet la femme à s'occuper du foyer (ménage, cuisine, soin des enfants, ou gestion des domestiques). Ainsi, bien que cet exemple ancien met en scène des drapiers indépendants, le modèle du salariat se développe ensuite en référence à cette hiérarchisation du monde.

Les penseuses féministes soulignent alors la « théorie des deux sphères », au fondement du modèle salarial construit au masculin-métre.

En 1970, Christine Delphy publie notamment son ouvrage !

Epreuve - Matière : 102 - 3692 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

L'ennemi principal. Dans ce dernier, elle définit les tâches domestiques effectuées par les femmes comme un travail dès lors qu'il est destiné à quelqu'un d'autre (en l'occurrence souvent un homme). Ainsi, les femmes salariées du XX^e siècle évoluent dans un monde professionnel qui ne leur était pas destiné à l'origine, ce qui engendre de fortes disparités dans les conditions de travail. C'est ce que souligne Danièle Kergoat dans son article «auriers-aurières?» (Le Mouvement Social, 1978), où elle met en évidence l'accumulation des dominations de classe et de genre pour les femmes salariées dans des postes d'auriers en bas de la hiérarchie.

Certaines féministes vont alors jusqu'à réclamer une rémunération du travail domestique, afin que la femme au foyer soit effectivement une salariée «comme les autres». Silvia Federici publie par exemple en 1975 son article «wages for housework» qui anime encore aujourd'hui des débats sur la prise en compte du travail domestique. Par ailleurs, des grèves féministes sont organisées afin de réclamer une égalisation des rôles féminins et masculins, pour dépasser l'opposition des sphères publique et privée. On peut notamment penser au mouvement islandais de 1975 qui met à l'arrêt tout le pays et débouche sur de nombreux acquis pour les droits des femmes, notamment des gages d'égalité dans le travail salarié.

Ainsi, les nombreuses transformations du monde du travail à l'œuvre au cours du XX^e siècle et plus récemment laissent à penser un mouvement d'égalisation des conditions des femmes et

hommes salariés (B).

Les femmes salariées ont tout d'abord bénéficié de progressives législations en faveur de l'égalité des femmes et des hommes au travail. Si ces dernières ont commencé par l'autorisation pour la femme de gérer son propre salaire au milieu du ~~xx~~ème siècle, elles se sont progressivement enrichies jusqu'à imposer la parité dans certains milieux professionnels (on peut penser au monde politique) et à interdire des discriminations à l'embauche ou pour fixer la rémunération. Ainsi, les femmes salariées sont devenues des salariées « comme les autres », c'est-à-dire comme les hommes, progressivement aux yeux du droit français malgré un fondement historique du salariat pensé au masculin mentre.

Par ailleurs, l'ouverture des formations aux jeunes filles a participé de cette égalisation du travail salarié. Marianne Blanchard étudie par exemple le cas des écoles de commerce dans les années 1970 qui gagnent en légitimité grâce aux meilleurs résultats des jeunes filles aux concours, à une période où leur part dans ces écoles passe de 20 à 40% (« Quand féminisation rime avec légitimation », 2011). En parallèle, la pénétration du monde du travail professionnel dans le système universitaire à partir des années 1980 contribue à socialiser les étudiantes au modèle salarial. Dans son ouvrage À l'école du salariat (2014), Vanessa Pinto observe en effet l'imposition progressive du modèle des stages et des « petits boulot » aux étudiantes, filles comme garçons.

Cette féminisation des formations et du monde du travail salarié, permis notamment par des législations plus égalitaires, se couplé progressivement de nouveaux dispositifs de travail prometteurs pour permettre aux femmes de ne pas devoir arbitrer entre travail domestique et salarié. Les nouvelles technologies du numérique semblent notamment constituer une opportunité pour les femmes de travailler à distance. Ainsi, Gabrielle Schütz remarque dans

son chapitre intitulé «Télétravail et inégalités de genre» (in Claudia Senik (dir.), Le travail à distance, 2023) -que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à demander le droit au télétravail dans des emplois salariés. Cependant, comme le titre de son chapitre le laisse à entendre, cette promesse d'égalisation semble inachevée. Toutefois, on assiste bel et bien à un mouvement historique de féminisation du salariat qui laisse à penser que les femmes salariées devraient être à égalité des hommes salariés dans leur travail, du moins aux yeux du droit.

Finalement, la féminisation progressive de certains métiers et postes historiquement construits comme masculins semble constituer l'aboutissement de ce mouvement égalisateur (c).

En effet, la féminisation de formations telles que les écoles de commerce étudiées par Marianne Blanchard permet de remettre en cause la ségrégation verticale des positions professionnelles des femmes et des hommes salariés. Dans son ouvrage Femmes ingénieurs : une révolution respectueuse (2004), Catherine Mary souligne par exemple qu'à la fin des années 1980, les femmes diplômées des écoles d'ingénieurs en France sont aussi nombreuses que les hommes à accéder à des postes de cadres dirigeants.

Par ailleurs, la ségrégation horizontale des professions est également remise en cause progressivement par l'entrée de femmes dans des métiers pensés au masculin. Dans son ouvrage Profession : policier. Sexe : féminin (2007), Geneviève Pruvost montre ainsi comment le corps salarié de la police en France s'est progressivement ouvert à des effectifs féminins. Pour paraître «comme les autres», ses enquêtes policières vont alors réaliser une entreprise de virilisation pour correspondre aux codes genres de la profession et gagner en légitimité. La féminisation d'une profession ne remet donc pas en question le modèle du masculin-mâle.

Pour s'intégrer pleinement, les femmes salariées dans ces milieux professionnels doivent neutraliser leur genre. C'est également le cas chez les chirurgiennes étudiées par Emmanuelle Zolesio (Femmes chirurgiens, 2012) qui doivent prouver qu'elles «ont des couilles» selon les mots sur son terrain.

Ainsi, bien que la présence de femmes dans des métiers réputés masculins semble symétriser les situations professionnelles des salariés femmes et hommes, cela n'est pas le cas de leurs conditions de travail au sein de la profession. Dans leur article «Les revages du genre» (2011), Delphine Serre et Anne Paillet remarquent par exemple que les femmes juges des enfants se voient contraintes de mettre à distance ce

que les chercheuses appellent le « pôle maternant » de leur profession en refusant notamment les câlins aux enfants ou le tutoiement afin de ne pas perdre en légitimité, contrairement à leurs homologues masculins qui sont libres d'exercer la profession selon leur préférence. Malgré une égalisation du statut de salarié selon le genre en droit, on assiste finalement à un retour des disparités genrées de fait.

Dans cette première partie, nous avons observé le processus historique de féminisation du travail salarié, permettant aux femmes de sortir de leur rôle domestique et de revendiquer une égalisation des situations de travail. Si ces mobilisations semblent transformer les organisations du travail, notamment en faveur d'une plus grande mixité dans les postes à responsabilités et dans les professions pensées au masculin, elles ne semblent pas aboutir à une réelle égalisation des conditions de travail malgré tout.

+

* * *

Le salariat demeure ainsi structuré par l'ordre du genre (II). Tout d'abord parce qu'une ségrégation verticale et horizontale persiste (A), mais aussi car les femmes salariées sont ré-assignées à leur rôle domestique traditionnel (B), tout en étant mises à l'écart des dispositifs juridiques et des mouvements sociaux qui pourraient les protéger (C).

Les femmes salariées ne peuvent en premier lieu pas être assimilées à leurs homologues masculins car elles demeurent statistiquement sous-représentées dans certains échelons valorisés, et surreprésentées dans des professions dévalorisées (A).

Ainsi, la ségrégation verticale et horizontale évoquée précédemment ne disparaît pas mais se recompose. En termes de hiérarchie genrée du travail salarié, on peut commencer par noter que les femmes ne sont que 24% dans le dernier décile des salaires. En outre, elles ne sont que 28% dans les instances dirigeantes des entreprises du CAC 40. Cette sous-représentation statistique à des postes valorisés à la fois économiquement, socialement et symboliquement semble donc reconduire des inégalités genrées qui font des femmes salariées une catégorie dominée par les hommes salariés. Dans leur ouvrage Le plafond de verre et l'Etat (2017), Laure Boceni, Alban Jacquemart et leurs co-auteurs soulignent ainsi que le monde professionnel de la haute fonction publique demeure plus accessible aux hommes qu'aux femmes, notamment en raison d'une norme de disponibilité

Epreuve - Matière : 102 - 3692 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre forcée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

permanente et de dévouement discriminante pour celles qui restent socialisées à valoriser davantage la sphère domestique.

Cette différence de socialisation peut également expliquer la persistance d'une ségrégation horizontale du travail salarié. Ainsi, tandis que 76% des informaticiens sont des hommes, 99% des assistantes maternelles sont des femmes (DREES 2021). Or, ces professions ne sont pas également valorisées socialement et symboliquement. Les femmes sont notamment surreprésentées dans des métiers du « care ». Le « care » est une notion importée des Etats-Unis, notamment conceptualisée par Carol Gilligan (Un a different voice, 1982) et Jean Trento (Un monde vulnérable, 1993). Elle désigne des activités sociales de soin à autrui. Des chercheuses rapprochent alors certaines professions du care à un « sale boulot » tel que conceptualisé par Everett Hughes en 1951 (Le travail et le soin). Dans son ouvrage Un personnel invisible publié en 2001, Anne-Marie Arborio étudie ainsi les aides soignantes, profession constituée à plus de 90% de femmes, créée pour décharger les infirmières de tâches jugées secondaires (nettoyer ou nourrir les patients notamment). L'assignation à des professions renvoyées au care et au « sale boulot » constitue donc une ségrégation horizontale. Enfin, les femmes sont altéries par les hommes au sein d'un même métier en raison de l'ordre du genre. Alex Alber remarque par exemple ce qu'il appelle un « plafond de verbe » genre par la plus faible tendance des femmes travailleuses à tutoyer leurs supérieurs

hierarchiques par rapport aux hommes (« Tutoyer son chef », Nouvelle Revue du Travail, 2019). Que ce soit en raison de la ségrégation horizontale, verticale ou d'une altérisation au sein d'une même profession, les femmes apparaissent donc comme des salariées subalternes.

Les femmes salariées sont par ailleurs renvoyées à leurs rôles domestiques malgré leur sortie du foyer par le travail rémunéré (B). Tout d'abord, l'assignation à des métiers du care dans le salariat peut être analysé comme une reconduction de tâches domestiques dans le monde du travail. Il s'agit en effet d'un phénomène de transposition du travail reproductive traditionnellement dédié aux femmes consistant à prendre soin de la survie de leurs enfants et meri. Par exemple, les métiers de domestiques étudiés notamment par Alizée Delpierre (Servir les riches, 2022) sont féminisés et consistent en une salarisation du travail domestique. De même, les femmes salariées sont assignées à un « travail émotionnel » propre à des compétences naturalisées comme maternelles. Arlie Hochschild théorise cette motion dans son ouvrage de 1983 La prise des sentiments en comparant notamment des agents de recouvrement, hommes, qui surjouent la colère dans leur travail, et des hôtesses de l'air qui doivent toujours sourire et être courtoises. Ainsi, le travail salarié reproduit des inégalités générées en reconduisant la dichotomie domestique / public en son sein. Par ailleurs, les femmes salariées doivent désormais faire face à une « double journée de travail ». En effet, leur entrée dans le monde professionnel ne signifie pas pour autant un abandon des tâches domestiques. Les évolutions du monde du travail semblent alors favoriser cette double-journée, empêchant les femmes d'être des salariées aussi dévouées que les hommes. Par exemple, l'article de Julie Standar de 2024 intitulé « Télétravail et organisations domestiques depuis le Covid-19 en France, en Suède et en Suisse » permet de s'apercevoir que le télétravail, qui il soit féminin, masculin ou partagé, ne parvient pas à remodeler la

répartition des corvées domestiques dans les couples hétérosexuels enquêtés. De même, le développement récent de plateformes de micro-travail telles que «Fake Factory» étudiée par Pauline Barrand de l'agence, Lucie Sigalo Santos et Julien Gros dans leur chapitre «Qui veut gagner des contenus?» (in: Que sait-on du travail, 2023) laisse percevoir à nouveau un travail domestique féminin persistant à travers la surreprésentation des femmes dans la pratique dite «intensive» sur ces plateformes. En effet, les micro-emplois de plateforme rappellent des modèles de tâcheronnat féminin du XVIII^e siècle, et les outils numériques semblent remettre en cause la sortie des femmes du foyer.

Or, les femmes sont également mises à l'écart des dispositifs juridiques qui pourraient leur permettre de revendiquer une égalisation des conditions du travail salarié (c).

Dans son ouvrage Ultime recours, Delphine Serre (2024) s'attache notamment à démontrer que le droit du travail est pensé lui aussi au masculin-neutre, précarisant encore davantage les femmes salariées. Par exemple, la notion de «charge lourde» ayant été constituée à l'origine en référence aux hommes ouvriers de la métallurgie, elle apparaît inadaptée aux femmes dans des métiers du care pourtant susceptibles de développer des troubles musculo-squelettiques en transportant leurs patients. En outre, ces femmes travaillent souvent isolées d'un collectif de travail, ce qui rend d'autant plus difficile la reconnaissance juridique de leurs maladies ou accidents de travail.

Lorsque les femmes salariées exercent une profession au sein d'un collectif de travail, la valorisation d'une gestion domestique et des conflits rend également lointain leur appréhension de leurs droits. À ce sujet, Camille Trémeau étudie par exemple la progressive différenciation des hommes salariés du bâtiment et des femmes salariées dans des salons de coiffure. Si ces deux pôles semblent similaires socialement et économiquement puisqu'ils se focalisent sur de très petites entreprises (TPE), les premiers apprennent progressivement à poser des «coups de gueule» en raison de leur genre tandis que les secondes demeurent soumises à un modèle de l'arrangement qui leur est souvent défavorable («De l'arrangement à la confrontation», 2019). Enfin, si certains collectifs de femmes salariées s'engagent dans des mobilisations pour défendre leurs conditions de travail, ces dernières voient leur action dévalorisée par les hommes en raison de leur genre, et ainsi déridibilisée. Eve Mauret-Campfort analyse ainsi les ouvrières de l'usine Chantelle à Saint-Herblain dans son ouvrage «Lutter comme des mous» (2021). Si ces ouvrières tentent de

s'approprier le registre militant masculin propre au bassin nantais ouvrier et syndicalisé, elles se voient malgré elles renvoyées à une image genrée des « filles de Chantelle » qui délegitime leur savoir-faire militant. Ainsi, les femmes salariées sont constamment distanciées des dispositifs juridiques ou des actions collectives qui pourraient leur permettre de remettre en cause leur altérité.

Nous avons donc compris que malgré une féminisation en apparence et une égalisation du salariat de droit, les femmes salariées se trouvent subalternisées à la fois en raison d'une ségrégation persistante mais aussi par leur ré-assignation à des rôles domestiques dans le travail et à côté de ce dernier, participant à leur mise à distance de dispositifs juridiques et syndicaux.

*

* *

(Cette persistance d'inégalités genrées dans le salariat invite alors à repenser le monde du travail et les outils sociologiques pour l'étudier (III). La sociologie du genre s'est en effet légitimée à partir de l'analyse du monde du travail, invitant en retour à repenser ce champ (A). La sociologie du travail semble alors pouvoir s'ouvrir à l'analyse intersectionnelle (B) et des masculinités (C) afin de souligner qu'il est difficile d'identifier une situation de travailleur « comme les autres ».

La stratification genrée du monde du travail a été mise au jour par des sociologues du genre cherchant à légitimer leur champ d'étude, et qui appellent désormais à repenser le travail et sa sociologie pour « désandrocentrer » le regard (A).

Dans son ouvrage Le travail et ses valeurs (2008), François Vatin remarque que la sociologie du travail a historiquement pris comme objet d'analyse les hommes ouvriers de la grande usine. Par exemple, on peut penser aux multiples enquêtes de terrain rapportés dans le Traité de sociologie du travail (1961-1962) coordonné par Friedman et Naville. Ainsi, la sociologie du travail elle-même a eu tendance à adopter un prisme au masculin-mestre, comme son objet d'étude. Or, Marc Simonet invite dans son ouvrage L'imposture du travail (2024) à « désandrocentrer » le regard, notamment en prenant davantage en compte la spécificité de la condition des femmes salariées. Pour cela,

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Composition de Sociologie
N° Anonymat : N250NAT1050962 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 102 - 3692 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

des concepts tels que le care, le travail émotionnel ou le sole boulot semblent féminins. Par exemple, Christelle Avril analyse dans son ouvrage sur Les aides à domicile (2014) la diversité des manières pour ces femmes d'endosser ce travail. Les aides à domiciles immigrées vont notamment valoriser le care, que les autres considèrent comme du sole boulot. La diversité des situations des salariées femmes transparaît également dans l'enquête de Gabrielle Schütz auprès des hôtesses d'accueil (Jeunes, jolies et sous-traitées, 2017), où elle souligne que le genre est utilisé de manière stratégique par les managères afin de jouer sur un sentiment de camaraderie féminine pour obtenir par exemple des heures supplémentaires non-rémunérées de la part de leurs subalternes. Grâce à l'ouverture de la sociologie du travail aux études de genre, on remarque ainsi une diversité de situations des femmes salariées, situées en effet à l'intersection des rapports de domination.

Il semble alors nécessaire d'adopter un prisme intersectionnel afin de complexifier notre compréhension du sujet (B).

L'intersectionnalité est une notion attribuée à la juriste américaine Kimberlé Crenshaw, notamment pour son article de 1989 « *Mapping the Margins* ». À partir du cas des femmes afro-américaines victimes de violences domestiques, elle démontre que les individus se trouvent pris dans une consubstantialité de rapports sociaux. Ainsi, il n'y aurait pas de salariés « comme les autres » mais bien une

multitude de situations de travail salarié. Par exemple, l'assignation des femmes salariées à des tâches domestiques est d'autant plus forte pour les femmes issues de minorités ethno-raciales comme l'affirme Arlie Hochschild avec le concept de « chaînes de care globalisées » (2000). Les domestiques étudiées par Alizée Delpierre sont notamment majoritairement des femmes noires, mais également majoritairement des personnes non-blanches.

Par ailleurs, une approche intersectionnelle nous permet d'identifier des marges de manœuvre et de résistances des femmes salariées à leur subalternisation, ainsi qu'une solidarité de classe qui transcende parfois l'ordre du genre. Lyrine Gardes s'intéresse par exemple aux salariées d'enseignes low-cost de bricolage dans son article « Classe, genre et collectif de travail dans le low-cost du bricolage » (Sociologie du travail, 2019). Elle remarque alors que, malgré une différenciation certaine des femmes et des hommes vendeurs en fonction de compétences naturalisées (les femmes, supposées plus minutieuses, sont davantage placées à l'étiquetage), il existe une forme de solidarité face aux patrons et aux clients issues de classes sociales supérieures. Les hommes enquêtés défendent alors leurs collègues féminines noire orientent les clients vers ces dernières en les qualifiant d'« expertes » à rebours des assignations génées. Au-delà de la race et de la classe, nous pourrions mentionner les positions particulières de femmes salariées en situation de handicap telles qu'interrogées par Anne Revillard et Baudinet dans leur enquête Portraits de travailleuses handicapées (2022). Ainsi, il semble impossible pour une(s) salariée(s) d'être comme les autres si l'on adopte une approche intersectionnelle, tant les situations sont diverses.

Enfin, l'approche intersectionnelle peut nous amener à considérer le genre comme un continuum et non plus comme une bi-catégorisation. Emmanuel Beaufort propose cette lecture dans son ouvrage

Transfuges de sexe (2021) afin de mieux prendre en compte les situations des personnes transgenres. Nous pourrions également penser aux personnes non-binaires, pour qui la notion de genre ne correspond pas à leur identification personnelle. Dans le cadre du salariat, les situations ause marges du système de genre semblent d'autant plus marginalisées que celle de femmes, parfois valorisées lorsqu'elles correspondent à des critères de la féminité « hégémonique ».

Cette idée de féminité « hégémonique » rappelle finalement une direction récente de la sociologie vers l'analyse des masculinités au travail (c).

En 1995, Roslyn Connell publie son ouvrage qui fait désormais référence sur le sujet, Masculinités. Elle diversifie alors les profils des hommes, plus ou moins dominants selon leur position à l'intersection d'autres rapports de domination. Par exemple, les hommes gays sont associés à une masculinité dite « marginalisée » tandis que les hommes moins appartenant à une masculinité « subordonnée » par rapport à la masculinité « hégémonique » dominante et aux masculinités « complices ». Ainsi, en pensant avec salariés « comme les autres », on pense avec hommes hégémoniques ou complices : blancs, cisgenres et hétérosexuels. Or, si l'on pense à d'autres profils, il est possible d'affiner notre analyse de la subordination des femmes salariées : par exemple, une femme blanche issue de classes moyennes pourrait davantage se rapprocher d'un idéal-type des salariés en France qu'un homme gay non-blanc.

Par ailleurs, la « désaffiliation des stables » identifiée par Manuel Castells (1998) et l'émergence d'une figure du Salarié de sa précarité dont parle Serge Paugam (2000) en raison d'un manque de satisfaction au travail et de stabilité dans le dernier pourrait donner à penser que le salariat masculin se fragilise pour se rapprocher d'un modèle féminin déjà dominé.

Cependant, l'étude de La fabrique des masculinités au travail (2021) par Hélène Bivoal amène plutôt à penser une recomposition des masculinités dans le travail salarié pour continuer à dominer les femmes et à les altérer. Dans l'entreprise de logistique Transfilog qui elle enquête, elle identifie ainsi des utilisations variées des priviléges masculins aux différents échelons de la hiérarchie, qui permettent toujours de mettre à distance la féminité et de faire des femmes des salariées différentes. De même, Alice Olivier analyse dans Se distinguer des femmes (2023) l'« escalator de verre »

dont bénéficient les hommes dans les métiers féminins comme les maquettistes ou les assistants sociaux. Ces derniers se voient à la fois récompensés de démontrer des compétences naturalisées comme féminines et masculines. Ainsi, même lorsque les hommes entrent dans des métiers du care que nous avions identifié comme l'une des spécificités du salariat féminin, les inégalités de genre se recomposent et la domination masculine persiste. Bien que l'analyse des masculinités nous permettent donc de pluraliser les profils des hommes salariés avec lesquels comparer ceux des femmes, elle met également en lumière la recomposition constante des priviléges masculins et l'altérisation des femmes dans le travail salarié.

Considérer les apports de la sociologie du genre pour penser le monde du travail et sa sociologie nous a donc permis de complexifier la compréhension des situations de travail salarié. Ces dernières, si elles sont traversées par des rapports de genre, sont à penser à l'intersectionnalité de rapports complexes de domination qui se recomposent continuellement, invitant à forger de nouveaux concepts pour mieux les appréhender.

* * *

Pour conclure, si les mutations récentes du marché du travail et du salariat invitent à penser les femmes salariées comme des travailleuses à égalité de droit avec leurs homologues masculins, nous avons démontré que les salariées sont constamment rappelées dans les faits à l'ordre de genre dans leur emploi et l'équilibre avec la sphère domestique. Cette persistance des inégalités genres dans le travail salarié explique l'écart entre des ambitions d'égalisation en théorie et des situations de discriminations en pratique. Cela incite à repenser les outils de la discipline sociologique, notamment grâce aux apports des travaux sur l'intersectionnalité et sur les masculinités, qui complexifient notre regard sur une pluralité de situations.

Finalement, il semble possible de déplacer la focalisation sur les travailleurs indépendants tels qu'étudiés par Sophie Berrard dans La précarité en id blanc (2017) ou par Julien Gros (« indépendants moins subalternes ? », 2017). Ces derniers semblent peut-être encore davantage rattachés à un modèle idéal-typique masculin en raison d'un rapport au risque plus important que dans le salariat.

Droit Public et Science Politique

La copie 0882 a obtenu la note de 18/20.

Appréciation harmonisée du binôme de correcteur : « Une copie claire, bien structurée et qui répond avec pédagogie au sujet. Les références sont présentes et bien exploitées, avec une bonne articulation entre théories et exemples empiriques. Certains axes auraient pu être toutefois approfondis (production/circulation ; relation entre les échelles : Union Européenne /Europe/International) »

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Droit public et sciences politiques
N° Anonymat : N250NAT1050882 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : 103 - 0625 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

(Le mardi 4 mars 2025, la présidente de la Commission Européenne URSULA VON DER LEYEN (2019-2029) a annoncé le plan "Rearm Europe" d'un montant de 800 milliards d'euros afin de permettre aux États européens de faire face à la menace russe ainsi que d'aider l'Ukraine. Ce plan prévoit que les États européens puissent s'endetter et ce même si ces derniers étaient amenés à dépasser les règles budgétaires en vigueur dans l'Union Européenne (UE). Ce plan de relance intervient quelques heures après l'arrêt de l'aide américaine à l'Ukraine annoncé par D. TRUMP et nous rappelle ainsi les tendances de ces dernières années au sein de l'Europe où l'on observe de plus en plus des institutions qui font de la "politique" dans un contexte géopolitique incertain.

Par Europe, on entend ici l'Union Européenne qui désigne un ensemble d'institutions, une organisation à mi-chemin entre une fédération et une organisation supranationale qui produit un environnement juridique contraiignant ainsi que des normes communes pour un ensemble d'Etats partageant des ressources et exerçant en commun une partie de leur souveraineté. Depuis ses débuts en 1951 avec la création de la CECA, puis le traité de Maastricht en 1992, l'UE est une institution qui revendique une forme

d'apolitisme, c'est-à-dire qu'elle ne serait pas mise dans des jeux idéologiques. Cette idée d'apolitisme n'est plus soutenable selon SMITH et BAISNÉE "Pour une sociologie de l'apolitisme" dans l'ouvrage Les formes de l'actilité politique (2006) car l'Union Européenne produit des "politiques" entendu ici comme des politiques publiques notamment dans le cadre de l'UEM (Union économique et monétaire) depuis les années 1990. Elle est plus précisément au cœur de la production d'idées politiques qui ont été étudiées par T. RIOUFREYT "Théories en milieux partisans. La mise en politique des idées" Politix 2019 qui renvoient à une multitude d'éléments : elles désignent les idéologies, les idées partisanes, les savoirs académiques ainsi que les représentations mentales. Ainsi, il apparaît que la production d'idées politiques (le fait de créer une idée) ainsi que leur circulation (c'est-à-dire les acteurs qui contribuent à diffuser les idées selon P. BOURDIEU "Les conditions internationales de la circulation des idées" Actes de la recherche en sciences sociales, 2002) dans l'Union européenne semble relever d'un paradoxe puisque cette dernière revendique de faire des "politics without policies" selon A. VANCHEZ Democratiser l'Europe (2014). Mais, comme nous le montre le plan de relance Recover Europe (mais encore le plan NGEU annoncé pendant la COVID-19) annoncé par l'UE, ce plan de relance produit des politiques qui reposent fondamentalement sur des questions politiques (c'est plus particulièrement les enjeux de sécurité, d'endettement et de redistribution qui constituent le cœur du conflit politique). Ainsi, quelles sont les logiques de la production et de la circulation des idées politiques au sein de l'UE ?

La production et circulation des idées politiques au sein de l'UE sont le résultat des institutions européennes qui jouent un rôle essentiel (I). De plus, si l'on veut comprendre entièrement les logiques de production et circulation des idées européennes, il faut particulièrement étudier les acteurs non-européens qui y contribuent (II). Enfin, dans un contexte de "crise de l'Europe", la production d'idées politiques semble être un instrument au service de la légitimation démocratique avec des effets mitigés sur les citoyens (III).

*

*

*

Dans un premier temps, il apparaît que la production et la circulation des idées politiques au sein de l'UE soit le résultat des institutions européennes et des acteurs au sein de ces dernières (I) puisque les institutions de l'UE sont au cœur de la production des idées politiques (A) qui circulent du fait d'acteurs multi-positionnés dans le champ de l'Eurocratie (B).

Les institutions européennes, au cœur de la gouvernance européenne agissent comme des producteurs d'idées politiques (A). Elles forment en quelque sorte un "gouvernement" avec d'un côté le pouvoir exécutif détenue par la Commission européenne qui a le monopole de l'initiative législative et de l'autre le pouvoir législatif composé du Parlement européen ainsi que du Conseil de l'UE qui sont co-législateurs dans le processus démocratique (depuis 2007 avec le Traité de Lisbonne). Les institutions européennes semblent ainsi prendre la forme d'un État et constituent en ce sens selon P. BOURDIEU Sur l'Etat: cours au Collège de France (1989-1992) (2015) le "point de vue des points de vue", c'est-à-dire que les institutions

européennes produisent des idées politiques qui sont instituées comme le point de vue légitime. Ce point de vue légitime misent dans la production des politiques publiques fait de l'UE un producteur d'idées politiques. Par exemple, S. SAURUGGER dans son ouvrage Théories et concepts de l'intégration européenne publié en 2020 explique que l'UE produit des politiques publiques et donc des idées politiques qui sont ensuite transmises aux Etats membres selon une logique top-down (descendante) qui doivent ainsi adopter les normes au sein de leur pays.

Si l'on étudie plus spécifiquement les institutions européennes, on comprend que ces dernières jouent un rôle non négligeable dans la production d'idées politiques. En effet, au sein du Parlement européen, on retrouve 720 eurodéputés qui appartiennent à un parti politique européen (par exemple le PPE, Renew Europe...) qui sont ^{des} producteurs d'idées politiques au sens d'idées partisanes. Ces partis se distinguent selon des clivages différents : gauche / droite ou eurosceptique / intégration selon HIX et HOYLAND "The Government of the European Union" 2013. Les eurodéputés cherchent à produire des idées partisanes au sein du Parlement mais aussi au sein de l'UE afin d'accéder au pouvoir (comité de la Commission) et assument la dimension politique de leur travail consistant à produire des idées politiques selon S. MICHON et W. BEAUVILLE "Des eurodéputés experts ? Sociologie d'une illusion bien fondée" Culture et Conflicts (2012).

Ainsi, il apparaît que les institutions européennes sont au cœur de la production d'idées politiques. Quelles sont les logiques amenant à faire circuler ces idées ?

Si les idées politiques au sein de l'UE sont produites par les institutions européennes elles-mêmes, il n'existe pas de force intérieure que des idées et ces dernières pour pouvoir exister et s'imposer doivent circuler grâce à des acteurs au cœur du champ eurocratique (B).

Lorsque l'on étudie la production des idées, on raisonne

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : Droit public et sciences politiques

N° Anonymat

N250NAT1050882

Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : 103 - 0625

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

de manièrme statique. S'intéresser à la circulation des idées politiques dans une approche dynamique permet de rendre compte des acteurs qui contribuent à faire circuler les idées au-delà de la simple question de leur production. Les travaux fondateurs de P. BOURDIEU dans les Règles de l'Art (1992) proposent de raisonner en termes de "champ" désignant un "microcosme social relativement autonome à l'intérieur du macrocosme social" selon A.-C. WAGNER et AL. Les 100 mots de la sociologie en 2021. L'analyse en termes de champ permet de rendre compte des acteurs et est reprise dans le cadre de l'analyse européenne par D. GEORGAKAKIS dans son ouvrage Le champ de l'Européat (2012) expliquant que le capital qui structure le champ européen est bureaucratique et qu'au sein de ce champ on retrouve à la fois des insiders (les commissaires, les eurodéputés) mais aussi des outsiders (les ministres du Conseil de l'UE par exemple) qui contribuent à faire circuler les idées politiques (produites au sein des institutions européennes et plus particulièrement à Bruxelles) au sein de leurs champs nationaux. Ce sont grâce à des individus multipositionnés entre le champ européen et le champ national que les idées politiques (partisanes, idéologiques) circulent dans l'UE. Par exemple, JULIEN NAVARRO "Les rôles au Parlement européen" publié dans la Revue française de science politique

en 2009 une typologie des rôles qu'il observe au Parlement. Il identifie notamment le rôle de "l'intermédiaire" qui désigne les eurodéputés à mi-chemin entre leurs champs nationaux et le champ de l'Europocratie qui de par cette position vont faire se diffuser les idées politiques européennes au sein de leur pays d'origine.

Ainsi, il apparaît que la circulation des idées politiques dans l'UE peut s'analyser comme le processus où les individus, qui occupent une place importante dans l'UE et au cœur de ces institutions, vont du fait de leur position intermédiaire dans les champs contribuer à faire circuler les idées politiques.

Au terme de cette partie, nous avons donc montré que la production et la circulation des idées politiques au sein de l'UE étaient le résultat des institutions européennes. Mais, n'y-a-t-il pas d'autres acteurs qui œuvrent dans le processus de fabrication et de circulation des idées politiques ?

*

*

*

Dans un second temps, afin de comprendre plus finement le processus de production et de circulation des idées politiques, il faut étudier les acteurs non-européens qui jouent un rôle non négligeable (II) comme notamment les acteurs de la société civile qui œuvrent afin d'imposer un cadre de l'action publique européenne (A) ou encore les Etats eux-mêmes qui s'organisent pour produire et faire circuler des idées politiques (B).

La production des idées politiques mais aussi leur circulation est le résultat d'individus qui composent la société civile (A).

La société civile est notamment composée des groupes d'intérêts qui jouent un rôle essentiel dans la production des idées. Ils désignent les acteurs (individuels ou groupes) qui agissent en qualité d'indépendants et qui représentent soit des intérêts publics ou privés et qui œuvrent afin d'influencer la manière dont les politiques publiques sont mises en œuvre dans l'UE. Ces groupes d'intérêts militent pour faire imposer leur cahier d'action publique grâce à du lobbying et sont pour C. ROBERT EU affairs : sociologie des lobbyistes européens (2022) les "pionniers du champ de l'émancipation" qui sont à la fois des producteurs d'idées mais aussi les acteurs qui vont circuler ces idées grâce à leur position d'intermédiaire. Ces groupes d'intérêts ont été essentiels dans la construction de l'UE selon les théories néo-fonctionnalistes qui avancent l'idée que les groupes d'intérêt ont modulé des idées et les ont diffusées car ils avaient intérêt à ce que plus d'intégration européenne dure (selon E. HAAS Governing the Europe (1958)). En effet, les groupes d'intérêts ont intérêt à voir s'agrandir l'UE car plus de pays européens représentent pour les entreprises plus de potentiels consommateurs par exemple. Ainsi, selon un phénomène de spillover les groupes d'intérêts ont contribué à toujours plus d'intégration européenne et ont alors contribué à faire circuler les idées politiques européennes.

De plus, on peut identifier d'autres membres de la société civile qui ont contribué à moduler et faire circuler les idées politiques dans l'UE. Par exemple, dans le cadre de la politique sociale et de l'idée d'une "Europe sociale" qui a commencé à apparaître lors de rencontres de Val Duchesse en 1985, ^{l'article de} R. FERTIKH "La construction d'un "droit social" européen" publié dans la revue Politix en 2016 insiste sur le rôle des juristes qui ont, de par la production d'un

droit social européen et pour la création d'une norme juridique sur le droit social européen en 1971, contribués à produire et faire circuler ce droit social européen. Selon eux, ils ont agis comme des "entrepreneurs de cause".

Ainsi, nous avons montré que les acteurs non européens de la société civile étaient également au cœur de la production et de la circulation des idées politiques dans l'UE.

De plus, il semble pertinent d'analyser le rôle que les États membres eux-mêmes jouent dans le processus de production et de circulation des idées (B).

Selon les théories intergouvernementalistes, les États membres au sein de l'UE ont un certain pouvoir ^{concernant la} production et la circulation des idées et ne sont pas "passifs" selon S. HOFFMAN "Vers l'étude systématique des mouvements d'intégration internationale" Revue française de science politique (1959). En effet, les États peuvent développer selon une logique de "club" des idées politiques en dehors des institutions européennes. VIRGINIE GUIRAUDON dans son article "Les effets de l'euroéanisation des politiques d'immigration et d'asile en Europe" publié dans la revue Politique européenne en 2010 étudie la manière dont les pays ont développé de manière informelle une politique d'immigration commune reposant sur l'idéologie de la "sécurité nationale". Dans les années 1960, les institutions européennes étaient plutôt favorables à une forte immigration là où les ministères nationaux y étaient plutôt défavorables. C'est ainsi que grâce à un groupe secret TREVI permettant aux pays de conceptualiser l'idéologie de sécurité nationale que cette idée politique (qui n'idéologie) a été modifiée par les États membres eux-mêmes. De plus, selon un effet "domino", cette idée politique s'est diffusée grâce à la notion de pays "tiers sur" qui initialement adoptée par l'Allemagne a contribué à se diffuser à tous les autres pays européens. Ainsi, à travers cet exemple on comprend

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Droit public et sciences politiques
N° Anonymat : N250NAT1050882 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : 103 - 06.25 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

que les États membres de l'UE jouent un rôle dans la production et la circulation des idées politiques.

Au terme de cette partie, nous avons donc montré le rôle des acteurs non-européens dans la production et circulation des idées mettant en avant le rôle joué par les groupes d'intérêts et les États membres.

*

*

*

Enfin, dans un contexte de "crise de l'Union Européenne"^(A) la production et la circulation des idées politiques devient un instrument au service de la légitimation démocratique (A) avec des effets mitigés sur les citoyens qui dépendent largement des appartenances que les individus font des idées^(B).

La production d'idées politiques dans l'UE est un moyen de légitimer l'action européenne (A). En effet, en suivant la typologie de T. RIOUFREYT (Op.cité), on considérera dans cette partie que les idées

politiques désignent les représentations mentales des individus. L'UE fait face à une crise démocratique du fait d'un "déficit démocratique" selon l'expression de D. MARQUAND The Parliament for Europe (1979) du fait d'un poids trop important des institutions non élues au sein de l'UE. Pour faire face à cette crise l'UE a développé un outil qu'est l'eurobaromètre et qui consiste à mesurer et à créer l'opinion publique européenne. P. ALDRIN "L'invention de l'opinion publique européenne" Politix 2010 explique que l'eurobaromètre est un instrument qui permet de mesurer et surtout de créer une opinion publique qui n'est en réalité qu'un artefact. Ainsi, au sein des institutions européennes, la création de cette opinion publique (qui vise à faire naître chez les citoyens une appartenance européenne) constitue une idée politique puisqu'elle vise à faire naître des représentations mentales communes chez les individus. L'idée est que plus les citoyens seraient informés grâce à l'opinion publique qui constitue ainsi un instrument politique, plus ils pourraient s'identifier à l'UE selon la thèse de R. INGLEHART "Cognitive Mobilization and European Identity" Comparative Politics, 1970. La production de cette opinion publique par les institutions européennes repose sur des bases politiques (volonté de donner un élan démocratique et de vouloir intégrer les citoyens malgré une faible démocratie institutionnelle) est constitutive une idée politique selon la typologie de RIBOUFRAY. Ainsi, nous avons montré que la production d'idée (c'est l'opinion publique européenne) était un instrument politique employé par l'UE afin de légitimer son action et de combler ce déficit démocratique.

Enfin, il apparaît que la production des idées politiques mais aussi leur circulation dépend largement des appropriations et des usages que les individus en font (B).

Lorsque l'on étudie la question de la circulation des idées, il convient de comprendre que la simple circulation des idées ne suffit pas pour qu'elles soient décrites telles qu'elles ont été encodées c'est-à-dire pensées selon S. HALL "Codage, décodage" Réseaux (1977). En effet, la manière dont les idées sont appropriées par les acteurs européens peut être différente des objectifs établis lors de la production des idées politiques au sein des institutions européennes. Par exemple, dans son ouvrage L'Europe des européens (2011) D. GAXIT explique qu'il faut reconstruire les mondes dans lesquels "l'Europe prend sens" chez les citoyens. Il explique que même si l'UE essaie de créer une opinion publique européenne, les citoyens ne s'y identifient pas et pour eux l'Europe existe par exemple dans des représentations ordinaires comme par exemple l'Europe du football ou l'Eurovision.

De plus, les travaux de V. LEBROU et L. SIGALO SANTOS "Ce que le FSE fait à l'action publique locale" Politique européenne (2018) mettent en avant que l'idée d'une "Europe régionale" et notamment la politique régionale européenne dépendent largement de la manière dont les acteurs dans les régions font circuler cette idée et se l'approprient. Ils montrent que l'usage que les collectivités font de ces fonds dépend entre des directives européennes et des idées politiques modulées par ces dernières mais l'usage de ces fonds dépend surtout de la manière dont ces idées sont diffusées et appropriées par les acteurs au local. Ainsi, nous avons donc compris que la production d'idées politiques dans l'UE et leur circulation dépendent largement des manières dont ces idées sont comprises et appropriées.

* * *

Au terme de ce devoir, il apparaît que les institutions européennes jouent un rôle essentiel de production d'idées politiques et contribuent à la circulation de ces dernières. Mais, elles ne sont pas seules puisqu'elles connaissent de considérer que les États eux-mêmes ainsi que les acteurs de la société civile contribuent à la diffusion et à la production d'idées politiques. Dans un contexte de crise démocratique, la production d'idées politiques par l'intermédiaire de l'eurobaromètre semble être un moyen de relégitimer l'UE qui use alors de la production d'idées (représentations mentales) comme un instrument de politique publique.

Nous avons donc vu que l'UE était dans une crise depuis les années 1990 du fait de la faiblesse démocratique selon F. SCHARPF Gouverner l'Europe (2000), nous pouvons alors nous demander quels sont les moyens mis en œuvre afin de combler ce déficit au sein des institutions européennes (autre que l'opinion publique européenne)

La copie 1033 a obtenu la note de 17/20. Elle propose un plan un peu différent, montrant les manières diverses de traiter le sujet.

Appréciation harmonisée du binôme de correcteur : « Une très bonne copie. Le propos est très clair, tant dans sa structuration que dans le déroulé de l'argumentation. De nombreuses références sont exploitées, avec un bon équilibre entre théories et développement d'enquêtes très bien maîtrisées. Le plan pourrait néanmoins être plus convaincant. »

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Droit public et sciences politiques
N° Anonymat : N250NAT1051033 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 103 - 0625 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Les élections législatives allemandes de mars 2025 ont résulté sur l'instauration en deuxième position du parti d'extrême droite Alternative für Deutschland (AfD). Des résultats de ces élections posent la question de la montée des partis d'extrêmes droite dans toute l'Europe comme en Hongrie avec le parti de Victor Orban, en Pologne avec le PiS, au Royaume-Uni qui a connu un épisode d'émeutes racistes pendant l'été 2024 ou encore en France où l'Assemblée Nationale se fait de plus en plus présent.

Les idées d'extrême droite semblent alors particulièrement bien circuler dans le contexte européen contemporain. Les idées peuvent être définies comme des productions de l'esprit, des entités immatérielles et publiques ayant une fonction et champ d'extension propres (Hauchecorne, "Faire du terrain en pensée politique", 2012). Une idée est dite politique lorsqu'elle fait l'objet d'une politisation. La politisation peut se faire comme qualification spécialisée c'est-à-dire que l'idée fait référence au champ politique, qu'elle entend parler au nom de la cité ou qu'elle est identifiée par ses défenseurs et / ou ses adversaires comme politique. La politisation peut aussi se faire comme registre d'énonciation spécifique, c'est-à-dire qu'une idée

peut être qualifiée de politique, dès lors qu'elle a pour but la légitimation du pouvoir ou l'instauration d'un consensus. Dès lors, la notion d'idée politique est relativement large et peut caractériser de nombreuses idées. L'histoire sociale des idées politiques qui est née essentiellement des écrits de l'école de Cambridge cherche à contextualiser les idées politiques et s'intéresser aux acteurs qui produisent et font circuler les idées politiques (Skinner, *Visions politiques*, 2002). Les producteurs d'idée sont à l'origine de la création d'une idée et pour Matonti qui reprend Becker (Les mondes de l'aut, 1986), c'est toujours collectivement qu'une idée est produite, et elle l'est au moins autant par les producteurs cardinaux, qu'on pourrait à première vue identifier comme les "plus" importants", que par le personnel de renfort, des individus à première vue plus secondaires ("Plaidoyer pour une histoire sociale des idées politiques", 2012). Pour l'autrice, si convergent de milier à l'école de Cambridge tant une sociologie beckérienne qu'une sociologie Bourdieusienne afin de dresser le profil sociologique des producteurs d'idées et de comprendre à quel endroit de l'espace social celles-ci sont produites et par quels canaux elles circulent. Étudier la circulation des idées politiques implique donc de faire la sociologie des passeurs d'idées mais également d'être attentif aux lieux, aux milieux et aux moyens de la circulation des idées politiques.

Le sujet invite à interroger les processus de production et de circulation des idées politiques en Europe. Mais l'Europe pose problème quant aux limites qu'il s'agit de lui donner. L'Europe peut à la

fois concerner un territoire aux frontières limitées, qu'un ensemble d'institutions interétatiques, qu'un "champ transnational à la croisée des champs du pouvoir national" (Georgakakis, 2008). C'est cette définition plus fluide et plus processuelle qu'il s'agira de garder en tête ici. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un espace où des acteurs sont en lutte pour la définition des ressources symboliques légitimes (Cohen et Vauchez, "l'Europe : une communauté de droit", 2010). L'intérêt de cette définition plus dynamique est de montrer que l'Europe peut en elle-même être considérée comme une idée politique en cela qu'elle a été produite par des "entrepreneurs d'Europe" (Canihac, la fabrique savante de l'Europe, 2020) pour légitimer l'existence d'un pouvoir transnational. Néanmoins, l'Europe est aussi un espace (comme d'autres) de production et de circulation des idées politiques entre différents milieux nationaux, internationaux.

Dès lors, comment sont produites et circulent les idées politiques en Europe ?

D'abord, les "entrepreneurs d'Europe" sont à l'origine de l'idée d'Europe qui légitime un pouvoir juridique, économique et technocratique (I). En outre, l'Europe est également un espace de production et circulation internationale des idées politiques (II).

I. des "entrepreneurs d'Europe" sont à l'origine de l'idée d'Europe qui légitime un pouvoir juridique, économique et technocratique

Les "entrepreneurs d'Europe" sont à l'origine de l'idée d'Europe qui légitime un pouvoir juridique, économique et technocratique. En effet, étudier la production et la circulation des idées politiques en Europe invite à s'intéresser à ce qu'est l'idée d'Europe en tant qu'elle a été produite par des entrepreneurs d'Europe

qui en ont fait "une communauté de droit" (A) où les compétences économiques (B) et un registre technocratique sont autorisé.e.s (C).

A. des "entrepreneurs d'Europe" sont à l'origine d'une "communauté de droit".

Les entrepreneurs d'Europe (Canihac, 2020) sont à l'origine d'une Union par le droit (Vauchez, l'Union par le droit, 2013). En effet, de nombreux auteurs d'histoire sociale des idées politiques insistent sur le fait de ne pas tomber dans le piège d'un "récit des origines" (Cohen "Le 'Père' de l'Europe", 2012). Dans son article, Antonin Cohen invite à repenser historiquement la construction européenne. Selon lui, le récit des origines qui est fait de l'Europe consiste à historiciser a posteriori une histoire qui correspond assez peu à la réalité. Dans son article, l'auteur montre que l'histoire des débuts de ce qui est aujourd'hui l'Union Européenne a largement fait l'objet d'un travail de mise en récit de la part d'acteurs comme Jean Monnet lui-même ou son biographe. C'eux-ci ont produit des récits, et notamment les mémoires de Jean Monnet ou des biographies ultérieures qui, si ce n'est pas nécessairement leur but expliqué, conduisent à rendre cohérent un passé à la lumière du présent. Dans un ouvrage, De Vichy à la Communauté Européenne (2012), Cohen montre par ailleurs que la construction européenne qui est habituellement justifiée par la nécessité d'après guerre d'instaurer une paix durable sur le continent peut en réalité être expliquée d'une tout autre façon. L'auteur explique que la construction européenne par l'élargissement du marché permet notamment aux six premiers Etats membres de s'inscrire pleinement dans l'économie du marché et ainsi affaiblir les forces communistes.

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : Droit public et sciences politiques

N° Anonymat : N250NAT1051033 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 103-0625 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

encore très en place au sortir de la seconde guerre mondiale. Aussi, l'auteur affirme-t-il que le récit des origines centré sur les "pères fondateurs" de l'Europe finalise l'invisibilisation historique de l'épisode Vichyste français.

Il s'agit donc de bâtir des institutions capables d'invisibiliser les adversaires communistes et d'intégrer les nouvelles limites du marché. Alors, les acteurs qui vont réussir à s'imposer en tant qu'acteurs légitimes de la construction européenne sont les juristes. C'est ce que montre Antoine Vauchez dans L'Union par le droit (2013), où il rend compte de la présence particulièrement importante de juristes qui vont se rendre indispensables dans la rédaction des traités européens. L'idée que l'Europe se fera par le marché émane donc des ces juristes qui disposent d'un capital international important, ils ont en général un très haut niveau d'étude, parlent plusieurs langues, etc. En tant que rédacteurs des traités, les juristes parviennent à imposer un langage juridique et une façon de faire l'Europe. L'idée Européenne se construit donc sur l'idée d'une "communauté de droit" (citer et Vauchez, 2010) qui est plus au moins une réplique au niveau communautaire de l'Etat de droit,

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : Droit public et sciences politiques

N° Anonymat : N250NAT1051033 Nombre de pages : 16

qui aboutira selon l'auteur sur l'Union par le droit.

Alors, la production de l'idée d'Europe se construit largement sur un vocable juridique, mais l'Europe est également un objet économique.

B. Le champs de l'Europe valorise les compétences économiques

La production de l'Europe en tant qu'idée politique nécessite donc l'interaction de plusieurs acteurs au premier rang desquels il a été question de citer les juristes.

Mais l'Europe n'est pas une idée qui valorise uniquement un vocable juridique. Il s'agit également d'un champ, c'est-à-dire un microcosme souci au sein d'un macrocosme social relativement autonome à

l'origine de ses propres règles et de ses propres visions du monde, qui valorise le savoir économique. En effet,

Fulfa dans L'économiste, la cour et la patrie (2019), montre que, dès le XVII^e siècle, le cloi en France s'est entouré d'un groupe d'économistes dans le but de légitimer son pouvoir. Ces économistes, ou on pourrait dire ces experts, servent à légitimer le pouvoir dans le sens où sont dotés d'un certain savoir ou d'une certaine expertise sur les questions économiques. Si à la manière de Weisbeir dans "L'Europe à contrepoints"

2008, on conçoit que l'Europe pourrait être dans le cours du processus de monopolisation entendu au sens de W. Elias, alors la dimension économique de l'Europe - marché unique, facilité de circulation des biens et des personnes, politique de la concurrence - pourrait constituer une autre manière de légitimer la construction européenne. L'Europe

utiliseraient donc le domaine économique au même titre que les Etats pour se construire comme un acteur légitime capable de régir sur le marché.

Dans le même registre, Cohen dans *De Vichy à la communauté européenne*, montre que le sens qu'a pris la construction européenne dans l'approfondissement du marché unique est un signe de la victoire des idées économiques libérales qui circulent au sein des communautés européennes (2012). De même, les juristes de l'Europe sont largement favorable à une économie de marché généralisée et portent en eux des idées libérales économiquement, ce qui retranscrit dans les traités et donc la forme légitime que prend l'Europe au fur et à mesure de la construction européenne.

Par ce jeu d'acteurs, la production de l'idée d'Europe passe par la circulation au sein du champ de l'Europe des idées économiquement libérées portées par les juristes qui fabriquent l'Europe.

C. Pour être légitime, l'Europe valorise un registre technocratique.

Enfin, pour construire sa légitimité, l'Europe valorise un registre technocratique. Effectivement, historiquement la construction européenne a consisté à ne pas investir le registre politique. Par cela, les acteurs au sein de l'Europe apprennent à faire de la politique "sans le dire ou le savoir" (Smith, Les usages de l'apolitisme, 2002). Pour cela, nous avons montré que l'Europe se dote d'experts qu'ils soient juristes ou économistes pour pouvoir produire un discours éloigné du politique. Cette stratégie renvoie à la production de l'idéologie dominante théorisée par Bourdieu et Boltanski (1976). En effet, la stratégie européenne pour imposer la construction européenne consiste à faire Reposer ce processus sur "la force de l'évidence" d'une part. Effectivement, il est possible

d'affirmer que le récit des origines centré sur les pères fondateurs de l'Europe consiste aussi à faire émerger un discours selon lequel le seul moyen de maintenir une paix durable sur le continent européen se trouve finalement dans la construction des Communautés européennes, c'est-à-dire de l'extension du marché. D'autre part, la construction européenne repose aussi sur ce que Bourdieu et Bofarski appellent la force de la compétence. C'est en se dotant d'une bureaucratie technocratique au sein de laquelle cohabitent experts, juristes et économistes que la construction européenne comme l'intégration du marché peut être légitimée, les experts sont de toute façon mieux informés que les citoyens qui, dès lors, ne nécessitent pas d'être consultés.

La Fabrique savante de l'Europe, publié par Hugo Canihac en 2020 montre bien cette double idée qui fait la force de l'Europe. L'Europe est une idée politique puisqu'elle vise à légitimer le pouvoir d'un ensemble d'institutions transnationales au sein desquelles de nombreux acteurs évoluent. Mais surtout l'idée d'Europe est forte en ce qu'elle repose sur la force de l'évidence et de la compétence et parvient à être dans le sens dépolitisée afin d'être vue comme "affant de soi" (Bourdieu et Bofarski, 1976).

Pour légitimer l'idée européenne les entrepreneurs d'Europe ont investi un registre technocratique et ont ainsi permis à l'Europe de s'imposer comme affant de soi.

Comprendre la production et la circulation des idées politiques en Europe a nécessité de s'intéresser à la production et l'imposition de la construction européenne en tant qu'idée politique voire, plus précisément, en tant que forme d'idéologie dominante.

Malgré tout, l'Europe pour certains auteurs est

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Droit public et sciences politiques
N° Anonymat : N250NAT1051033 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 103 - 06.25 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

un champ faible au sens où ses frontières ne sont pas clairement identifiées et stables (Hudge et Vauchez "Building Europe on a weak field", 2012). Dès lors, il est également possible d'étudier la production et la circulation des idées politiques en Europe, sans en faire un espace spécifique.

II. En outre, l'Europe est également un espace de production et circulation des idées politiques.

↳ internationale

L'Europe est également un espace de production et de circulation internationale des idées politiques.

Il est possible d'illustrer l'Europe comme espace de production et de circulation des idées politiques à partir de la production et de la circulation du néolibéralisme (A), des nouvelles idées socialistes (B) et des idées d'extrême droite (C).

A. L'Europe est un espace de production et de circulation du néolibéralisme

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : Droit public et sciences politiques

N° Anonymat : N250NAT1051033 Nombre de pages : 16

J'Europe est un espace de production et de circulation du néolibéralisme. Des idées néolibérales recouvrent des réalités diverses selon la tradition à laquelle elles sont rattachées, mais il est tout de même possible d'affirmer qu'il s'agit d'idées qui visent à légitimer le passage d'un capitalisme industriel à un capitalisme financier mondialisé.

Jobert en 1994, dans Le tournant néolibéral en Europe, tente de montrer comment à partir des années 1980 les idées néolibérales ont largement circulé en Europe.

Pour cela, il développe la notion de référentiel. Ce serait donc selon lui l'adoption d'un référentiel néolibéral de la part des élites politiques qui aurait permis de faire circuler et d'imposer les idées néolibérales en Europe.

D'une autre manière, le Strait et Peffetier en 2006 dans La canonisation libérale de Tocqueville, montrent que qualifier cet auteur de libéral a constitué une stratégie pour des auteurs comme Raymond Aron dans le but de s'imposer contre la domination théorique structuraliste en sciences sociales. Dans l'ouvrage les auteurs cherchent donc à comprendre comment l'œuvre de Tocqueville a fait l'objet d'une réinterprétation et d'une circulation intense dans les cercles universitaires des sciences sociales dans le cadre de cette lutte pour légitimer une théorie. De plus, Aulière, dans Le colloque Dippman. Aux origines du néolibéralisme (2008), montre effectivement la diversité des idées néolibérales, incarées par l'ordolibéralisme allemand, le libertarisme américain, etc. Il montre surtout que les idées néolibérales circulent largement dans

les sphères intellectuelles et que c'est à l'occasion du colloque, organisé par Walter Lippman dans la première moitié du XX^e siècle, que la volonté a été explicitée de tenter de trouver une définition commune et une ligne directrice aux idées néolibérales. Le colloque se tient aux Etats-Unis mais a un écho considérable en Europe.

Alors, l'Europe peut être un espace de production et de circulation des idées néolibérales tant à travers l'adoption généralisée d'un référentiel néolibéral que par la circulation et la réappropriation d'une œuvre que de manière explicite par des intellectuels.

B. L'Europe est un espace de production et de circulation des nouvelles idées socialistes

J'Europe est un espace de production et de circulation des nouvelles idées socialistes. Effectivement, les partis socialistes européens ont connu des mutations plus ou moins semblables au cours des dernières années. Étudier les changements idéologiques au sein des partis socialistes au Royaume-Uni, en Allemagne et en France permet d'illustrer les spécificités des productions et des circulations partisanes des idées des différents partis socialistes, ou sociaux-démocrates, européens. D'abord, une des particularités du parti socialiste britannique est d'avoir adopté "la troisième voie" (Cos, La réception des la troisième voie britannique en France, 2019). La troisième voie est une reformulation idéologique des programmes socialistes britanniques par Tony Blair. La troisième voie est une rupture idéologique dans le sens où elle souhaite inscrire les travailleurs britanniques dans le sens d'une ouverture sur l'économie de marché et donc sur plus grand libéralisme économique. Clément Cos va montrer au cours de son ouvrage comment la redéfinition idéologique du parti travailliste britannique a circulé jusqu'à être appropriée par

les socialistes français. L'autre montre que les socialistes français ne sont pas prêts à valider complètement l'économie de marché et que le contexte de l'époque ne leur permet pas de s'éligner autant que le parti de Tony Blair des positions socialistes moins ouvertes au libéralisme économique.

En 2019, Mathieu Hauchecorne publie la gauche américaine en France. Il montre que l'adoption de la Théorie de la Justice (1971) de John Rawls, notamment par Alain Minc qui est un fonctionnaire français qui publie un rapport à ce propos, contribue à imposer l'équité face au critère d'égalité. La circulation du texte de Rawls a permis de remettre en cause un référentiel socialiste et communiste égalitaire au nom de l'équité, défini comme l'absence d'envie, qui elle permor l'existence d'inégalités. Mais surtout la Théorie de la Justice de Rawls permet de légitimer l'existence d'inégalités considérées comme "justes". L'usage des théories de la justice américaine en France et leur circulation dans les sphères de la haute fonction publique ont aussi participé à délégitimer les idées très égalitaires des socialistes français.

Enfin, K. Fertik dans L'invention de la social-démocratie allemande, publié en 2020 montre que les évolutions des idées socialistes sont aussi le fait des changements sociologiques au sein du SPD (parti social-démocrate) allemand au moment de la rédaction du programme de Bad Godesberg. Non seulement les individus qui rédigent le programme sont plus jeunes, plus diplômés et cela peut avoir une incidence sur la rédaction du programme mais surtout sur le fait de considérer ce programme comme le moment où la social-démocratie allemande a rompu avec le marxisme est une erreur pour l'auteur.

En effet, l'intention des rédacteurs du programme n'était pas de rompre avec le marxisme mais le programme a dû faire l'objet d'une réduction, d'une

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Droit public et sciences politiques
N° Anonymat : N250NAT1051033 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 103-06.25 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

euphémisation, d'une simplification qui ont donné lieu à posteriori à une interprétation par d'autres que le programme serait l'illustration du moment où la social-démocratie allemande reniait le marxisme.

Alors, l'Europe est un espace de production et de circulation des nouvelles idées socialistes, qui évoluent et sont appropriées de différentes manières selon les contextes nationaux.

C. L'Europe est un espace de production et de circulation des idées d'extrême droite

L'Europe est un espace de production et de circulation des idées d'extrême droite. En effet, comme il a été évoqué au début de ce devoir, l'Europe semble être un espace d'intense circulation des idées d'extrême droite. D'abord, évoquer cette idée consiste, avec Mossuz-Lavau, à affirmer que le clivage gauche-droite existe toujours (de clivage gauche-droite, 2020). En effet, l'autrice remet en cause l'idée que le clivage gauche-droite aurait perdu de sa pertinence théoristique en raison des mutations politiques. Elle revient sur cet "effet du nouveau" et affirme que le

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : Droit public et sciences politiques

N° Anonymat : N250NAT1051033 Nombre de pages : 16

clivage gauche-droite, même s'il est moins opératoire pour qualifier l'offre politique, reste particulièrement pertinent pour étudier la demande politique.

L'Europe est un espace au sein duquel circule des idées d'extrême droite. C'est ce que montre Leconte en 2019, lorsqu'elle publie La carrière militante du grand remplacement. L'autrice étudie la circulation de l'idée de "grand remplacement" au sein des réseaux militants de la droite identitaire allemande et notamment de l'Afd (Alternative für Deutschland). La notion de grand remplacement a été forgée par un écrivain français, Renaud Camus qui écrit un roman autour de cette notion. Pour l'écrivain cette notion renvoie à l'idée d'un envahissement par des étrangers au mépris des résidents nationaux. Pour circuler en Allemagne, le livre de Renaud Camus est traduit et le titre de l'ouvrage est modifié pour ajouter une dimension d'invitation à l'action. En plus de cela, la couverture choisie est une photo de mobilisations de groupes militants d'extrême droite allemande reconnaissables à partir des couleurs de leurs drapeaux. Autrement dit, l'Afd partage d'un processus de sélection et de marquage de l'idée formulée par Renaud Camus. Ainsi, l'autrice montre qu'entre le roman d'un écrivain identitaire français et l'utilisation de celui-ci par les groupes d'extrême-droite allemands, la notion de "grand remplacement" semble autre chose qu'une invitation au passage à l'action. La modification du titre et de la couverture montre comment les réseaux identitaires se sont appropriés une notion notamment dans le but, comme le dit l'autrice, de se démarquer d'autres groupes militants et de s'imposer comme le groupe

identitaire radical en Allemagne.

Alors, l'Europe est un espace de production et de circulation des idées d'extrême droite.

En définitive, étudier la production et la circulation des idées politiques en Europe invite à discuter de la production et de la circulation de l'idée d'Europe. L'Europe est une idée politique au sens où elle vise à légitimer le pouvoir. Les acteurs de l'Europe font passer cette légitimation par plusieurs registres : juridique, économique et technocratique. Les acteurs de l'Europe parviennent dans une certaine mesure à faire de l'Europe une forme d'idéologie dominante qui repose sur les forces de l'évidence et de la compétence. D'autre part, l'Europe peut aussi être considérée comme un espace comme un autre de production et de circulation des idées politiques.

Alors, si l'a été question de développer des exemples d'idées politiques produites et / ou qui circulent au sein de l'espace européen comme un certain référentiel néolibéral, les mutations idéologiques des partis socialistes européens et les idées d'extrême droite.

Histoire et Géographie du Monde Contemporain

La copie 890 a obtenu la note de 19/20.

Appréciation harmonisée du binôme de correctrices : « Une excellente copie. Les termes du sujet sont bien définis, appuyé à des références théoriques convaincantes. La conclusion est une vraie conclusion qui répond véritablement à la problématique. L'ouverture est particulièrement historienne et prête attention aux jeux d'échelle. La copie explicite une dimension centrale du sujet : le fait que les pratiques corporelles ne sont pas en elles-mêmes émancipatrices ou aliénantes, mais elles sont ce qu'en font les contextes normatifs. L'écriture est limpide, synthétique et précise à la fois. Copie qui explicite très bien ce que sont les régimes d'intimité sans le dire. »

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Histoire-Géo - Monde contemporain
N° Anonymat : N250NAT1050890 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 103 36 93 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans le film Annie Colère, inspiré de la thèse de Lucile Ruault sur les MLAC (Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception), on suit le personnage principal, incarné par Laure Calamy, dans ce qui semble être un processus d'émancipation. Tout d'abord, elle est confrontée à la mort brutale de son amie et voisine des suites d'un avortement clandestin. En découvrant le MLAC, elle va peu à peu s'engager dans la lutte pour la légalisation de l'avortement, que les MLAC pratiquent "par le fait" (c'est à dire en réalisant les avortements alors interdits). Il semble juste de parler d'émancipation, puisque ce personnage va progressivement remettre en cause sa relation avec son mari qui ne la soutient pas, avoir la possibilité d'avorter en sécurité et surtout entourée de femmes qui deviennent ses amies, et qu'elle va finalement prendre part elle-même à des avortements. Cette trajectoire d'émancipation apparaît donc à la fois profondément collective, en même temps que réelle dans l'intimité de son corps, et par son corps. En ce sens, le mouvement des MLAC apparaît comme emblématique de ce que l'on peut appeler l'émancipation des corps.

L'émancipation est un processus dynamique de libération vis-à-vis des dominations et des oppressions, de l'ère des contraintes qui sont le produit de rapports sociaux inégalitaires. L'émancipation des corps, plus particulièrement, renvoie donc à un processus de l'ère des contraintes, des injonctions et des violences qui pèsent sur les corps. Ces derniers sont toujours le support de pratiques variées,

sont socialement construits et les normes qui pèsent sur eux sont toujours socialement et historiquement situées. Comme le rappelle Stéphanie Chapuis-Despres dans un article de 2016 paru dans la revue *Corps*, l'historicisation du corps doit beaucoup à l'histoire des femmes et du genre, les historiennes comme Michèle Perot ayant été pionnières dans le fait de souligner que "le corps a une histoire". Et du point de vue de l'histoire des femmes, elle est beaucoup celle de la domination de leur corps, tant la domination masculine passe d'abord et avant tout par les corps. Elle est aussi celle de leur émancipation, conçue comme un processus dynamique, avec des forces contraires, et qui n'est jamais univoque. Par ailleurs, les corps des femmes ne sont pas les seuls à connaître l'expression et donc de possibles voies d'émancipation : tous les rapports sociaux de domination, de race, de classe, d'âge, peuvent aussi trouver des expressions corporelles et être l'objet de renversement ou de résistances.

Dans les années 1880, la III^e République est installée et mène des politiques libérales qui peuvent avoir des conséquences sur les possibilités d'émancipation des individus, par exemple en autorisant le divorce pour faute en 1884 ou en rendant l'instruction publique et laïque obligatoire pour les filles et les garçons avec les lois Ferry. Pourtant, c'est aussi une période où les corps, notamment féminins sont fortement encadrés par la loi et par des normes sociales très rigides, et où l'État mène une politique de colonisation accrue, se traduisant par des violences, des contraintes et des formes d'exploitation des corps des colonisés.es.

Dans les années 1970, les processus de décolonisation sont achevés (l'Algérie est indépendante en 1962, le Sénégal en 1960...), la "révolution sexuelle" portée dans le village de mai 1968 semble se traduire progressivement dans les lois avec l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école, la libéralisation de la contraception en 1967 et de l'avortement en 1975... Cependant, le récit ne saurait

effacer les luttes collectives à l'origine de ces évolutions, les oppositions auxquelles elles ont dû faire face, et enfin les modes de réagencement de la domination sur les corps en dépit de ces processus d'émancipation.

Des lors, comment les groupes minorisés ont-ils pris part à des processus d'émancipation des corps ou par les corps et à quelles formes de répression ont-ils fait face ? Peut-on parler d'un mouvement général d'émancipation des corps entre les années 1880 et les années 1970 ?

Des années 1880 à 1914, l'émancipation collective des corps paraît inconcevable tant les corps sont l'objet de contrôle par les lois et les normes sociales, même si des formes de résistance se dessinent (I). Entre 1914 et 1945, les mouvements d'émancipation des corps semblent systématiquement accompagnés de leur corollaire répressif (II). Mais à partir des années 1950 et jusqu'aux années 1970, le corps devient à la fois symbole et support des luttes d'émancipation (III).

* * *

Dans les premières décennies de la III^e République, l'émancipation des corps paraît impossible tant les corps sont encadrés par la loi (1) et par des normes sociales opprassantes (2). Pourtant certaines formes de résistances et des relâches d'émancipation des corps se font jour (3).

L'émancipation des corps semble impossible tant la loi encadre les corps des groupes minorisés. Les femmes, depuis 1804 et l'édition du Code civil sous Napoléon, sont considérées comme la propriété de leur mari, et cette domination s'exerce fondamentalement sur les corps, notamment au travers de la notion de devoir conjugal qui impose aux femmes d'accepter d'avoir des rapports sexuels avec leur mari, ou au travers des violences conjugales que peuvent subir les femmes dans le cadre du mariage. Victoria Vanneau, dans son ouvrage La paix des ménages, évoque un droit coutumier de correction, qui serait une traduction dans les mœurs de l'obligation d'obéissance que l'épouse doit à son mari. De la même manière, le code civil excuse le meurtre de l'épouse par

le mari en cas de flagrant délit d'adultère au domicile conjugal. En ce sens, la loi organise et légitime la domination masculine sur les femmes et en particulier sur leur corps, par le biais du mariage. La loi régit également les possibilités pour les femmes d'exposer leur corps en public. Lise Ramin a par exemple étudié les pénalités pour outrage à la pudeur entre 1870 et 1914, et remarque que les femmes sont condamnées pour des dénudements minimes, là où les hommes sont condamnés généralement pour exhibitionnisme de leur sexe en érection, souvent devant des enfants. À titre d'exemple, Léa Lanjallée est condamnée en 1884 pour avoir dévoilé ses jambes en descendant à bicyclette. L'ordonnance de 1810 quant à elle, interdit plus généralement le "transtissage", c'est à dire le port de pantalon pour les femmes. Pour les colonisés également, la violence coloniale passe par un contrôle serré des corps. Le code de l'indigénat, qui fait des colonisés des nationaux français mais non citoyen, nient constituer le sous-basement juridique de cette domination. Isabelle Rerle, qui a étudié l'évolution des pratiques vestimentaires des Kanaks et leurs liens avec la colonisation, montre que les colons ont forcé les kanaks à se couvrir, jugeant leur nudité outrageante.

Si l'émancipation des corps paraît impossible à cette période, c'est aussi que le poids des tabous et des normes sociales est très fort, notamment pour les jeunes filles. En effet, l'ignorance des jeunes filles, en particulier celles de la bourgeoisie, vis-à-vis des choses du corps et en particulier de la sexualité, est savamment entretenue. Fabienne Carta Rosaz, dans son Histoire du flirt, relève sur la période un double standard. Là où l'initiation sexuelle présumptive des garçons est encouragée, les filles sont soumises au "modèle de l'âme blanche" qui doit arriver au mariage vierge et dans l'ignorance de ce qui va lui arriver. Aïcha Lembada, dans son livre sur La nuit de nos, documente les conséquences de cette ignorance des jeunes filles au moment de la nuit de nos, qui devient souvent un épisode traumatique. L'emprisonnement des femmes dans le mariage se double donc d'un emprisonnement dans l'ignorance du fonctionnement de leur propre corps et de la sexualité qui condamne les possibilités de choisir. Simone de Beauvoir, dans ses Mémoires

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Histoire-Géo - Monde contemporain
N° Anonymat : N250NAT1050890 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 10.3 36.93 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

d'une jeune fille rangée (1958) raconte comment cette ignorance était entretenu activement par ses parents, mais aussi comment il lui arrivait de contourner les interdictions parentales pour aller lire des livres qui lui étaient défendus dans la bibliothèque.

Cela invite à considérer les formes possibles d'émancipation des corps dans un moment où l'étau des contraintes est particulièrement serré. Tout d'abord, il s'agit de souligner que tous les individus et les groupes n'ont pas les mêmes conceptions de ce que doit être l'émancipation, et n'use pas des mêmes moyens pour y parvenir. Les années 1890 et 1900 sont un moment d'essor pour le mouvement féministe, qui se concentre principalement sur l'obtention des droits civils, qui ne concernent pas directement les corps (bien qu'ils aient des conséquences sur ces derniers). La lutte pour l'obtention du divorce par consentement mutuel s'inscrit dans ces processus d'émancipation (invis-à-vis de la domination masculine) qui ont des conséquences sur les corps mais qui ne les prennent ni pour support ni pour objet. Les féministes de la belle époque, qui s'appuient beaucoup sur la maternité "fonction sociale" pour supporter leurs revendications de droits civils, ne s'occupent pas de la question de la libre maternité. Ce sujet n'a été porté plutôt par des militantes néo-malthusiennes, proches des milieux anarchistes, rejoint par

quelques féministes radicales comme Madeleine Pelletier ou Nelly Arousel. Les militants prônent la "grève des ventres" pour émanciper à la fois les femmes et la classe ouvrière d'un point de vue individuel (avoir moins de boules à mourir) et collectif (diminuer le nombre de travailleurs et donc faire basculer le rapport de force entre ouvriers et patrons). Ces positions restent cependant très marginales et les avortements continuent de se faire clandestinement, les méthodes de contraception masculines et féminines qui se développent avec l'essor de l'industrie du caoutchouc et de l'industrie pharmaceutique restent peu diffusées et peu efficaces (Pauline Mortas, 2023), et les femmes restent les seules responsables des grossesses qu'elles ne peuvent pas empêcher. En cela, les discours prônant l'émanipation des corps féminins, notamment vis-à-vis des grossesses, existent pendant la période mais ne sont pas vraiment traduit d'effets.

Ainsi, dans cette première période, l'émanipation des corps paraît un horizon lointain, supporté par certains et certaines mais de manière assez minoritaire, et même les mouvements sociaux qui prônent l'émanipation des groupes dominés ne portent pas de revendications explicitement corporelles. Cependant, quelques mouvements amorcés pendant cette période, comme les tout débuts des autorisations pour les femmes de pratiquer certains sports, se déplacent davantage à la période suivante. La guerre qui est déclarée en 1914 est un moment de mise au pas des corps (les hommes à la guerre, les femmes au travail) mais laisse des espaces possibles d'émanipation des corps.



La période qui va de la Première à la Seconde Guerre mondiale est marquée par des incessants aller et retour entre dynamiques d'émanipation des corps et volonté, notamment étatique, mais plus

généralement conservatrice, de contenir ces mouvements. La Première Guerre mondiale a des effets paradoxaux sur l'émancipation des corps : tout en les empêchant à de fortes contraintes, elle permet certaines formes d'émancipation des corps féminins en rebatissant temporairement les cartes de l'organisation de la société (1). L'entre-deux-guerres, et notamment les "Années folles" apparaissent comme un moment propice à certaines formes d'émancipation des corps féminins, mais toujours sujettes à la réaction (2). Enfin, cette dynamique réactionnaire trouve son apogée avec le régime de Pétain, dont la substance même est opposée à toute forme d'émancipation des corps (3).

La Première Guerre mondiale a des effets paradoxaux sur l'émancipation des corps. D'une part, elle est un moment de soumission brutale des corps masculins (et notamment colonisés) au service de l'État. Toute forme de désertion est sévèrement réprimée, et l'idée même de s'émanciper de la domination étatique qui expose les corps à de si hauts degrés de violence est assez peu présente. Les voix internationalistes qui s'opposent à la guerre avant 1914 sont silencieuses dans le mouvement général d'"union sacrée", et ceux qui entrent le front sont dénigrés, dévalorisés sur le plan de la masculinité (ils sont appelés les "épilés" par opposition aux "poilus"). En ce sens, la guerre apparaît comme l'inverse même de l'émancipation des corps : une machine à produire la soumission des corps, qui les expose à la violence extrême et à la mort. La Première Guerre mondiale fait 1,4 millions de morts et plus de 4 millions de blessés, sans compter les traumatismes, ce qui montre bien aussi la vraie division entre corps et esprit. Pour autant, la Première Guerre mondiale, en réorganisant la société à l'arrière sans les hommes, autorise certaines formes d'émancipation. Tout d'abord, c'est l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et notamment dans les usines qui va remettre en cause l'interdiction du pantalon pour les femmes, ou à tout le moins le pantalon vêtement "rationnel" que les féministes réclamaient depuis le congrès de 1900. Comme le souligne Séraphine Brücker dans son article "l'offre du travailleur" paru en 2021 dans la revue Travailler, cela constitue un changement majeur dans la reconnaissance du travail des femmes et de leur droit à une protection au travail. Cette émancipation du vêtement féminin s'inscrit toutefois dans la continuité des

uitiques que les féministes et certains médecins attribuaient au corset et plus généralement aux vêtements féminins peu pratiques voire dangereux. En accélérant l'entrée des femmes sur le marché du travail, la Première guerre mondiale a accentué cette dynamique. Par ailleurs, la Première guerre mondiale donne aussi l'occasion à certaines femmes de faire de premières expériences homosexuelles en l'absence des hommes (comme le raconte Gineïlle Haret dans son journal) ou de se faire remarquer pour leurs compétences sportives (comme Violette Morris qui transpose ses compétences de pilote à la conduite des ambulances).

Cependant, dès la guerre terminée, l'imperatif nataliste reprend le dessus, ce qui incarne les dynamiques contradictoires en termes d'émancipation des corps qui caractérisent l'entre-deux-guerres. En 1920 est votée la loi qui criminalise la propagande anticonceptielle, et en 1923 l'avortement est conditionnalisé pour permettre davantage de condamnations. En cela les corps, notamment ceux des femmes, sont toujours soumis aux aléas des nécessités politiques. Leur émancipation était tolérable (bien que très limitée) parce que cadée par l'effort de guerre. Mais une fois la guerre finie, les femmes sont ramenées de rehausser le foyer et de暮rir la natalité du pays. Les "Années folles" ont pu constituer un moment d'émancipation, mais pour certaines seulement ; les plus urbaines et les plus privilégiées. Les discours concernant l'émancipation des corps féminins par le sport sont justement contraints de ne pas trop envisager l'émancipation des femmes.

Le sport féminin tel qu'il est défendu par Alice Guillier dans les années 1920 est un sport patologique, qui ne remet pas en question la fonction maternelle des femmes et qui n'a pas pour vocation d'inverser les genres. Cet argumentaire se retrouve également chez l'avocate de Violette Morris, lorsque la sportive interagit un procès en 1926 à la fédération française des sports féminins qui l'a suspendue au nom du fait qu'elle portait le pantalon. Ce "procès en utilisation" (catherine Lormeau, 2004) qui lui est fait témoigne bien des résistances qui sont opposées à l'émancipation corporelle des femmes, et des formes individuelles que peut prendre la volonté d'émancipation. Violette Morris ne veut pas porter le pantalon au nom des droits des femmes, mais parce qu'elle ne supporte pas qui on l'empêche de pratiquer ses sports et ce dans les tenues qui conviennent. Par ailleurs, le

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Histoire-Géo - Monde contemporain
N° Anonymat : N250NAT1050890 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 103 3693 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

développement d'une mode androgynie dans les années 1920 suscitent des réactions conservatrices anxieuses, comme le note Christine Bard dans son ouvrage Les garçonne, mode et fantasmes des années folles (2010).

Ces réactions conservatrices trouvent leur apogée dans le régime de Vichy, qui fait de la condamnation de l'émanipation des corps la colonne vertébrale de sa politique de Révolution nationale. En effet, les garçonne, l'inversion des genres, plus généralement toutes les évolutions des mœurs de l'entre-deux-guerres sont accusées d'avoir favorisé la défaite de la France en la féminisant. La politique moralisatrice de Vichy va donc fortement se traduire sur les corps et condamner leur émanipation. Les politiques de la sexualité répriment l'auverement (qui est constitué en "crime contre la sûreté de l'État" en 1942), l'homosexualité, l'adultére (conçu alors non comme un crime privé mais comme un crime public, venant distabiliser les structures familiales). Surtout, le régime de Vichy participe activement à la politique d'extermination des Juifs et des Juives menée par l'Allemagne nazie, et condamne les perspectives d'émanipation des corps par des politiques d'assignation raciale (le statut des Juifs) qui se traduisent finalement par la déportation et par la mise à mort. En ce sens, l'essence même du régime est la condamnation des perspectives émanipatrices par le contrôle des corps et l'invasion des intimités.

Ainsi, la période allant de 1914 à 1945 permet déjà de percevoir nuancer l'idée d'un mouvement historique générale d'émancipation des corps, pour rappeler que les formes d'émancipation qui existent (notamment celles des corps féminins) ne concernent pas toutes les femmes de la même manière et surtout sont tributaires de contextes politiques qui les dépassent. Par ailleurs, il ne faudrait pas essentieliser la période de l'entre-deux-guerres de cette manière-là, tant il existe des continuités avec la période qui précède et celle qui suit, notamment du point de vue du reflux de l'émancipation des corps féminins et colonisés.

* * *

Les années 1950, 1960 et 1970 constituent un moment d'importants bouleversements du point de vue de l'histoire de l'émancipation des corps. Les corps sont progressivement politisés comme symbole et supports des luttes d'émancipation, avec les mouvements décoloniaux (1) et ce qui est appelé la "révolution sexuelle" (2). Cependant, ces formes d'émancipation des corps ne sont pas univoques et peuvent être réprimées, encadrées par la loi, ou donner lieu à de nouvelles injonctions corporelles. (3)

Les luttes décoloniales s'accentuent au sortir de la Seconde Guerre mondiale pour s'appuyer notamment sur des pratiques corporelles comme le sport ou les pratiques vestimentaires. Evelyne Combeau Mani, dans un article de 2005 intitulé "Sport in the French Colonies (1830-1962). A Case Study" explique que le sport, qui avait été implanté dans les colonies par les colonisateurs à des fins de pacification et de moralisation au début du siècle, a finalement été approprié par les colonisés comme un moyen d'émancipation. Elle prend pour exemple le rugby à Madagascar, qui était un sport anglais joué principalement par l'élite malgache, et qui se répand dans les années 1950 et 1960 dans

les classes populaires de Tamanarive. Le rugby, inventé en Occidentale, est réapproprié jusqu'à devenir un symbole du nationalisme malgache. Cela montre bien la fluidité des assignations et des récupérations, et la pluralité des dynamiques d'émancipation, qui peuvent aussi passer par les corps et leur mise en visibilité. En 1958, à la veille de la coupe du monde de Dréde, des joueurs algériens de l'équipe de France quittent le pays en secret et rejoignent les rangs du FLN où ils fondent la première équipe nationale. Le sport apparaît comme l'un des nombreux vecteurs de la lutte contre la colonisation française, mais les pratiques vestimentaires aussi. Isabelle Herlé relève que dans les années 1970, les indépendantistes kanaks, notamment les femmes, revêtent la "robe mission" qui avait été imposée par les missionnaires occidentaux au début de la colonisation pour contraindre les femmes kanaks à se couvrir. Cependant, ces femmes se réapproprient ce vêtement comme un signe d'indépendance, que les autorités françaises tentent d'interdire. Le corps devient alors le support visible d'une volonté d'émancipation plus globale, sociale, politique, économique.

Les divers mouvements sociaux qui s'engagent de la question sexuelle à partir des années 1950 réclament plus directement une émancipation des corps. La principale question devient progressivement celle du contrôle des grossesses et de la capacité des femmes à décider pour elle-même ce qu'elles veulent faire de leur corps. Pour autant, les premières pierres de ce mouvement ne sont formulées pas du tout les choses ainsi. Marie-Andrée Lagrave Weill Hallez, gynécologue, fonde l'association maternité heureuse en 1956. L'objectif n'est pas de réclamer l'émancipation totale des corps féminins, mais bien de prôner le vote que les femmes déjà mariées puissent réguler leur fécondité après avoir eu des enfants. L'association est renommée Mouvement Français pour le planning familial en 1963 et s'oriente plus radicalement vers l'éducation sexuelle, les permanences d'information, et la revendication de la légalisation de la contraception et de l'avortement. La pilule est finalement autorisée par la loi Neuwirth en 1967. Mais la question de l'avortement est relancée alors que la loi Neuwirth ne diminue pas le nombre d'avortements clandestins et que le Mouvement de libération des

femmes s'en emparent au début des années 1970, avec le manifeste des 343, paru en 1971 dans *le Nouvel Observateur*, manifeste dans lequel 343 femmes affirment et revendiquent avoir accouru à l'avortement. cela peut être considéré comme un moment d'émancipation collective des corps, pendant lequel le poids du silence et des tabous est partiellement levé. Les années 1970 sont aussi un moment d'ébullition des mouvements homosexuels, qui font de la visibilité des corps et de leurs pratiques sexuelles un sujet révolutionnaire : le PhAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire) est créé en 1972 et l'un de ses proclamations signe un manifeste intitulé "notre sexe du cul est révolutionnaire". L'homosexualité est finalement dériminalisé en 1982, tandis que l'interruption volontaire de grossesse est rendue légale et encadrée par l'Etat par la loi Veil de 1975.

Lependant, est-ce à dire que l'émancipation des corps est abouti ? Il s'agit plutôt de souligner aussi les formes de répression de ces volontés d'émancipation des corps, et les injonctions contradictoires qu'elles comportent. Tout d'abord, l'émancipation des uns n'est pas forcément celle des autres. En effet, pendant que les féministes métropolitaines luttent pour le droit à la contraception et se la voyaient refusée par l'Etat, des femmes des anciennes colonies devenues départements en 1946 se la voyaient imposée. C'est ce que documente Myriam Paris dans son article "la racialisation d'une politique publique" à propos de la Réunion. Elle montre notamment que plus de 10 000 femmes ont été exposées à des contraceptions hormonales aux lourds effets secondaires, nommée dans un cadre paternaliste et pour faire face à la "supématie des sous-développées", une angoisse qui avait cours parmi les responsables politiques dans les années 1960. Du point de vue de la pilule elle-même, en métropole, ces effets "émancipateurs" sur les corps des femmes sont contrastés. C'est ce que montre Cécile Thomé dans son livre Des corps disponibles : comment la contraception façonne la sexualité hétérosexuelle (2024). La pilule a en effet été un moyen de rendre les corps des femmes toujours disponibles au désir des hommes, tout en faisant peser la responsabilité de la contraception exclusivement sur leurs épaules. Les féministes des années 1970 dénoncent à ce propos un "feminisme de la libération sexuelle". Des voix minoritaires s'élèvent pour affirmer

Epreuve - Matière : 103 3693 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

qu'il n'y a pas d'émancipation possible des corps des femmes au sein de l'hétérosexualité (Monique Wittig Le corps lesbien). Plus généralement, cela montre comment toute forme d'émancipation des corps peut être réintégrée, réinterprétée au sein des systèmes de domination. Léaile Ruault, dans son livre Le Speculum, la cervelle et le miroir (2023) a bien montré comment le discours sur la libéralisation et l'élargissement de l'avortement comme forme suprême d'émancipation des corps des femmes était erroné, et à quel point la loi de 1975 avait aussi contribué à un retour à l'ordre et à une médicalisation accrue des corps des femmes. Cette médicalisation était cependant toujours contestée par certaines militantes des MLAC qui ont perduré dans les années 1980, notamment pour combler les manques de la loi loi. Le mouvement a toutefois bien fini par s'essouffler.

*

*

*

Av terme de sa discussion, il apparaît que l'on ne peut pas parler d'un mouvement d'émancipation des corps amorphes entre 1890 et les années 1970. Certes, de grands changements se sont produits et les corps ont été politisés, mais non le devant de la scène là où le silence et les tabous semblaient régner au début de la période. Cependant, les dynamiques d'émancipation se font toujours contre

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : Histoire-Géo - Monde contemporain

N° Anonymat : N250NAT1050890 Nombre de pages : 16

des systèmes de domination qui ont des forces d'inertie, et ce qui est acquis par la lutte peut toujours aussi être retiré. L'émancipation des corps s'inscrit dans des dynamiques collectives, et si elle peut être réalisée par la loi, la loi reste susceptible de changer, ce qui rappelle la sentence de Simone Veil en matière de droit des femmes, qui soulignait la nécessité de rester vigilantes à toute atteinte à des droits qui restent fragiles. De même, les nouvelles normes corporelles présentées comme des émancipations doivent toujours être remises en question, puisque ce qui est qualifié d'émancipateur dans un espace ou un temps donné peut être imposé ailleurs ou à un autre moment, et inversement.

De là, on comprend la nécessité d'historiser les trajets d'émancipation individuelle et collective, et de donner aux corps toute l'attention qu'ils méritent d'un point de vue historique.

La copie 962 a obtenu la note de 18/20.

Appréciation harmonisée du binôme de correctrices : « Une très bonne copie, avec de nombreuses références bien mobilisées, qui nourrissent une argumentation fine.»

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : Histoire-Géo - Monde contemporain
N° Anonymat : N250NAT1050962 Nombre de pages : 16

Epreuve - Matière : 103 - 3693 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Sujet : L'émancipation des corps des années 1880 aux années 1970
(France et territoires coloniaux et post-coloniaux)

« L'intime est politique », affirmation de nombreux mouvements féministes depuis les années 1970. Par ce slogan, a priori paradoxal puisque l'intime correspondrait à la sphère privée et la politique à la sphère publique, les féministes entendent émanciper les femmes de différentes contraintes patriarcales. Cette revendication d'émancipation féminine passerait alors notamment par la réappropriation des corps féminins, de leurs représentations et de leurs pratiques. Cependant, ce mouvement prônant une émancipation de certaines normes jugées aliénantes recompose alors les normes corporelles en vigueur, réhabilitant par exemple des impératifs liés à l'épanouissement sexuel. Ainsi, la question de l'émancipation des corps ne semble pas évidente, uniforme ou linéaire, nécessitant donc un traitement historique afin de mieux appréhender l'ambivalence des mécanismes à l'œuvre.

La notion d'émancipation peut se définir comme une libération de différentes formes de contraintes, matérielles ou immatérielles. En effet, l'émancipation s'oppose aux concepts de domination ou d'aliénation. Dans le cas de l'émancipation des corps, il s'agit alors de se demander sur qui pèsent ces contraintes et par qui elles sont exercées. La

problématique des acteurs de la domination et de son inégalité d'imposition appelle à mobiliser une approche intersectionnelle telle que proposée par la juriste Kimberlé Crenshaw en 1989 dans son article « Demarginalizing the intersection of race and sex ».
Cette dernière suggère en effet que les individus se trouvent à une intersection multiple de rapports de domination, en prenant l'exemple des femmes afro-américaines victimes de violences conjugales. Cela implique ~~entre~~ des inégalités entre différents groupes sociaux qu'il s'agira donc de traiter ici (on peut penser aux rapports de classes sociales, de genre, de race...). Par ailleurs, il semble central de s'interroger sur les acteurs de cette émancipation, pouvant émaner de la société civile et des mouvements sociaux tels que les revendications féministes évoquées précédemment, mais également de l'action de l'Etat central qui légifère et contrôle plus ou moins les corps de ses administrés au cours de la période étudiée.

Les années 1890 sont en effet marquées par le souvenir de la ^{militaire} défaite trente contre la Prusse, entraînant des inquiétudes quant à la vigueur des corps nationaux, masculins (pour le combat) et féminins (pour la maternité). Les années 1970 sont quant à elles rythmées par de multiples revendications sociales, notamment suite à Mai 68, * poussant l'Etat à diminuer son emprise sur certains corps * et aux processus de décolonisation.

Ainsi, étudier les "corps" nous permet de nous intéresser à une multitude de rapports sociaux et des normes qui les laissent transparaître. Dans leur article « Lire les corps » (Genêses, 2021), les historiens Bourguignon, Fabre et Granger proposent d'ailleurs de réaliser une histoire des corps mais aussi "par" corps (en écho à l'histoire "par" les objets), c'est-à-dire de prêter attention aux manières dont les corps sont les supports et les réflects de processus de socialisation historiquement situés. Nous pouvons alors étudier une multitude de pratiques corporelles,

que ce soit l'évolution des apparences, des pratiques sexuelles et conjugales, des pratiques sportives et vestimentaires ou encore des corps au travail et dans les transports. Par ailleurs, les corps sont soumis à des violences et des contraintes physiques particulières, dont l'étude sous le prisme de l'émancipation nous invite à être attentifs. Nous pourrons notamment souligner certaines marge de manœuvre ainsi que l'agency des individus aux différentes périodes de notre analyse. Analyser les corps nous permet finalement d'observer les recompositions des frontières entre l'intime et le politique, tel que souhaité par les historiennes Claire-Lise Graillat, Gimenez et Kochefont dans leur article «Le genre des matérialités intimes aux régimes d'intimité» (Genre et Histoire, 2021). Cette notion de «régimes d'intimité» nous sera utile pour remarquer les recompositions des mœurs corporelles dans différents régimes plus ou moins émanipateurs, et à géométrie variable selon les caractéristiques des individus.

Dès lors, nous chercherons à montrer que nous assistons, sur la période des années 1880 aux années 1970 en France et dans les territoires coloniaux et post-coloniaux, à une émancipation de certains corps au détriment d'autres, et à une recomposition des mœurs corporelles.

Des années 1880 au début de la Première Guerre mondiale, les historiennes précédemment citées identifient l'émergence de nouveaux régimes d'intimité⁷ qui semblent indiquer un début d'émancipation de certaines contraintes, pour certains corps (I). Cependant, la période allant de 1914 à 1945, marquée par les deux conflits mondiaux, constitue une forme de retour en arrière et d'accentuation des contraintes sur la majorité des corps, malgré des revendications d'émancipation (II). Enfin, la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970 ouvre un moment de «libération» des corps vis-à-vis de l'emprise de l'Etat mais aussi de rapports sociaux pluriels de domination, qui se recomposent et continuent de peser sur les corps des minorités (III).

*

* *

Tout d'abord, les années 1880 jusqu'à l'entrée dans le premier conflit mondial sont le théâtre de nombreux bouleversements des pratiques corporelles, faisant penser à de «nouveaux régimes d'intimité» plus émanipateurs pour certains groupes de la population privilégiés (I). Nous pourrons notamment étudier les conséquences socialement

de la révolution

défenseurs de la seconde révolution industrielle, et l'médicale sur les corps (A). L'Etat s'impose alors comme un acteur central qui légitime à la fois pour émanciper certains corps de contraintes mais aussi, de manière discriminante, qui en vive de nouvelles (B). Enfin, certains mouvements sociaux émergent pour revendiquer une émancipation des corps dans l'intimité conjugale, sexuelle et générale (C).

En premier lieu, les années 1880 en France et dans ses territoires coloniaux constituent l'entrée dans une nouvelle modernité⁷ incarnée notamment par la révolution industrielle et des pratiques médicales, produisant des effets ambivalents sur les corps (A). Dans un sens, la révolution industrielle conduit à émanciper les corps de certaines contraintes matérielles. On peut par exemple penser au développement des transports et des grands magasins. Concernant les transports, le plan Freycinet de 1878 permet de doubler le nombre de kilomètres de chemins de fer en métropole, passant de 24 000 à 42 000 km en quelques années. Les corps semblent ainsi émancipés de contraintes liées à la mobilité, puisqu'ils peuvent se déplacer plus facilement. Par ailleurs, les grands magasins tels que décrits par Emile Zola dans son *Le Libre ouvrage* de 1893 Au bonheur des dames permettent d'émanciper certains individus de contraintes vestimentaires, bien que le budget destiné à l'habillement demeure inférieur à 10% de leur revenu pour les milieux populaires. Des classes sociales les moins favorisées semblent ainsi moins bénéficier de cette émancipation, voire en subissent de nouvelles contraintes puisque les corps ouvriers étudiés par Thierry Piffon sont particulièrement usés par le travail en usine, entraînant de plus nombreux accidents et maladies. Par ailleurs, les travailleurs se voient imposer certains uniformes (Jérémie Brucker, « L'Etoffe du travailleur ») qui peuvent paraître moins émancipateurs pour certains groupes sociaux. En 1885, la Compagnie des chemins de fer recense ainsi 40 tenues différentes pour ses employés, mais refuse en 1890 de porter un uniforme pour femmes alors qu'elles représentent un tiers des effectifs. Ainsi, la révolution industrielle est également émancipatrice de contraintes matérielles telles que la mobilité ou l'habillement.

Elle s'accompagne par ailleurs d'une révolution dans les pratiques médicales. Les corps sont ainsi émancipés de certains troubles, puisqu'ils sont mieux connus et compris, mais cela accentue en retour des contraintes sur certains corps. Par exemple, Sylvie Arnaut-Vérot étudie dans sa thèse de 2007 la manière dont les médecins

Epreuve - Matière : 103 - 3693 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre forcée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

dépassent plus volontiers la pudore féminine au profit des avancées de la gynécologie. Elle cite notamment le Docteur Charpentier, qui, dans les années 1880, explique à ses étudiants qu'il faut forcer les femmes à se dévêtir entièrement alors qu'un drap était laissé sur leurs jambes. Le fait, les corps féminins semblent peu émanipés par cette évolution puisque davantage surveillés par le corps médical.

Le rôle de l'Etat paraît alors essentiel à traiter, également paradoxalement pendant cette période, entre émanipations et contraintes selon les groupes sociaux (B).

L'Etat légifie notamment pour protéger les corps des enfants et les corps plus faibles, permettant de les émaniper de contraintes physiques extérieures. Cependant, il produit également des textes plus contraignants pour d'autres corps de la population.

Les corps des enfants sont de plus en plus protégés par l'Etat dans les années 1880 jusqu'en 1914. Par exemple, la loi de 1889 introduit la déchéance paternelle pour mauvais traitement, allant à l'encontre du Code civil de 1804. Complétée par la loi de 1898 sur les enfants martyrs, elle permet ainsi d'émaniper en partie les enfants des violences parentales. Par ailleurs, les lois sur la scolarisation de 1881-1882 ou sur l'interdiction du travail des moins de 13 ans constituent d'autres formes d'émanipation, cette fois vis-à-vis du monde du travail. L'Etat légifie également pour protéger les travailleurs, par exemple en instaurant en 1892 les inspections du travail et en introduisant en 1898 la

loi sur les accidents du travail. Les travailleurs peuvent ainsi être émanipiés de certaines préoccupations et contraintes dans leur emploi.

Cependant, l'Etat procède à une action discriminante puisque certaines de ses actions viennent à l'encontre de l'émanipation d'autres groupes.

Par exemple, le code de l'Indigénat, appliqué avec différentes colonies entre 1881 et 1887, entérine la différence des populations colonisées devant la Loi - à leur détriment. Isabelle Merle étudie ainsi dans son article « De l'impudeur à la pudore » (Modus Praticus, 2021) comment les corps des colonisés en Indochine doivent être cachés par les robes des colons qui remplacent leurs habits traditionnels laissant voir davantage la nudité.

De même, l'Etat contraint certains corps jugés déviant tels que les corps vieillissants des classes populaires, tels que décrits par Mathilde Lassignaux-Néheut dans Vies d'Asile (2018). Les corps sont encadrés à horaires fixes, mis au travail et confinés dans un lieu d'où les sorties sont contrôlées. Ces deux exemples font comprendre que l'action de l'Etat n'est qu'inégalitairement émanipatrice, et se construit parfois à l'encontre de la liberté de certains.

Enfin, la société civile est porteuse de certaines normes émanipatrices durant cette fin du XIX^e siècle, qui ne s'appliquent cependant pas à tous les corps de façon similaire (C).

En effet, le modèle bourgeois de l'« oie blanche » en termes de sexualité et de conjugalité des jeunes filles est remis en cause par les mœurs populaires et par certains activistes. Anne-Marie Sotin décrit par exemple dans son ouvrage Chrysalides (1996) la pratique du maraîchirage en Vendée qui consiste en un rapprochement des corps masculins et féminins derrière un parapluie. Au-delà de ces pratiques populaires potentiellement émanipatrices du modèle dichotomique bourgeois de l'homme sexuel et de la femme ignorante, certaines voix s'élèvent pour réclamer l'émanipation du modèle hétérosexuel et conjugal de la sexualité. Par exemple, la doctorante Madeleine Peltier publie en 1911 son texte « L'émanipation sexuelle de la femme ». Elle fait

partie du mouvement relativement banquois du néo-malthusianisme aux côtés de Lyon Ruher, qui prône la maternité contrôlée grâce à la contraception, pour éviter de produire de la « chaire à canon », « chaire à travail » et de la « chaire à désir » selon les mots de Nelly Roussel en 1906 à Lille.

Par ailleurs, le développement de la sexologie tel qu'étudié par Sylvie Cheperon dans son ouvrage de 2008 ouvre l'horizon des possibles en termes de sexualité.* Cependant, de nombreux mouvements conservateurs s'opposent à cette émancipation qui risque de remettre en question la dichotomie du genre. Par exemple, le Docteur Martin parle en 1897 de « masturbation sportive » pour condamner l'usage de la bicyclette par les femmes (Anaës Bohuon, 2003, corps), s'opposant ici à des ouvrages plus permisifs comme la Bible des jeunes époux du Docteur Montalban (1886). Ainsi, les femmes sont loin d'être émancipées de l'ordre de genre sur cette période, comme l'illustre l'arrestation de Léa Lanjallé en 1896 pour avoir dénoué ses mollets en vélo (Lise Manin, 2021, clio.Femmes, genre et histoire). Les normes sexuelles, conjugales et génériques semblent ainsi résister aux tentatives d'émancipation.

Nous avons vu dans cette première partie que la période des années 1880 à 1914 est caractérisée par l'émergence de nouvelles normes corporelles, portées par la Révolution industrielle et médicale, par l'Etat ou par des mouvements sociaux, mais que ces derniers sont à géométrie variable et que certains groupes de la population sont toujours contraints dans leurs fatigues corporelles (ouvriers, colonisés, femmes...).

*

* *

De la Grande Guerre à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les corps de toutes la population subissent une hausse des contraintes étatiques, malgré certaines revendications d'émancipation (II). En effet, les corps des femmes et des hommes sont réquisitionnés lors des conflits militaires (A), ce qui réduit la portée des mouvements émancipateurs de l'entre-deux-guerres (B), tandis que les corps des minorités sont placés sous surveillance (C).

L'entrée de la France dans la Première Guerre mondiale signifie en premier lieu une forme de retour en arrière sur les marges de manœuvre identifiées précédemment (A).

Les corps masculins sont tout d'abord contraints par le conflit, tandis que les corps féminins sont contrôlés pour des raisons natalistes.

En 1914, 3,8 millions d'hommes sont appelés au front, et 500 000 soldats des colonies de l'AEF et de l'AOF. Par ailleurs, les lois sur la conscription obligatoire de 1905 (2 ans) et 1913 (3 ans) avaient amorcé cette réquisition étatique des corps masculins. Dans son article « l'uniforme militaire au ~~XX~~^{XXI} siècle : la fabrique du masculin » (2012), Odile Hayette remarque que cette disciplinisation des corps va à l'encontre d'une émancipation du modèle militaro-viril. De même, Jean-Yves Le Naour relève dans son ouvrage Misères et tourments de la chair dans la Grande Guerre l'opposition faite entre les "poilus" au front et les "épilis" à l'arrière, rendus équivalents aux femmes. Les corps masculins sont alors réquisitionnés, meurtris et usés par les deux conflits mondiaux, le premier étant un déficit de naissances estimé à 1 million d'enfants. Dès lors, les corps féminins sont à leur tour contraints par des politiques natalistes et familialistes de 1914 à 1945, à rebours d'une possible émancipation des rôles gérés et du modèle conjugal hétérosexuel. En 1920, la propagande anti-conceptielle est ainsi prohibée (touchant à la contraception). En 1923, l'avortement est correctionnalisé, faisant passer le taux d'acquittement de 76% à 19%. Sous le régime de Vichy, également inquiet de la dégénérescence de la race et attaché à « viriliser la nation », les avorteurs sont exclus du droit au sursis en 1941 et l'avortement qualifié de crime contre la sûreté de l'Etat en 1942. Ces politiques répressives pour empêcher l'émancipation des corps féminins se couplent de politiques initiatives telles que les allocations aux familles nombreuses ou, en 1926, l'instauration de la fête des mères (à l'origine pour les mères de familles nombreuses en 1940). Les corps masculins et féminins sont par ailleurs éloignés par les conflits, ce qui constitue une contrainte supplémentaire pour certains - comme l'illustre le flux de 4 millions de lettres par jour au Bureau Militaire étudié par Clémentine Vidal-Naquet (« *Dir les émotions* », 2018), mais parfois une occasion de s'émanciper. Cette émancipation peut advenir au sein du couple, où les rôles gérés sont bousculés (Yvonne Rétat écrit « je serai vaillante à son mari qui exprime ses peurs, forme d'inversement de la socialisation aux émotions selon Clémentine Vidal-Naquet », mais aussi en-dehors car la guerre donne l'occasion d'expérimenter des relations homosexuelles avec hommes au front comme avec femmes à l'arrière).

Epreuve - Matière : 103-3693 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Ainsi, la période produit des effets ambivalents en termes d'émancipation des corps. Malgré la hausse de l'emprise de l'Etat sur les corps masculins et féminins, certaines revendications d'émancipation corporelle émergent, notamment durant l'entre-deux-guerres (b)

En effet, les normes de genre qui pèsent sur les pratiques corporelles de 1914 à 1945 sont régulièrement remises en cause. Dans son ouvrage Une histoire politique du pantalon (2010), Christine Bard souligne notamment comment l'entrée féminine dans les usines pour remplacer les hommes partis au front a pu générer des sentiments de liberté, par exemple vis-à-vis des normes vestimentaires. Les dernières portent effectivement de plus en plus le pantalon, vêtement réservé aux hommes à l'époque comme en témoigne l'ordonnance de la Préfecture de Police de 1800 en vigueur qui proscrivit aux femmes le port du pantalon sans autorisation. Ainsi, malgré les efforts de l'Etat pour les renvoyer au foyer pendant l'entre-deux-guerres, les femmes revendiquent une émancipation corporelle de manière croissante. Dans son ouvrage Les garyennes (2021), Christine Bard analyse par exemple la réception critique du roman La garyenne de Victor Margueritte (1922) comme un indice de l'inquiétude de l'époque sur la remise en cause des normes de genre. Dans cet ouvrage, le personnage principal de Monique Lerbier s'émancipe en effet des codes de la sexualité dominante. Par ailleurs, certaines figures de l'époque deviennent des symboles d'émancipation féminine, notamment par le sport. En 1926, l'athlète Violette Morris défie par exemple la

Fédération nationale des sports et procède à une ablation de sa poitrine afin de mieux rentrer dans le cockpit des voitures de course qui elle conduit. Néanmoins, elle est ensuite exclue des compétitions, ce qui illustre la complexité de l'émancipation à l'époque. Une figure moins controversée est celle d'Alice Milliat, étudiée par Florence Garpenier (« Alice Milliat et le Sport féminin dans l'entre-deux-guerres », 2019), qui prend la tête de Fémina Sport en 1919 et organise quatre jeux mondiaux féminins entre 1926 et 1934, s'émancipant ainsi de l'exclusion des femmes des Jeux Olympiques par de Coubertin en 1896, tout en mobilisant un discours compatible avec les normes de genre. Elle argumente par exemple que le sport serait un moyen de renforcer les corps féminins pour la maternité. Ainsi, les tentatives d'émancipation des normes corporelles genrées de l'entre-deux-guerres sont plus ou moins acceptées. Cependant, des retours en arrière sont toujours possibles, par exemple lorsque Marie-Thérèse Eyquem prend la tête des sports féminins sous Vichy et interdit aux femmes le foot et la boxe.

En outre, l'adoption de codes vestimentaires à la gogonne tel que le smoking féminin de 1925 à 1926 étudié par Bruna Holdenbaum, où la pratique sportive sont des pratiques émancipatrices réservées à une infime élite sociale, qui par ailleurs expérimente des sexualités alternatives à Paris dans des salons tels que celui de Nathalie Clifford-Barney. Or, les corps minorisés continuent d'être placés sous surveillance et sont alors privés de cette émancipation (3).

Nous pouvons notamment penser aux corps des prostituées, des homosexuels et des prisonniers, contrôlés et privés d'une émancipation bourgeoise. Dans son ouvrage Les filles de noe (2010), Alain Corbin étudie le réglementarisme prostitutionnel en France à cette période. Les femmes prostituées, issues de milieux populaires, ont un corps pensé comme un objet permettant de « canaliser » la sexualité masculine. Elles sont alors placées sous contrôle renforcé de l'Etat, qui crée par exemple des cartes de suivi ou des « bordels pro phylactiques ».

contre la diffusion des maladies vénériennes. La liberté de leurs mouvements est ainsi entravée. Dans La prostitution coloniale (2003), Christelle Taraud souligne que les prostituées colonisées sont placées à l'intersection de dominations de classe, de genre et de race, rendant leurs conditions d'exercice du métier d'autant plus difficiles.

Si les prostituées voient leurs corps surveillés et à l'écart de l'émancipation portée par certains mouvements bourgeois, c'est également le cas des hommes homosexuels de classes populaires ou immigrés. Dans leurs travaux, Romain Jaouen et Régis Révenin observent ainsi que les populations homosexuelles sont contrôlées par les mêmes brigades policières que les prostituées et font l'objet d'une forte répression. En effet, ils constituent également une « inversion» du genre selon les médecins de l'époque. Sous Vichy, la majorité sexuelle est alors établie de manière discriminante, fixée à 13 ans pour les relations hétérosexuelles contre près du double pour les homosexuels. Dans son ouvrage Le Vice ou la vertu (2003), Cyril Olivier souligne l'ambivalence du régime de Vichy sur la question.

Enfin, les corps des prisonniers sont particulièrement contraints, loin des idéaux d'émancipation des mouvements évoqués. Dans son ouvrage Biribi (2009), Dominique Kpalifa décrit les bagnes coloniaux militaires, lieux de privation de liberté et de tout confort pour les corps jugés "indésirables" par l'Etat français. Dans Biribi: l'anté n'ait rien vu (1924), Albert Londres relate par exemple le "maguillage" de malades et de blessés qui étaient privés à s'affliger les détenus pour éviter les travaux forcés. De même, dans son étude des prisons de femmes et de forterraut pour son travail de thèse (À la peine, 2021), Elsa Gérard détaille comment les corps des femmes et des hommes détenus sont surveillés et entravés, interdits de s'apprêter comme l'illustre l'exemple de Marthe B en 1922, punie pour avoir bâillé ses cheveux et plissé sa jupe. Les corps minorisés et déviants sont donc bien privés de toute émancipation pendant cette période.

Les conflits mondiaux ont donc produit des effets ambivalents et inégalitaires sur les possibilités d'émancipation corporelle des individus. Si les corps féminins et masculins se voient fortement contraints pour différentes raisons pour la guerre, certaines marges de manœuvre sont revendiquées par une élite sociale notamment durant l'entre-deux-guerres, tandis que des groupes dominés subissent une privation de toute émancipation des contraintes étagées et sociales. * * *

La dernière période est souvent associée à une « libération » plus universelle des corps qu'il s'agit finalement de questionner (III). Si les corps enfermés subissent de moins en moins de contraintes corporelles entre 1945 et les années 1970, constituant une forme d'émancipation vis-à-vis de la puissance étatique (A) et que les mouvements sociaux revendiquent toujours plus de liberté concernant leurs pratiques corporelles (B), de faites contraintes persistent néanmoins sur les corps marginalisés (C).

Tout d'abord, la sortie de la Seconde Guerre mondiale permet à l'Etat de revenir sur certaines législations du régime de Vichy et d'émanciper de manière croissante les corps enfermés face à une baisse de la tolérance sociale (A).

Les prisons, les asiles et les maisons de retraite, lieux de contrôle de corps jugés déviants, sont notamment moins répressifs sur les corps. Concernant les asiles la société civile déplore de plus en plus l'usage de moyens de détention jugés violents sur les corps des malades. Par exemple, un Docteur rédige un rapport écrit dans les années 1950 en voyant la salle d'isolement de l'hôpital psychiatrique de Lannemezan, dépourvue de tout aménagement. Anatole Le Bras remarque également dans son ouvrage de 2024 Aliénés que les familles des patients sont progressivement accueillies dans le processus de guérison, manière supplémentaire d'émanciper les corps des malades de leur situation recluse. Le même phénomène est observé dans les maisons de retraite par Mathilde Rossigneur-Méhaut dans son ouvrage de 2023 Vieillesse irrégulières où elle constate que les personnes âgées de classes populaires ne sont plus forcées à travailler pour l'hospice, et que leurs déplacements sont plus libres. Enfin, la fin de la période consiste également en une émancipation des corps des prisonniers de certaines contraintes. Par exemple, la réforme Armor de 1975 se donne pour objectif d'« humaniser » les conditions de détention. En 1973 déjà, la salle de discipline est supprimée. Inventée par le directeur de la maison centrale de Zoss, cette dernière représentait un réel harcèlement moral pour les détenus qui devaient marcher en continu pendant 45 minutes autour d'une salle, pein s'asseoir sur des plots, et ne pourraient faire leurs besoins qui au milieu de tous les autres. La baisse de la tolérance sociale sur les pratiques corporelles contraintes amènent donc à une émancipation relative des individus jugés déviants entre 1945 et les années 1970.

Par ailleurs, on assiste durant cette période à la multiplication

Epreuve - Matière : 103 - 3693 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiels.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

des mouvements sociaux pour émaniper les corps minorisés tels que les corps féminins, homosexuels et minorisés (B).

En effet, la période de fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970 est le théâtre de l'essor de mouvements féministes revendiquant l'émanipation corporelle des femmes des normes genrées et patriarcales.

À la sortie de la guerre, les pratiques corporelles des femmes et des hommes tendent à se rapprocher, avec par exemple un rajeunissement de l'âge au premier rapport des femmes selon l'enquête Simon de 1972. Par ailleurs, le modèle conjugal s'effrite davantage avec la loi sur le divorce par consentement mutuel qui provoque un passage d'une situation de un divorce pour 10 mariages en 1960 à un divorce pour trois en 1985.

Les mouvements féministes prônent également l'émanipation des femmes par le contrôle de la contraception et de la grossesse.

Voldman et Wientka étudient dans leur ouvrage Tristes grossesses en 2019 la formation en 1956 de Maternité Heureuse suite à l'affaire des sparses Bal, rapidement transformée en Mouvement français pour le Planning Familial (1960).

Les revendications émanipatrices des corps féminins débouchent sur de nouvelles lois telles que la loi Neuwirth en 1967 sur le remboursement de la pilule. Dans son ouvrage tiré de sa thèse La canule, le stentum et le mirir (2023), Guile Beraud s'intéresse quant à elle aux actions du MFC fondé en 1973

- qui diffuse la méthode Karmen de l'abstinent par aspiration moins invasive, et mène en 1975 à la loi Veil légalisant

l'avortement, légalisé en 1973 et faisant l'objet d'un remboursement en 1982. Les pratiques corporelles féminines connaissent ainsi une certaine émancipation de l'emprise patriarcale pendant cette période. En parallèle, des mouvements revendiquant les droits des personnes homosexuelles fleurissent en France, qui adopte en 1968 la classification de l'OMS considérant l'homosexualité et la transsexualité comme des maladies mentales. En réaction à ce type de politiques discriminantes envers leurs pratiques corporelles, sont fondées des associations telles que le Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR) en 1971 ou les Génives rouges en 1972.

Finalement, les populations des territoires colonisés et post-colonisés tentent également de s'aménager des marges de manœuvre à la période des décolonisations. Manuel Charpy décrit par exemple dans son article « les aventuriers de la mode ? » (Hommes et Migrations, 2015) comment le mouvement des sapes congolaises constitue une remise en cause du système colonial par le style vestimentaire. D'une façon similaire, Sophie Fillon analyse les codes vestimentaires européens adoptés par les jeunes au Mali contre l'Etat en place (« Des corps rebelles », Génises, 2010). Ainsi, qu'elles soient légitimées ou non par l'Etat, les pratiques corporelles de l'époque sont une manière de s'émanciper de l'ordre établi (genre, sexual en colonial).

Malgré ces émancipations corporelles, de nombreuses contraintes persistent sur des corps marginalisés (c).

Nous reprendons ici la typologie de Baewyn (non cité) forgée en 1995 pour les masculinités. En effet, les avancées en faveur de pratiques corporelles plus libres sont à différentes vitesses et mettent de côté des populations racisées, populaires et minoritaires dans certains secteurs.

Myriam Paris décrit ainsi la « racialisation d'une politique publique » (Politix, 2020) à la Réunion avec des avortements et des stérilisations forcées sur les femmes sous les ordres de Michel

Debré. Cette persistance d'un double-standard concernant les corps féminins de métropole et des colonies permet de souligner les limites du mouvement d'émancipation. Les personnes recluses subissent également un contrôle accrue de leurs pratiques corporelles en métropole, comme le remarque Emmanuel Blanchard dans son article « Des Algériens dans le Paris gay » (2012) où il note que 25% des arrestations de personnes gays dans le quartier de la Goutte d'or dans les années 1970 concernent des hommes arabes. Ainsi, les corps des minorités continuent d'être entravés malgré une libéralisation des dominants.

De même, les classes populaires bénéficient moins des avancées féministes pour s'émanciper des contraintes corporelles. Par exemple, Fanny Gallot observe les « brimades à l'usine » Marlinex dans les années 1970 où les ouvrières voient leurs menstruations utilisées comme un moyen de contrôle de leur hiérarchie (in Rassigny-Mihewest et Gérard, 2023, *Réunions punitives*). Les femmes des classes populaires prostituées sont également de plus en plus stigmatisées avec la sortie du riglementarisme lors de la loi dite Month-Richard de 1946.

Enfin, de nouvelles contraintes apparaissent pour certaines minorités, tels que les contrôles de sexe dans le sport institués en 1966 et donnant lieu à des « certificat de féminité » permettant au mon de concourir (Bohnen et Gimenez, « Performance sportive et bataïgisation sexuelle » sur le cas de María José Patiño Pérez en 1986).

Ainsi, l'idée d'une libération des corps semble cacher une réalité multiple, traduisant certes une émancipation relative des contraintes pour les personnes dans les institutions disciplinaires et pour les mouvements sociaux en faveur d'une plus grande égalité, mais occultant des expériences marginalisées de pratiques corporelles qui ne bénéficient pas de l'apparente émancipation, voire qui voient leurs contraintes se recomposer.

◆

◆

Pour conclure, si l'on distingue de nombreuses formes d'émancipation des corps en France et dans les territoires coloniaux et post-coloniaux sur la période étudiée, cette émancipation est toujours à géométrie variable et recompose des normes corporelles potentiellement contraignantes qui remplacent les précédentes. Si les années 1880 à 1914 constituent un début d'émancipation vis-à-vis des déplacements,

de la consommation au cours des moeux pernus, nous avons en effet montré que les corps des ouvriers, des femmes ou des populations colonisées sont soumis à toujours plus de contraintes. Par la suite, les conflits mondiaux ont été analysés comme une hausse des contraintes sur la majorité des corps malgré des revendications d'émancipation corporelle de plus en plus visibles, notamment par le sport ou les vêtements. Enfin, si la fin de la période est traditionnellement analysée comme une libération des corps, nous avons argumenté qu'il s'agit d'un processus à différentes vitesses, rendant essentielle une analyse intersectionnelle attentive à la classe, le genre, la race ou encore la sexualité des individus.

Finalemment, l'émancipation est un processus dynamique et non linéaire, correspondant à des normes socialement et historiquement situées, comme peut l'illustrer le débat contemporain sur le port de l'uniforme à l'école, censé émanciper les élèves de leur appartenance à des classes sociales différentes mais qui peut être analysé comme une contrainte corporelle nouvelle imposée par l'état.

ANNEXE 2 : exemple de sujet à l'épreuve orale de mathématiques

Agrégation externe de Sciences Économiques et Sociales

Session 2025

Épreuve de Mathématiques : Exemple de sujet

Vous devez traiter la question et les deux exercices.

Vous répondrez à la question en début d'épreuve (maximum 5 minutes). Vous exposerez directement vos résultats, sans développement écrit au tableau sauf demande particulière du jury.

Vous exposerez ensuite les deux exercices dans l'ordre de votre choix.

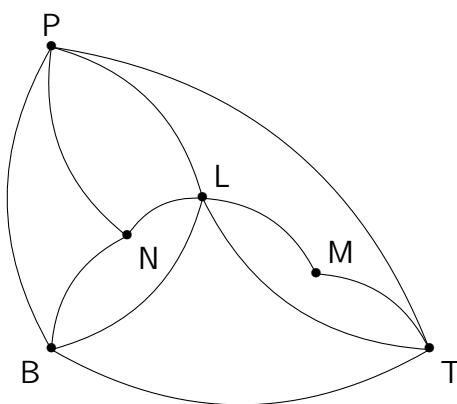
Des calculatrices, des tables de lois statistiques, des feuilles de papier millimétré ou semi-log sont à votre disposition.

Sauf mention explicite contraire, la précision demandée pour les calculs numériques est de 10^{-3} .

Question

Le journaliste d'une revue automobile fait un reportage sur les autoroutes françaises. Afin de faire l'état des routes et des aires d'autoroutes, il décide de parcourir le réseau autoroutier entre six grandes villes françaises : Bordeaux (B), Lyon (L) Marseille (M), Nantes (N), Paris (P) et Toulouse (T).

Le réseau autoroutier est modélisé par le graphe ci-dessous sur lequel les sommets représentent les villes et les arêtes les liaisons autoroutières entre ces villes.



1. On admet que le graphe est connexe.

Le journaliste veut économiser ses frais. Il souhaite pour cela parcourir chaque liaison une fois et une seule.

Est-ce possible ? Si oui, d'où peut-il partir ?

2. (a) On donne ci-dessous la matrice d'adjacence du graphe (les villes étant rangées par ordre alphabétique).

$$G = \begin{pmatrix} 0 & a & 0 & 1 & 1 & 1 \\ b & 0 & 1 & 1 & 1 & 1 \\ 0 & 1 & c & 0 & d & 1 \\ 1 & 1 & 0 & 0 & 1 & 0 \\ 1 & 1 & e & 1 & 0 & 1 \\ 1 & 1 & 1 & 0 & 1 & 0 \end{pmatrix}.$$

Donner la valeur des nombres a , b , c , d et e .

(b) Le journaliste parcourt une liaison par jour. Il est actuellement à Paris et doit être à Marseille dans trois jours.

Pour voir du pays, il décide de partir immédiatement et de s'arrêter chaque jour dans une ville différente de la veille.

Combien y a-t-il de trajets possibles ?

Exercice 1

Dans une fête foraine, un stand de tir à la carabine propose aux joueurs d'atteindre une cible. La probabilité que la cible soit touchée lors d'un tir est égale à p où p est un réel entre 0 et 1.

On posera $q = 1 - p$.

On appelle X la variable aléatoire égale au nombre d'essais jusqu'à ce que le joueur atteigne sa cible.

1. (a) Quelles valeurs la variable aléatoire X peut-elle prendre ? De quelle famille de variables aléatoires X fait-elle partie ?

(b) Déterminer, en fonction de p et q , les probabilités $P(X = 1)$, $P(X = 2)$ puis $P(X = k)$ pour $k \geq 2$.

(c) Reconnaître la loi de X et donner son espérance. Interpréter dans le contexte de l'exercice.

2. *Étude statistique :*

Le forain a relevé le nombre d'essais nécessaires pour 100 clients :

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|----|----|----|----|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|
| Nombre d'essais | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 12 | 14 | 15 | 16 | 20 |
| Nombre de joueurs | 28 | 15 | 18 | 10 | 6 | 5 | 6 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 |

(a) Expliquer comment on peut en déduire une estimation de l'espérance de X . Donner cette estimation.

(b) On souhaite faire un test du χ^2 d'adéquation à la loi géométrique.

i. Justifier l'hypothèse H_0 suivante : « Le nombre d'essais nécessaires pour atteindre la cible suit une loi géométrique de paramètre $p = 0,25$. »

ii. On considère le tableau des effectifs suivant :

| | | | | | | | | |
|--------------------|----|-------|-------|-------|------|------|--------|----------|
| Nombre d'essais | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 ou 8 | ≥ 9 |
| Nombre de joueurs | 28 | 15 | 18 | 10 | 6 | 5 | 8 | 10 |
| Effectif théorique | 25 | 18,75 | 14,06 | 10,55 | 7,91 | 5,93 | 7,79 | 10,01 |

— Pourquoi a-t-on modifié la première ligne ?

— Comment sont calculés les effectifs théoriques ? Expliquer sur un exemple.

iii. Déterminer la statistique du test et donner sa conclusion.

3. Deux joueurs s'affrontent : le gagnant est celui qui atteint sa cible avec le plus petit nombre d'essais.

On appelle X_1 (resp. X_2) la variable aléatoire égale au nombre de tirs nécessaires pour que le joueur 1 (resp. joueur 2) atteigne sa cible. On suppose que les joueurs tirent indépendamment l'un de l'autre.

On considère la variable aléatoire Z égale à la plus petite des deux variables X_1 et X_2 , que l'on note $Z = \text{Min}(X_1, X_2)$.

Ainsi, si X_1 prend la valeur 3 et X_2 prend la valeur 4, Z prendra la valeur 3 ; en revanche, si X_1 prend la valeur 3 et X_2 prend la valeur 2, Z prendra la valeur 2.

(a) Que représente Z dans le contexte de l'exercice ?

(b) Soit un entier $k \geq 1$. Montrer que $P(X_1 \geq k) = q^{k-1}$.

(c) Exprimer $P(Z \geq k)$ en fonction de $P(X_1 \geq k)$ et $P(X_2 \geq k)$ et en déduire l'expression de $P(Z \geq k)$.

(d) Montrer que $P(Z = k) = P(Z \geq k) - P(Z \geq k + 1)$.

(e) En déduire que Z suit une loi géométrique de paramètre $1 - q^2$.

4. Le forain propose le jeu suivant : deux joueurs s'affrontent et ont chacun 3 essais. Le forain offre un lot au premier des deux à atteindre la cible. Si les deux joueurs atteignent la cible au même essai, ils gagnent tous les deux. On supposera ici que $p = 0,25$.

(a) Quelle est la probabilité qu'il y ait au moins un gagnant ?

(b) Quelle est la probabilité que le forain doive donner deux lots ?

Exercice 2

Dans tout cet exercice, on considère une fonction d'utilité u définie sur $\mathbb{R}_+ \times \mathbb{R}_+$ en fonction de deux paramètres α et β par :

$$u(x, y) = x^\alpha y^\beta$$

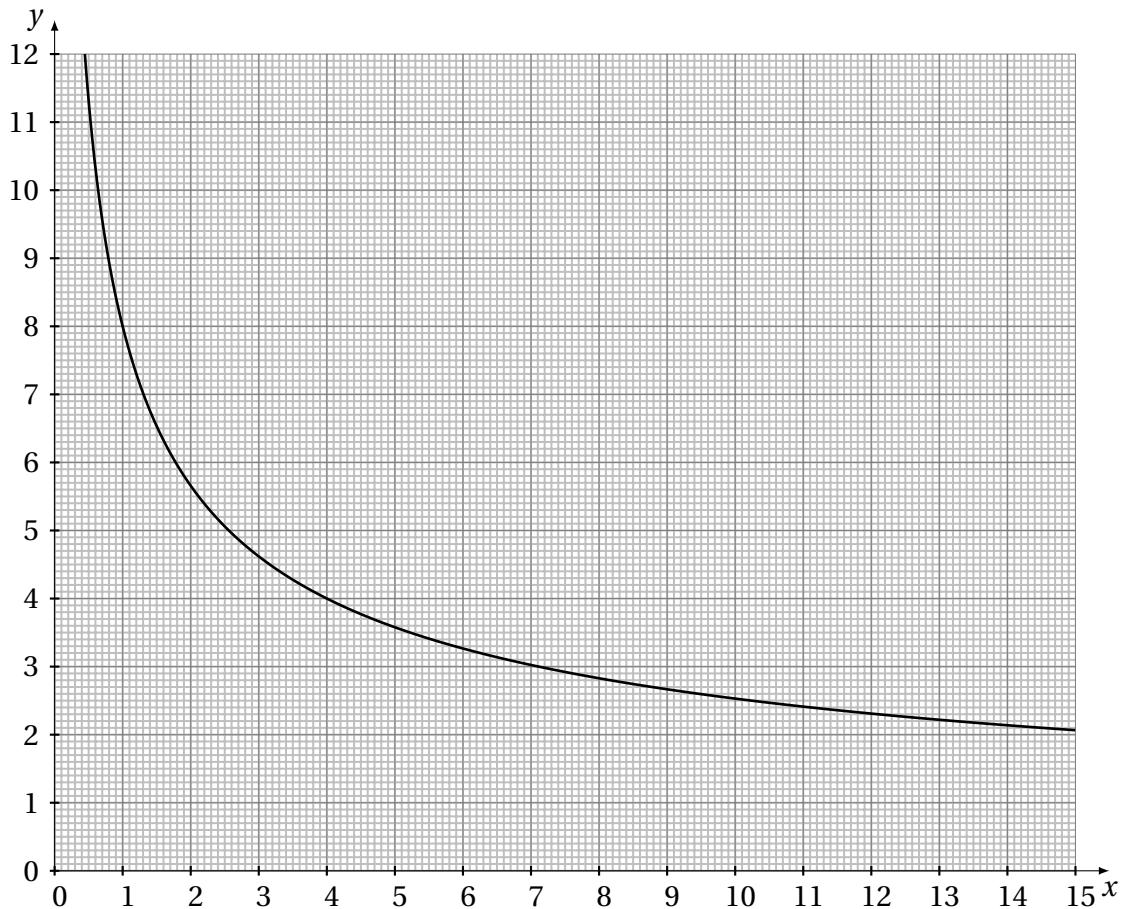
où x et y sont respectivement des quantités de produits A et B en kg et α et β des réels tels que : $\alpha, \beta \in]0; 1[$ et $\alpha + \beta = 1$.

Partie A : Cas particulier

Dans toute cette partie, on travaille avec les valeurs $\alpha = \frac{1}{3}$ et $\beta = \frac{2}{3}$, la fonction d'utilité considérée est donc, pour tous x, y positifs :

$$u(x, y) = (xy^2)^{\frac{1}{3}}.$$

On a représenté ci-dessous, la courbe d'indifférence $u = 4$:



1. Les prix unitaires des produits A et B sont respectivement 3 € et 4 €.
 - (a) Tracer, sur la figure ci-dessus, la droite Δ_{40} de coût constant $C(x, y) = 40$.
 - (b) Déterminer graphiquement, la valeur C_{min} du coût minimal réalisant une utilité de 4 et donner une valeur approchée des quantités x_0 et y_0 correspondantes.
2. (a) Justifier que la courbe ci-dessus est le graphe de la fonction f définie sur \mathbb{R}_+^* par : $f(x) = \frac{8}{\sqrt{x}}$.

(b) En déduire que, pour tout couple (x, y) de quantités de produits A et B réalisant une utilité égale à 4, on a : $C(x, y) = g(x) = 3x + \frac{32}{\sqrt{x}}$.

(c) À l'aide de l'étude de la fonction g , déterminer la valeur exacte C_{min} du coût minimal réalisant une utilité de 4 ainsi que des quantités x_0 et y_0 correspondantes.

Partie B : Étude générale

On reprend ici les notations introduites en début d'exercice.

1. Exprimer le taux marginal de substitution de A en B en fonction de α et β en un point (x, y) situé sur une courbe d'indifférence d'utilité k (réel strictement positif).
Donner une interprétation graphique et économique de cet indicateur.
2. On considère désormais que les coûts unitaires des produits A et B sont des constantes réelles strictement positives que l'on note respectivement a et b .

On cherche, dans cette question, à maximiser l'utilité u selon une contrainte de coût fixé noté C .

On introduit pour cela le *Lagrangien* :

$$L(x, y, \lambda) = u(x, y) - \lambda(C - ax - by).$$

où λ est un réel.

- (a) Montrer que si un couple (x, y) vérifie la contrainte de coût alors : $0 \leq x \leq \frac{C}{a}$ et $0 \leq y \leq \frac{C}{b}$.
- (b) Exprimer $\frac{\partial L}{\partial x}(x, y, \lambda)$, $\frac{\partial L}{\partial y}(x, y, \lambda)$ et $\frac{\partial L}{\partial \lambda}(x, y, \lambda)$ en fonction de x , y , α , β , λ , a et b .
- (c) En déduire que si l'utilité u est maximale sous la contrainte de coût C alors :

$$x = \frac{\alpha C}{a} \text{ et } y = \frac{\beta C}{b}.$$

- (d) En déduire la valeur de l'utilité maximale sous la contrainte de coût C en fonction des différents paramètres.
3. Montrer que, pour toute courbe d'indifférence d'utilité k (k un réel strictement positif), l'élasticité de y en fonction de x est constante pour tout couple (x, y) de réels positifs réalisant cette utilité.